

2014-2015

Master 1 Histoire et Document
Parcours métiers des archives et des bibliothèques
Option archives

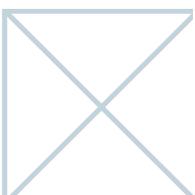


Les archivistes français et l'engagement (XIX^e-XX^e siècles)

Henri Waquet, chartiste résistant (1887-1958)

Quentin Audran ■

Sous la direction de M. Patrice Marcilloux ■



2014-2015

Master 1 Histoire et Document
Parcours métiers des archives et des bibliothèques
Option archives

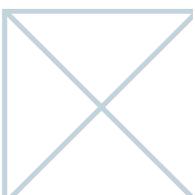


Les archivistes français et l'engagement (XIX^e-XX^e siècles)

Henri Waquet, chartiste résistant (1887-1958)

Quentin Audran ■

Sous la direction de M. Patrice Marcilloux ■



L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :

<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à remercier Monsieur Dominique Waquet, petit-neveu de Henri Waquet. Son intérêt pour mon travail et l'implication qu'il lui a apportée ont été pour moi une grande source de motivation.

Dans un second temps, je remercie les différents services d'archives et de bibliothèques où j'ai pu consulter des documents, en particulier le personnel des Archives départementales du Finistère et du site des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine. L'envie, la curiosité et le professionnalisme de mes différents interlocuteurs ont su faire avancer mon travail.

J'adresse enfin mes remerciements à Monsieur Patrice Marcilloux, conservateur du patrimoine et maître de conférence en archivistique, mon directeur de recherche, pour ses réflexions et ses idées, toujours pertinentes.

Sommaire

INTRODUCTION

LES ARCHIVISTES ET LEUR TEMPS

1L'École nationale des chartes : une formation originale

- .1.1.Un certain rapport à l'histoire
- .1.2.Une communauté chartiste
- .1.3.Des devenir parfois éloignés des métiers de la conservation

2L'affaire Dreyfus : point culminant de l'engagement chartiste

- .2.1.Une affaire d'ampleur nationale
- .2.2.Une place importante occupée par les chartistes
- .2.3.De fortes tensions

3La Seconde Guerre mondiale

- .3.1.L'archiviste : un professionnel consciencieux
- .3.2.Une attitude hétérogène face à l'occupant
- .3.3.Une conscience des événements

BIBLIOGRAPHIE

ÉTAT DES SOURCES

HENRI WAQUET, ARCHIVISTE DU FINISTÈRE

1Un chartiste au profil classique

- .1.1.Une formation conventionnelle
- .1.2.Un érudit reconnu
- .1.3.L'implication dans la vie scientifique de son département

2Des convictions fortes durant la Seconde Guerre mondiale

- .2.1.Sa lutte contre le mouvement autonomiste breton
- .2.2.Son action de résistance contre l'occupant

3Une fin de vie dans la continuité

- .3.1.L'arrestation et la condamnation
- .3.2.Un après-guerre toujours actif
- .3.3.La mise en mémoire familiale

CONCLUSION

ANNEXES

Introduction

Le 27 mai 2015, quatre grandes figures de la Résistance française entraient au Panthéon. Lors de son discours, le président François Hollande lançait alors un appel général à l'engagement.

« Face à l'indifférence, chaque génération a un devoir de vigilance, de résistance. Et chaque individu a le choix d'agir. Tout commence par un choix, même si l'on mesure rarement à l'avance là où il peut conduire. Jusqu'à quels abandons, jusqu'à quels renoncements si ce choix est mauvais, jusqu'à quel accomplissement, à quel dépassement s'il est bon. »¹

A travers ces mots, l'accent était mis sur la nécessité de l'implication, de l'engagement de chacun dans la société et dans les événements qui s'y déroulent, en priorité lorsque ceux-ci, comme au cours de la Seconde Guerre mondiale, relèvent d'une importance particulière.

Qu'est-ce que l'engagement ? Cette notion désigne le fait de prendre parti pour une cause, d'assumer ses idées et de les défendre. Pour les archivistes, habituels relais de l'histoire, authentiques outils de transmission de cette science, s'engager c'est prendre part à l'histoire elle-même, ce pour quoi ils incarnent traditionnellement le moyen d'accès des chercheurs.

Howard Becker, célèbre anthropologue américain du XX^e siècle, apporte lui sa définition sociologique du terme d'engagement, qui serait la conséquence directe d'une « cohérence de comportement² ». Un individu, s'il apporte de l'intérêt pour quelque chose et le défend, s'il réalise des actions en sa faveur, fait alors preuve d'engagement, qu'il en soit conscient ou non. Pouvant résulter d'une accumulation de petites décisions apparemment sans conséquences ou bien réalisées dans une volonté bien réelle, un engagement est compris dans « un système de valeurs³ », l'ensemble de ce qui définit et caractérise un environnement donné, qui lui est inhérent.

1 François Hollande, discours prononcé lors de la cérémonie d'hommage solennel de la Nation à Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Germaine Tillion et Jean Zay, 27 mai 2015, [en ligne], disponible sur <http://www.elysee.fr/declarations/article/ceremonie-d-hommage-solennel-de-la-nation-a-pierre-brossolette-genevieve-de-gaulle-anthonioz-germaine-tillion-et-jean-zay-pantheon-3/>

(consulté le 8 juin 2015).

2 Howard Becker, « Sur le concept d'engagement », *SociologieS*, n°1, 2006, p. 3, [en ligne], disponible sur http://sociologies.revues.org/642?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=sur-le-concept-dengagement (consulté le 8 juin 2015)

3 *Ibid.*, p. 7.

Pour le groupe professionnel des archivistes, c'est bel et bien au travers de ce « système de valeurs », des règles régissant leur milieu, qu'apparaît et se définit l'engagement. La genèse de ce dernier est donc bien ici ce qu'il est intéressant de chercher à comprendre.

Entre le début du XIX^e siècle, quand commence à se structurer l'administration des archives en France et donc à apparaître cette catégorie professionnelle des archivistes, et jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale et les années 1940, le pays connaît de très nombreux bouleversements politiques et événements historiques qui affectent la population dans son ensemble.

Comme précisé, c'est donc dans une perspective spécialement tournée vers la France que s'établit ce mémoire de recherche, notamment par un souci d'accès plus aisé à la bibliographie correspondante et parce que l'archivistique et ce monde des archives français est, dans ce choix chronologique, unique, par sa précocité comme par son activité.

Pour le corps de métier des archivistes, cette notion d'engagement trouve une résonance particulière. En effet, au travers de leur métier, ils ont la charge de la protection des documents transmis par l'histoire. Issues du grec *Archeîn* désignant le gouvernement et l'activité du pouvoir, les archives sont essentielles au fonctionnement d'un régime politique, lui apportant légitimité et constance dans son exercice. Ainsi, les archivistes ont pour mission la sauvegarde de ce « lien organique entre archives et construction nationale⁴ ». Mais au-delà de l'exercice de leur fonction professionnelle et de leur place particulière au sein de l'État, les prises de positions individuelles et collectives des archivistes vis-à-vis des événements politiques qu'ils vivent posent question et restent à étudier.

Un engagement spécifique au monde des archives existe-t-il ? Si oui, comment se crée-t-il, par quels moyens se forme-t-il ? Les archivistes sont-ils entraînés ou influencés pour prendre part en faveur de telle ou telle cause ?

En fonction de ses facteurs, comment l'engagement des archivistes s'est-il réalisé, dans quels contextes et à la suite de quels événements s'est-il exprimé ?

Ces interrogations, auxquelles ce mémoire va tenter de répondre, peuvent être comprises par différents aspects de la fonction d'archiviste.

Celui-ci connaît, pour exercer son métier, une formation spécifique au sein de l'École des chartes. Jouissant d'une forte réputation, cette école compte parmi les formations historiques les plus réputées, reconnue à travers l'Europe entière, et permet d'acquérir une méthode de travail faite de rigueur et de précision. Cette formation, qui amène à devenir un spécialiste de la science historique, tout en poussant à développer un intérêt pour la culture au sens large, est restée la seule pour l'ensemble des archivistes jusqu'à la deuxième moitié du XX^e siècle.

4 Sophie Coeuré, Vincent Duclert, *Les archives*, Paris, La Découverte, 2001, p. 99.

Une fois en poste, le chartiste s'applique à restituer ce qu'il a appris en prenant systématiquement part à l'activité scientifique de son territoire d'exercice, se faisant ainsi reconnaître par les élites en place. Avec cette nouvelle position, influente, il est écouté, et son engagement aussi.

Au travers de deux moments majeurs de l'histoire de cette période des XIX^e et XX^e siècles, l'affaire Dreyfus, où la question de la preuve écrite chère aux chartistes a été un enjeu primordial, et la Seconde Guerre mondiale, qui les a vu devoir répondre professionnellement à des menaces, mais également parfois s'engager plus directement, les archivistes ont été amenés à défendre leurs idées.

Après un développement de cette problématique autour de la bibliographie existante, une étude de cas basée sur une utilisation de sources inédites permet d'illustrer l'idée et les contours d'un engagement spécifique aux archivistes.

Parmi ces nombreux exemples d'archivistes engagés pour leurs convictions, la personne de Henri Waquet ressort comme en étant l'illustration parfaite. Archiviste en chef du Finistère dans la première moitié du XX^e siècle après l'obtention de son diplôme d'archiviste-paléographe, il s'implique rapidement dans le milieu intellectuel de son département et s'y fait reconnaître. Fort de sa réputation, il n'hésite pas à affirmer ses idées tranchées face aux velléités régionalistes bretonnes d'avant-guerre. Par la suite, il confirme ce sentiment patriotique en entrant précocement dans la Résistance, dès septembre 1940.

Les archivistes et leur temps

Au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle, les archivistes, comme l'ensemble de la population, ont été les témoins de nombreux événements historiques, et ont cherché à y jouer un rôle. Il apparaît donc intéressant de se pencher sur l'influence de leur formation sur cet engagement, l'enseignement si particulier de l'École nationale des chartes, inculquant une manière de réfléchir et de penser unique, reposant chaque démonstration sur des sources, la « méthode chartiste⁵ ». Méthode qui se retrouve dans leur implication dans la société et dans les événements dits historiques qu'elle a connu, de l'affaire Dreyfus jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

1 L'École nationale des chartes : une formation originale

1.1. Un certain rapport à l'histoire

Dès sa création, l'École des chartes a su imposer une vision particulière de l'étude historique. Mise en place par l'ordonnance royale du 22 février 1821, son objectif premier est déjà de former des élèves capable de « lire les divers manuscrits et [...] expliquer les dialectes français du moyen âge⁶ », vision rationaliste de l'histoire, tournée vers les preuves écrites et une forte spécialisation de ses élèves.

L'École transmet dans sa formation cette idée que l'érudition fait partie d'une éthique, d'une idéologie. Au XIX^e siècle, l'enseignement y était moins technique qu'aujourd'hui, on formait alors plutôt des érudits. En laissant une grande marge de manœuvre à ses élèves, dans la préparation des examens et surtout dans la rédaction de la thèse achevant les trois années d'études, l'institution donne une expérience et un vécu propre à chacun qui façonnent leur personnalités. Bien plus qu'une simple école, un passage aux Chartes donne à chaque élève un état d'esprit particulier, une réflexion propre. Cette liberté a développé chez les chartistes une grande ouverture d'esprit, essentielle à la pratique du métier d'archiviste.

Cette curiosité à aborder tous les sujets d'études a permis aux archivistes, une fois en poste, de s'intégrer pleinement à la vie scientifique proche de leurs fonctions, et plus particulièrement aux sociétés savantes. Du fait de leur formation, ceux-ci ont exercé une très grande influence au sein de ces

5 Violaine Challéat, *Témoigner du présent. Le journal de Hyacinthe Chobaut, 1939-1946*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, 2003, résumé dans *Positions de thèse*, Paris, École des chartes, 2003, p. 44.

6 Ordonnance royale du 22 février 1821, cité par la Société de l'École des Chartes, *Livre du Centenaire (1821-1921)*, Paris, Auguste Picard, 1921, tome 1, p. 9.

communautés, où ils luttent au milieu du XIX^e siècle contre un phénomène très répandu chez les érudits, la « déformation romanesque⁷ ». Comme le montre bien Alfred Coville, à une époque où l'étude de l'histoire connaît un fort développement, elle doit lutter contre le mouvement littéraire du romantisme, qui avait tendance, et notamment dans les sociétés savantes, à déborder sur le monde objectif de la recherche. Les « partis pris » et enjolivement de l'histoire sont donc les ennemis des chartistes, qui au cours de leur formation ont appris à cultiver et appliquer « une critique rigoureuse, [...] une étude minutieuse, [...] la pratique d'une technique sévère » pour prouver ce qu'ils avançaient. Ainsi, comme l'exprime Bruno Neveu, chaque archiviste-paléographe se doit d'appliquer ce « culte du document, [cette] sincérité exigeante dans la recherche de la vérité, [cette] patience et précision dans l'analyse, [cette] prudence dans la généralisation, [cette] sobriété dans l'exposé⁸ ».

Ce courant positiviste dont l'École a fait son credo permet de comprendre le choix de ses professeurs et des différents cours qui composent la formation.

L'importance apportée au document et à la preuve écrite, formant l'essence même d'une école dont le but est de former des experts capables de comprendre et de réfléchir sur les documents anciens, se retrouve dans la liste des matières dispensées, qui comprennent dès 1829 un enseignement de diplomatique, la sciences des actes et diplômes officiels. Mais c'est véritablement après la réforme fondamentale de 1846 que le programme de l'École se fixe. Cette nouvelle ordonnance amène l'idée de pluridisciplinarité, de diversité des approches de l'histoire, tout en assurant une critique scientifique de celle-ci⁹. A côté des enseignements dits généraux, comprenant l'histoire des institutions, le droit civil comme canonique, la géographie historique ou l'archéologie par exemple, une place primordiale est accordée aux enseignements nouveaux du classement des archives ou de la philologie, «étude du latin du moyen-âge et de la langue vulgaire en ses principaux dialectes du Nord et du Midi¹⁰ ». De la même manière, cette méthode érudite très poussée propre à l'École des chartes se ressent par les interventions de spécialistes et de professeurs ayant marqué leurs temps, tels que Jacques-Joseph Champollion-Figeac, membre de la première promotion de 1821, conservateur des chartes et des diplômes de la Bibliothèque royale, et nommé professeur de diplomatique en 1830 ; Jules Quicherat, professeur d'archéologie et directeur de l'École entre 1871 et 1882 ; Arthur Giry, professeur emblématique de diplomatique et célèbre médiéviste ; ou encore Paul Meyer, professeur de philologie romane et parmi les historiens les plus reconnus de son temps, spécialiste de la langue française. Ces enseignements, marqués par des

7 Alfred Coville, « Préface », *Les chartistes dans la vie moderne*, Paris, Société de l'École des chartes, 1938, p. 5-8.

8 Bruno Neveu, « L'École nationale des chartes et le catholicisme », dans BERCÉ (Yves-Marie), *L'École nationale des Chartes depuis 1821*, Thionville, Klopp, 1997, p. 186.

9 Emmanuel Poulle, « Historiens ou fonctionnaires de la conservation ? », dans BERCÉ (Yves-Marie), *L'École Nationale des Chartes depuis 1821*, op. cit., p. 26.

10 Société de l'École des chartes, *Livre du Centenaire (1821-1921)*, op. cit., tome 1, p. 22.

personnalités fortes, forment donc bien l'instrument de relais de cette vision scientifique de l'histoire en direction des élèves.

Avec l'instauration de la thèse comme finalité aux trois années de formation, les étudiants sont à leur tour directement confrontés aux documents dont ils ont appris les usages historiques et la fonction, et doivent désormais savoir les utiliser d'un point de vue savant, se baser sur eux pour faire ressortir les informations pertinentes et utiles à leur sujet. Ainsi, comme le conclut Emmanuel Poulle :

« L'École a donc enrichi la formation qu'elle dispense et produit des historiens pour toutes les chapelles de la science historique, des historiens ayant apporté la preuve, par le "chef d'œuvre" que constitue la thèse, de leur aptitude à la recherche, au traitement et à l'exploitation des sources de l'histoire »¹¹.

1.2. Une communauté chartiste

La réputation de l'École des Chartes, basée sur son enseignement et sa formation, est également due à sa communauté, à la fraternité qui unit ses membres, élèves comme professeurs.

Cette communauté est symbolisée par la Société qui la rassemble. Fondée le 24 mars 1839, la Société de l'École des chartes est créée afin d'établir un « lien de confraternité et de collaboration¹² » entre les élèves et les diplômés, de les réunir autour d'une cause commune, leur scolarité aux Chartes. Dans cette idée, il est décidé au début du mois de mai de la même année d'associer sous forme de recueil les travaux de ses membres. Cette publication encadre dans un premier temps uniquement la période du Moyen-âge, période phare des recherches de l'époque, et l'étudie au travers de toutes les matières enseignées au sein de l'École ou proche de sa formation, que ce soit l'histoire générale, la paléographie ou la diplomatique, ou encore l'archéologie et la numismatique. Qualifiée de « revue d'érudition¹³ » dès sa première parution en octobre 1839, la nouvelle *Bibliothèque de l'École des chartes*, s'ancre parfaitement dans la politique savante qu'adoptait la formation de l'école à l'époque.

En marge de cette revue périodique, la Société lance en 1872 la réalisation d'un second recueil, cette fois-ci tourné vers l'édition de textes inédits : *Documents historiques publiés par la Société de l'École des chartes* (en 1888 cette appellation devient plus sobrement *Bibliothèque de l'École des chartes. Documents*). Contrairement à la première publication, celle-ci publie des monographies, sur des thèmes précis et variés, tels que *Le procès de Guichard, évêque de Troyes (1308-1313)*, une biographie du frère de Louis XI, Charles de France, ou bien une *Histoire des Antilles françaises*.

Le nombre élevé de ses publications est en grande partie dû à l'importance et l'influence du réseau de la Société et donc de la communauté chartiste. A ses débuts sous la monarchie de Juillet, on retrouve dans

11 Emmanuel Poulle, « Historiens ou fonctionnaires de la conservation ? », dans BERCÉ (Yves-Marie), *L'École Nationale des Chartes depuis 1821, op. cit.*, p. 32.

12 Société de l'École des Chartes, *Livre du Centenaire (1821-1921), op. cit.*, tome 2, p. 369.

13 *Ibid.*, p. 370.

son carnet d'adresses le roi des Français Louis-Philippe et des membres de la famille royale. La décennie 1840 voit, quand à elle, apparaître dans la liste des souscripteurs Louis-Napoléon Bonaparte, futur Napoléon III¹⁴. Ses soutiens symboliques sont parfois accompagnés de faveurs financières, des legs d'actions ou des dons d'argent, comme avec la rente annuelle de mille francs héritée de Henri Giffard (célèbre inventeur et ingénieur aéronautique), ou lorsque la veuve d'Émile Travers (archiviste-paléographe et ancien président de la Société française d'archéologique) laisse une partie du capital du canal de Suez au bénéfice de la Société. Ces souscripteurs variés, légitimistes comme soutenant le nouveau régime politique républicain, catholiques comme protestants, font partie des autorités marquantes de leurs époques, et sont la preuve de l'importance accordée à cette communauté de l'École des chartes.

A côté de cette vocation scientifique, la Société de l'École des chartes cherche à défendre les intérêts de l'institution et de ses élèves, à conserver les « légitimes privilèges¹⁵ » qu'elle connaît. Elle soutient notamment les différentes carrières de ses anciens élèves, et pour cela fonde en 1874, la Société de secours des anciens élèves de l'École des chartes, une caisse devenue en 1890 la Société de secours, et reconnue d'utilité publique l'année suivante, dont l'article 1 de ses statuts définit l'objectif d'aider matériellement les anciens chartistes qui se trouveraient dans le besoin. Réciproquement, ceux d'entre-eux parvenus dans des fonctions à fortes responsabilités, par un « sentiment d'affectation vif [...] pour l'établissement où ils avaient été formés¹⁶ » défendent ses avantages et contribuent à les perpétuer.

De la même manière, les réunions mensuelles organisées par la société resserrent la camaraderie et les échanges entre chartistes. Au travers des « causeries¹⁷ » qui y ont lieu, les chartistes retracent leurs expériences, leurs découvertes. Mais ces réunions sont également le lieu de « vraies causeries », autour de sujets historiques « austères autant qu'utiles », démontrant la foi qu'ont ces personnes pour l'École et son enseignement.

Ce sentiment d'appartenance commune des élèves à une institution est renforcé par les livrets que celle-ci édite épisodiquement sur eux et les différentes promotions, dans lesquels on retrouve la liste de chacun des élèves ainsi que leurs thèses respectives, mais également par des recueils spécifiques, à la suite d'événements singuliers. Ainsi, à la fin de la Première Guerre mondiale, l'École publie un *Livre d'or*, rendant hommage aux nombreuses pertes subies parmi les chartistes, aux cinquante-et-un « intellectuels soldats¹⁸ » décédés. Ce livret, contenant leurs portraits et retraçant leurs vies, qu'ils soient encore élèves

14 Jean-Michel Leniaud, « L'École des chartes et la formation des élites (XIX^e siècle) », *La revue administrative*, n°276, 1993, p. 622.

15 Société de l'École des chartes, *Livre du Centenaire (1821-1921)*, *op. cit.*, p. 376.

16 *Ibid.*, p. 376.

17 Paul Boudet, Henri Lemaître, Georges Collon, Alfred Coville, *Les chartistes dans la vie moderne*, *op. cit.*, p. 1.

18 Annette Becker, « Les chartistes dans la Grande Guerre », dans BERCÉ (Yves-Marie), *L'École nationale des Chartes depuis 1821*, *op. cit.*, p. 200.

ou diplômés depuis quelques années, fait également mention de l'ensemble des autres mobilisés de l'École, ainsi que de toutes les citations à des distinctions militaires. Par ailleurs, la même année est érigé un monument commémoratif à l'intérieur même d'une classe, entretenant un peu plus cette fraternité entre chartistes, et cela malgré leur grande hétérogénéité.

Enfin, la communauté des chartistes se retrouve également dans un événement organisé par les élèves eux-mêmes, le Bal de l'École¹⁹. Ceux-ci se rassemblent, en compagnie d'élèves d'autres grandes écoles, le temps d'une soirée qui marque la fraternité forte présente dans chaque promotion. Ayant lieu chaque année dans un lieu prestigieux (Archives nationales, Invalides, etc ...), cette tradition, qui unit encore les futurs archivistes-paléographes aujourd'hui²⁰, fait figure d'événement pour chaque génération et participe à l'élaboration de cette solidarité entre élèves de l'École des chartes.

1.3. Des devenirs parfois éloignés des métiers de la conservation

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, l'École des chartes, bien que formant des archivistes, n'est aucunement spécialisée dans l'éducation aux métiers de la conservation (il faut notamment attendre les années 1950 pour que des stages viennent sanctionner la formation d'archiviste-paléographe²¹). De par le contenu de son enseignement, elle a amené de très nombreux élèves à passer leur vie éloignée du milieu patrimonial.

A cette époque, les destins et métiers après l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe sont multiples. Parmi les plus singuliers, on trouve notamment des journalistes ou des écrivains, qui se sont fait remarquer par la qualité de leur écriture. Roger Martin du Gard, diplômé en 1906, commence rapidement à écrire, multipliant les œuvres dont la plus célèbre reste sa série des *Thibault*, et se voit récompensé du prix Nobel de littérature en 1937. Conscient de cette exception dans le monde de l'École des chartes, il se définit lui-même comme un chartiste n'ayant « pas bien tourné²² ». En 1955, ses *Œuvres complètes* sont même publiées dans la fameuse édition Pléiade, rassemblant les plus grands

19 Auteur anonyme (« Un vieil archiviste »), « Le bal de l'École des chartes », *Gazette des archives*, n°1, 1947, p. 17-18.

20 École nationale des chartes, *Le bal de l'École*, [en ligne], disponible sur <http://www.enc-sorbonne.fr/fr/rubrique-vie-etudiante/bal-ecole> (consulté le 8 juin 2015).

21 Emmanuel Poulle, « Historiens ou fonctionnaires de la conservation ? », dans BERCÉ (Yves-Marie), *L'École Nationale des Chartes depuis 1821*, op. cit., p. 36.

22 Roger Martin du Gars, cité par G.T, « Roger Martin du Gard », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°118, 1960, p. 309.

auteurs littéraires de chaque époque. La formation chartiste, avant tout basée sur le domaine littéraire, a ainsi révélé quelques vocations.

Plus marginaux, certains élèves sont parfois complètement sortis du milieu intellectuel. Bertrand Joly rapporte ainsi l'exemple particulier de Octave Morel²³, engagé militaire volontaire en Afrique du Sud durant la guerre des Boërs. Farouchement opposé aux volontés anglaises sur ce territoire, il a même été incarcéré temporairement, en compagnie d'autres soldats, sur l'île de Sainte-Hélène. Avec l'entrée en guerre de 1914, il réitère cette prise de risque pour défendre ses idées et, bien que non-appelé, il part au front et est décoré de la Croix de guerre²⁴.

Indéniablement, la formation à l'École des chartes, par sa qualité et son hétérogénéité, la très forte culture générale et la méthode qu'elle procure, est proche du milieu politique. Comme le précise Bertrand Joly²⁵, il existe au XIX^e siècle un décalage entre le fort prestige d'être archiviste-paléographe et la réalité des débouchés dans les postes de bibliothécaires et d'archivistes. Ces nouveaux diplômés, évitant donc les métiers dits de la conservation, se sont en nombre conséquent distingués d'une manière ou d'une autre au travers d'une carrière politique.

Cette propension relativement importante à s'investir en politique s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, ce phénomène est la conséquence de la forte liberté laissée aux élèves durant leur formation à l'École des chartes. Ce phénomène entraîne, de fait, un horizon de recherche et d'intérêt très élargi, et amène à des rencontres et des expériences souvent variées. Dans leurs études pour le compte des enseignements suivis autant que pour leurs recherches de thèse, les futurs archivistes-paléographes ont toujours su être autonomes, l'École leur laissant une marge de manœuvre quasi complète pour leurs travaux. Avec beaucoup d'assurance, Robert-Henri Bautier, élève au début des années 1940, mentionne cet élément quand il parle de sa thèse sur *L'exercice de la justice publique dans l'Empire Carolingien*, réalisée en ayant rencontré uniquement à deux reprises son directeur de recherche, pour le choix de son sujet et lors de sa remise finale²⁶.

Ensuite, cette tendance à l'investissement politique se développe par le lien et la proximité entretenus avec le milieu politique, et notamment l'environnement préfectoral en ce qui concerne les chartistes en poste dans les départements. Cette personne étant leur responsable direct, leurs relations et contacts sont de ce fait réguliers. Cette habitude du cadre politique favorise donc les aptitudes et désirs des archivistes dans ce domaine.

23 Bertrand Joly, « Les chartistes et la politique », dans BERCÉ (Yves-Marie), *L'École Nationale des Chartes depuis 1821, op. cit.*, p. 180.

24 Léon Levillain, « Octave Morel », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°98, 1937, p. 204-206.

25 Bertrand Joly, « Les chartistes et la politique », dans BERCÉ (Yves-Marie), *L'École Nationale des Chartes depuis 1821, op. cit.*, p. 169-181.

26 Robert-Henri Bautier, « Introduction », *Chartes, sceaux et chancelleries. Études de diplomatique et de sigillographie médiévale*, Paris, École des chartes, 1990, p. 8.

Depuis toujours, l'École conserve une forte réputation de droite. Pour Bertrand Joly, spécialiste de la question du lien entre l'École des chartes et le milieu politique, cette idée résulte de l'existence même de l'École. Créée au début du XIX^e siècle alors que les volontés d'un retour à la monarchie pré-révolutionnaires étaient fortes, elle était vue comme pouvant servir à une légitimation de la grandeur de ce passé, en s'appuyant sur les chartes et documents du régime féodal alors revendiqué. Cette idée d'une École de droite est la conséquence du recrutement et de la composition de ses premières promotions. La formation n'assurant aucun débouché certain, ses candidats étaient principalement de jeunes étudiants vus comme « dilettantes²⁷ », des individus issus de milieux aisés et donc souvent de droite. Mais elle a aussi connu dans ses rangs des chartistes ouvertement de droite. En 1883, Paul Frédéricq, historien belge, met en avant la présence d'un mouvement de droite formé par certains élèves au sein de l'École : « Les ultramontains [...] forment une phalange compacte, groupés autour de leur éminent professeur M. Léon Gautier²⁸ ». Ce dernier s'est fait connaître par son engagement de type religieux, s'impliquant à maintes reprises en faveur de la question de la place de l'Église catholique dans la société, notamment lorsqu'il participe à la fondation de la publication conservatrice *Revue des questions historiques* en 1866, et y expose dans de nombreux articles les liens entre religion et histoire. D'autres exemples de cette proximité de l'École avec le monde politique de droite existent également, comme avec la personne de Vincent Audren de Kerdrel, breton débutant sa formation d'archiviste-paléographe en 1841, qui entre à l'Assemblée nationale dès 1848 comme représentant de la Droite légitimiste, puis sénateur pendant plus de vingt ans²⁹. Dans la même idée, parmi d'autres, se trouve Martial Delpit, qui se fit élire en 1871 en tant que membres de l'Union des droites au début de la Troisième République³⁰. Cette position à droite de l'École des chartes a même eu tendance à basculer à un moment, dans l'entre-deux-guerres, vers l'extrême droite, notamment avec la forte présence du groupe nationaliste Action Française, pour qui « les sympathies abondaient³¹ » parmi les étudiants, et dont certains ont publié des articles dans sa revue *L'Étudiant français*. Quelques années plus tôt, en 1867, c'est d'ailleurs un des théoriciens de cette extrême droite qui est diplômé de l'École des chartes. Jules Soury, au travers de ses écrits et notamment de son ouvrage autobiographique *Campagnes nationalistes. 1894-1901*, se fait en effet connaître pour son « antisémitisme intransigeant³² »

27 Bertrand Joly, « Les chartistes et la politique », dans BERCÉ (Yves-Marie), *L'École Nationale des Chartes depuis 1821, op. cit.*, p. 169.

28 *Ibid.*, p. 174.

29 Assemblée nationale, *Vincent, Paul, Marie, Casimir Audren de Kerdrel*, [en ligne], disponible sur http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=257 (consulté le 8 juin 2015).

30 Pierre Bouscaillou des Valades, *Martial Delpit, député à l'Assemblée nationale, journal et correspondance*, Paris, Firmin-Didot, 1897, 383 p.

31 Eugen Weber, *L'Action française*, Paris, Fayard, 1985, p. 208.

32 Pierre Huard, « Jules Soury (1842-1915) », *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, n°23, 1970, p. 155-164.

Néanmoins, l'École des chartes a connu dans ses rangs d'illustres hommes politiques dont l'orientation politique était de gauche. Ainsi, on retrouve des figures telles que Camille Pelletan³³, diplômé en 1869, député et sénateur des Bouches-du-Rhône, proche de Georges Clémenceau et d'Émile Combes, qui devient ministre de la Marine dans le gouvernement de ce dernier entre 1902 et 1905, à l'orée des premières tensions internationales qui entraînèrent la Première Guerre mondiale.

Charles Beauquier³⁴, de la promotion 1857, député radical durant plus de trente ans, est quant à lui à l'origine de la première loi française de protection de l'environnement, qu'il viendra à faire voter au parlement en 1906, suite à un conflit écologique dans son département du Doubs.

Certains ont même accédé aux plus hauts postes du pouvoir, dans des périodes charnières de l'histoire du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle, Gabriel Hanotaux en est l'exemple parfait³⁵. Obtenant son diplôme d'archiviste paléographe en 1883, il s'engage immédiatement en politique, et s'intéresse notamment de près aux affaires internationales. Ambassadeur en Turquie dès 1885 puis à Rome après la Première Guerre mondiale, avant de faire partie de la commission française à la toute nouvelle Société des Nations, il avait atteint le point culminant de sa carrière en occupant le poste de ministre des Affaires étrangères durant la période troublée de l'affaire Dreyfus.

2 L'affaire Dreyfus : point culminant de l'engagement chartiste

2.1. Une affaire d'ampleur nationale

A l'automne 1894 éclate en France ce qui restera comme une des plus grandes affaires politico-judiciaire de la III^{ème} République. Jusqu'en 1906 et un ultime arrêt cassant la condamnation du capitaine Dreyfus, elle a déchaîné les passions et exhorté les tensions religieuses comme politiques dans l'ensemble du pays, cristallisant un climat de fort antisémitisme, où le nationalisme et la haine de l'Allemagne ont été très présents.

Le 25 septembre 1894 est découverte par le service du renseignement du ministère de la Guerre français une lettre contenant des informations militaires secrètes, connues uniquement de l'État-Major. Ce bordereau, comme il est appelé, est destiné à Maximilien von Schwarzkoppen, attaché militaire pour le compte de l'ambassade allemande à Paris. Pour l'État-Major en question apparaît alors une affaire

33 « Camille Pelletan » (auteur anonyme), *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°76, 1915, p. 454.

34 Max Prinnet, « Charles Beauquier », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°77, 1916, p. 181-182.

35 Gustave Dupont-Ferrier, « Gabriel Hanotaux », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°105, 1944, p. 347-350.

d'espionnage de la première importance, le touchant directement, et qu'il faut régler au plus vite. Après une étude rapide de l'écriture du bordereau, un rapprochement est fait avec le stagiaire de l'institution, le capitaine Alfred Dreyfus. Juif, alsacien, parlant couramment l'allemand, il forme pour le milieu catholique traditionaliste des officiers militaires français le coupable idéal. Convoqué par ses supérieurs le 15 octobre, il est arrêté et incarcéré à la prison du Cherche-Midi.

Le 19 décembre 1894 s'ouvre son procès, pour une durée de trois jours. A partir de la seule preuve de l'écriture du bordereau, qui ne fait elle-même pas l'unanimité auprès des experts chargés de son examen, et sans aucuns aveux de la part de Dreyfus, celui-ci est condamné le 22 décembre à la peine maximale, soit l'exil à vie et la dégradation militaire. Cette décision surprise s'explique grandement par la remise aux juges d'un « dossier secret³⁶ », constitué de faux mettant notamment en cause le capitaine dans une vente de plans de fortifications à l'Allemagne.

Devant des milliers de soldats et une foule hostile amassée aux abords de l'École militaire à Paris, on lui retire ses insignes militaires ainsi que son épée, avant de l'envoyer le 17 janvier en direction de l'île de Ré, puis le 21 février vers un bagne de Guyane, l'île du Diable. Clamant toujours son innocence, il y subit des conditions de détention très difficiles.

En France, son frère et sa femme se battent toujours pour prouver son innocence, par leur présence dans la presse et leurs appels aux autorités pour rétablir la justice. En réponse, le lieutenant-colonel Georges Picquart, nouveau chef du service des renseignements français, est chargé par l'État-Major de trouver des nouvelles preuves contre Dreyfus, afin d'entériner définitivement l'Affaire, comme elle est désormais appelée par ses contemporains. En mars 1896, durant son enquête, est découvert un télégramme de l'attaché militaire allemand adressé à un militaire français, le commandant Esterhazy, jetant quelques soupçons sur lui. En prenant connaissance du dossier secret qui avait été remis au juge lors du procès fin 1894, Picquart découvre de nombreux éléments inculpant ce commandant, et plus particulièrement une forte similitude dans l'écriture du bordereau qui avait déclenché l'Affaire. Informant alors le chef de l'état-major de ce qu'il vient de découvrir, Picquart est envoyé en mission en province puis en Tunisie, afin de l'éloigner de la capitale et empêcher l'éventuelle divulgation d'une supercherie qui mettrait en cause de nombreux cadres de l'armée française. En juin et juillet 1897, tout s'accélère. Picquart révèle ses découvertes à un avocat, Louis Leblois, proche du vice-président du Sénat Scheurer-Kestner, qui informe ce dernier pour qu'il milite, par son influence, en faveur de la révision du procès. A l'automne, Mathieu, le frère d'Alfred Dreyfus, mis au courant par la presse de la responsabilité d'Esterhazy, fait apposer dans Paris des copies du bordereau, et l'écriture de ce dernier est formellement reconnue par un certain de Castro, courtier dont Esterhazy a été l'un des clients. Les avancées de l'Affaire font la une de la presse, et les intellectuels dreyfusards, en premier plan Émile Zola, demandent au gouvernement l'ouverture d'un procès contre Esterhazy, qui finit par avoir lieu à partir du 10 janvier 1898, devant le Conseil de guerre. Le commandant, au cours du procès, parvient à retourner l'accusation contre Picquart, à qui il impute la création de faux documents le compromettant. Cela lui permet d'être acquitté et acclamé par la foule à sa sortie. Les nationalistes antidreyfusards en sortent renforcés, avec la mise à

36 Michel Winock, présenté par, *L'affaire Dreyfus*, Paris, Éd. Du Seuil, 1998, p. 16.

l'écart au Mont Valérien de Picquart et la non-réélection de Scheurer-Kestner à la vice-présidence du Sénat. Face à ce nouveau coup dur, Émile Zola, de plus en plus présent dans les médias, publie dans le quotidien *L'Aurore* son fameux « J'accuse ... ! », récit complet de l'Affaire, dans lequel il dénonce nommément l'État-Major et ses experts comme responsables d'avoir « commis le crime juridique d'acquiescer sciemment un coupable³⁷ » en la personne d'Esterhazy. Cet article dénonciateur lui vaut une accusation pour diffamation de la part du général Billot, alors ministre de la Guerre, mais c'est ce qu'attendait Zola, désireux un procès civil pour clarifier l'Affaire, ce qui demeurait impossible du côté de la justice militaire. Par ce moyen, la science et les experts graphologiques ont pu s'exprimer et faire valoir leurs appréciations sur l'Affaire.

S'ouvre donc le 7 février 1898 le procès Zola, qui est un moment de forts troubles antisémites dans l'ensemble du pays, les juifs subissant alors de nombreuses dégradations autant morales que matérielles. L'ensemble des protagonistes de l'Affaire apparaissent durant ce procès, et la pression permanente des antidreyfusards amènent la condamnation de Zola à un an d'emprisonnement et à une amende s'élevant à trois mille francs (ce qui correspond à la peine maximale). Suite à cette nouvelle injustice est créée la Ligue Française des Droits de l'Homme, ce à quoi les nationalistes répondent par la Ligue de la Patrie Française. Par ces deux organisations, chacun cherche à défendre ses idées et démontrer sa primauté. Les mois qui suivent sont le théâtre de nombreuses tensions entre dreyfusards et antidreyfusards, et ce particulièrement à l'Assemblée nationale. Désireux d'en finir avec cette affaire qui trouble l'ordre public, le nouveau ministre de la Guerre, Jacques Godefroy Cavaignac, décide d'y lire trois des documents secrets utilisés durant le procès de 1894 ou rapportés plus tard, comme une lettre citant le capitaine Dreyfus, lors d'une séance au palais Bourbon. Cependant, ces preuves sont des faux, ce qu'affirme une nouvelle fois le camp dreyfusard. Cavaignac, qui n'était pas du procès de 1894, reçoit alors par l'intermédiaire d'un de ces assistants la preuve de l'origine du document nominatif, falsifié par le lieutenant-colonel Henry, un agent du service de renseignement, qui s'était notamment battu en duel avec Picquart après l'avoir traité de menteur durant le procès Zola. Henry avoue, est arrêté et enfermé au Mont Valérien. Il y est retrouvé mort le lendemain, s'étant probablement suicidé. Cet événement entraîne les démissions du chef de l'État-Major et de Cavaignac. Esterhazy, devenu principal accusé, fuit en Angleterre.

Le 27 septembre 1898, faisant écho à une pétition lancée par des intellectuels, qui reçoit notamment la signature d'écrivains comme Anatole France ou le jeune Marcel Proust, le ministre de la Justice demande à ce que le jugement de Dreyfus, datant de 1894, soit révisé. En novembre, la demande est jugée recevable par la Cour de cassation. Malgré de nombreuses tentatives des antidreyfusards pour faire cesser la procédure, le second procès Dreyfus est annoncé le 3 juin 1899. Le 8 août, celui-ci s'ouvre à Rennes, dans le but d'éviter tout débordement que pourrait provoquer sa tenue dans la capitale. Alfred Dreyfus apparaît alors très fatigué par ses conditions d'emprisonnement, faisant plus que son âge. L'éloignement du procès en province n'empêche pas les attaques entre les deux camps, parfois même

37 Cité par Michel Winock, présenté par, *L'affaire Dreyfus, op. cit.*, p. 23.

violentes, comme le 14 août lorsque l'avocat de Dreyfus est blessé par balle, ce qui provoque son absence et fait tourner le procès en faveur des militaires. Le 9 septembre, le jugement rendu est une nouvelle fois défavorable à l'accusé, condamné à dix ans d'emprisonnement, et ce avec « circonstances atténuantes », ce qui déclenche une indignation internationale. Dix jours plus tard, le président Loubet gracie Alfred Dreyfus, le libérant tout en le considérant toujours comme coupable. Dreyfus, après cinq années d'emprisonnement, éloigné de tout, ne pouvant physiquement et mentalement supporter une nouvelle incarcération, accepte. Le 14 décembre 1900 un amnistie est accordée à tous les protagonistes de l'Affaire, dont Zola et Picquart. Désormais, la population considère l'Affaire comme terminée et s'en désintéresse.

Ce n'est qu'en 1903, après l'arrivée au pouvoir d'un groupe politique de tendance anciennement dreyfusarde, que l'idée de réhabilitation est relancée. Avec l'appui de Jean Jaurès, député socialiste à la Chambre, ceux-ci obtiennent une nouvelle enquête, qui, révélant les multiples manigances du parti antidreyfusard, pousse le gouvernement à demander à Dreyfus une réclamation pour la révision de son jugement. Fin décembre 1903, l'Affaire arrive une nouvelle fois en cassation. Le 12 juillet 1906, trois ans plus tard, la décision du conseil de guerre de Rennes est définitivement cassée, et le 20 du même mois, Alfred Dreyfus, réhabilité, reçoit la Légion d'Honneur, au sein même de l'École militaire, où il avait été dégradé publiquement en 1895.

2.2. Une place importante occupée par les chartistes

Cette affaire Dreyfus, qui a mobilisé l'ensemble de la société, a connu une résonance particulière au sein de l'École des chartes. En tant qu'experts de l'écriture mais également comme intellectuels, les chartistes y ont joué un rôle primordial.

Principalement, ceux-ci ont été écoutés en tant que spécialistes de la graphologie. Leur formation à l'École des chartes, fondée sur l'étude des documents anciens leur donnant une certaine préséance sur la question de la reconnaissance de l'écriture, enjeu essentiel dans la culpabilité ou non du capitaine Dreyfus. En octobre 1894, lorsque l'Affaire éclate, ce ne sont que des militaires et des non-spécialistes de l'écriture qui étudient le fameux bordereau. Soucieux d'une meilleure expertise, le préfet de police en charge de l'enquête nomme alors le premier chartiste apparaissant dans l'Affaire, Étienne Charavay³⁸. Cet archiviste-paléographe jouit d'une bonne autorité, étant à la tête d'une maison d'autographes reconnue. Déjà, après une première analyse du document en question, son avis et celui des autres spécialistes non-chartistes avec qui il mène l'expertise divergent, entre affirmation de la ressemblance ou de la non-similitude des deux écritures, celle du bordereau et celle de Dreyfus. Lors du procès de ce dernier, les

38 Bertrand Joly, « La bataille des experts en écriture », dans Michel Winock, présenté par, *L'affaire Dreyfus*, *op. cit.*, p. 101.

experts exposent tour à tour leurs analyses, et la confusion qui en ressort n'empêche en rien une condamnation.

Fin 1896, *Le Matin*, quotidien très impliqué dans l'Affaire, publie une copie du bordereau, l'exposant ainsi au public et laissant la place au commentaire de chacun. Par cet intermédiaire, les chartistes vont alors s'impliquer dans son étude, phénomène qui va émuler l'École tout entière.

Un an plus tard, alors que l'Affaire est relancée par l'action du frère d'Alfred Dreyfus, de nouveaux experts sont nommés afin de retravailler sur les documents mis en balance par la justice. Émile Couard, en charge des archives du département de la Seine-et-Oise, rend alors une expertise dédouanant Esterhazy, nouvel arrivant dans l'affaire, ce qui est dénoncé par Zola dans son article « J'accuse » car vu comme influencé par les autorités militaires. L'écrivain reconnu dans le milieu intellectuel, se tourne vers l'École des chartes dans le but de trouver des experts capables de résister à la pression exercée sur leurs rapports. Il s'adresse alors directement au directeur, Paul Meyer, qui se mobilise en vue du procès mené contre Zola, dont l'un des accusateurs en diffamation n'est autre qu'Émile Couard. Répondant positivement à l'appel de l'écrivain, plusieurs chartistes s'engagent donc en tant qu'experts dans ce procès. Arthur Giry, Fernand Bournon et les frères Auguste et Émile Molinier, bien que favorables aux idées dreyfusardes et convaincus de l'innocence de Dreyfus, dans l'idéal d'objectivité du travail scientifique qui est le leur, préviennent qu'ils rendront leurs rapports peu importe les conclusions qu'ils comportent, qu'elles soient favorables ou non à ce que cherche à défendre Zola.

À l'été 1898, suite à la lecture du faux Henry à l'Assemblée nationale par Cavaignac, c'est au tour d'Arthur Giry, éminent professeur de diplomatique, d'apporter ses connaissances et de montrer son scepticisme vis-à-vis de ces documents qu'il considère comme faux, soutenant ainsi son directeur. Dans la revue *Le Siècle*, il publie coup sur coup deux articles contredisant méthodiquement les documents utilisés, qui amèneront à la condamnation de Henry³⁹.

Le procès en cassation de 1899 est l'occasion pour les experts dreyfusards d'avoir accès aux originaux de ces preuves, ce qui les confirme dans leur position. À l'heure où l'affirmation de l'innocence de Dreyfus se fait de plus en plus sentir, certains chartistes reviennent sur leurs expertises, comme c'est le cas pour Charavay, qui émet pour la première fois quelques doutes quant à l'accusation en cours, avant d'attribuer définitivement le bordereau à la main d'Esterhazy.

Lorsqu'il s'ouvre, le procès de Rennes d'août 1899 apparaît pour les chartistes dreyfusards, de plus en plus nombreux, comme l'occasion de prouver publiquement l'existence des faux, et ainsi d'innocenter Dreyfus. Charavay, puis Meyer et Giry viennent déposer leurs conclusions, convaincus de l'issue du procès. Mais le dédain pour ces experts et pour l'École des chartes, apparu après le procès Zola, joue en leur défaveur et leur parole n'est que peu écoutée, ce qui amène à une nouvelle répétition du jugement contre Dreyfus.

39 Bertrand Joly, « L'École des chartes et l'affaire Dreyfus », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°147, 1989, p. 645.

Enfin, l'ultime révision, ayant lieu de 1903 à 1906, ne voit que peu de chartistes y participer, les expertises déjà existantes sont réutilisées.

Autour de cette implication qui se veut neutre et purement scientifique dans l'Affaire, se pose la question du lien entretenu par l'École et ses membres avec l'État, qui de fait lui assure une part non négligeable de ses débouchés via les services d'archives publics. Une implication sans intérêts de l'École, au travers des expertises qu'on lui demande, est-elle envisageable ?

Pour quelques antidreyfusards fâchés par les révélations scientifiques de certains chartistes, ceux-ci, n'ayant aucune formation juridique ou journalistique, n'ont pas de légitimité à s'impliquer dans une telle affaire. Ils sont même allés jusqu'à remettre en cause leur méthode de travail et leur « moyens techniques qu'ils étaient les seuls à connaître⁴⁰ ».

2.3. De fortes tensions

La place qu'occupe chacun des chartistes dans l'affaire Dreyfus est très variée. Que ce soit les professeurs ou les anciens élèves, chaque individu, ayant les capacités scientifiques de se positionner par rapport aux documents, possède sa propre opinion, la gardant pour soi ou non. Ainsi, l'affirmation de telles ou telles idées et opinions a engendré de nombreux conflits.

Comme le précise Thomas Ribémont, c'est par une foi en la recherche du véridique, le désir de prouver par les faits, conformément à ce qui leur est inculqué par la formation de l'École, que les chartistes s'impliquent individuellement dans l'Affaire.

« Au nom de cet impératif civique, un certain nombre d'historiens chartistes, qui prônaient jusqu'alors la séparation du savoir et du politique, sortent, au moment de l'Affaire, de leur réserve pour mettre en doute le fonctionnement de l'institution militaire »⁴¹.

A contrario de la population, qui était alors largement antidreyfusarde, ignorant à l'époque les manigances et mensonges de l'Affaire, les savants et intellectuels français « tant des sciences exactes que des sciences sociales⁴² » ont porté majoritairement leur opinion en faveur du capitaine Dreyfus. Ceci s'explique, comme l'affirme le célèbre sociologue Émile Durkheim⁴³, par l'application d'une méthode scientifique propre, qui oblige à prouver indéniablement un propos avant de l'avancer, et qui donne ainsi la capacité de céder « moins facilement aux entraînements de la foule et au prestige de l'autorité ». Par

40 Gérard Noiriel, *Les fils maudits*, cité par Thomas Ribémont, « Les historiens chartistes au cœur de l'affaire Dreyfus », *Raisons politiques*, n°18, 2005, p. 99.

41 Thomas Ribémont, « Les historiens chartistes au cœur de l'affaire Dreyfus », *op. cit.*, p. 98.

42 Vincent Duclert, *L'affaire Dreyfus*, Paris, La Découverte, 1994, p. 73.

43 Cité par Vincent Duclert, *L'affaire Dreyfus*, *op. cit.*, p. 74.

leur rigueur, les intellectuels se sont donc positionnés en faveur du capitaine Dreyfus. Mais au sein de l'École des chartes, les avis ont été plus partagés.

Le camp dreyfusard, rassemblé autour de la Ligue française des droits de l'homme, de la *Revue Historique* et de son influent directeur Gabriel Monod, membre de l'École Pratique des Hautes Études et familier de l'École des chartes pour y avoir été auditeur libre, s'oppose aux antidreyfusards, rassemblés au sein de la Ligue de la Patrie Française et formant la majorité de l'Institut de France, et notamment de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres. L'affrontement entre les deux camps est rythmé par la question de la légitimité des chartistes à s'impliquer dans une affaire en tant que spécialistes mais « en dehors de leur champ professionnel propre⁴⁴ ».

Pour les chartistes dreyfusards, les titres scientifiques sont la preuve de leur qualité et de leur indépendance. Ainsi, Paul Meyer, alors directeur de l'École des chartes mais également professeur au Collège de France et membre de l'Institut de France, est l'exemple parfait du spécialiste reconnu dans son domaine et dont la méthode et l'esprit scientifique se veulent irréfutables, tout comme Gaston Paris ou Paul Viollet. Professeur de droit à l'École des chartes, ce dernier est issu d'une famille protestante, et est décrit comme « profondément croyant⁴⁵ » par Bertrand Joly. Malgré des origines sociales caractéristiques des antidreyfusards, après une étude de tous les éléments de l'Affaire, et plus particulièrement des documents qui en forment le cœur, il se range du côté dreyfusard, symbolisant ainsi cette neutralité scientifique défendue par ce groupe. Pour eux, de fait, en tant qu'historien et scientifique, les conclusions d'un expert chartiste sont neutres. En revanche, les antidreyfusards de l'École des chartes mettent en avant la cooptation néfaste qui a amené à l'accumulation de ces titres. « La pratique de l'universitaire et celle de l'expert⁴⁶ » sont bien différentes, la qualité de l'une n'assurant en rien la compétence de l'autre.

Le camp antidreyfusard, mené par le député modéré de droite et professeur d'archéologie de l'École des chartes Robert de Lasteyrie et qui se compose de plus d'une cinquantaine de membres, est le plus virulent.

En 1898, les experts ayant rendu une expertise favorable à Dreyfus n'ont pu malgré leurs réclamations travailler que sur la copie du bordereau paru dans *Le Matin*, ce qui leur vaut les foudres du député qui voit cela comme une « faute professionnelle majeure⁴⁷ ». Désormais, ce sont l'éthique et la conscience professionnelle de chacun qui sont attaquées. En 1899, lorsque Charavay change d'avis concernant son expertise de 1894, les antidreyfusards s'exclament avec l'État Major et le milieu militaire contre les pressions qu'auraient faites les chartistes dreyfusards plus influents dans la hiérarchie de l'École. Lors du

44 Thomas Ribémont, « Les historiens chartistes au cœur de l'affaire Dreyfus », *op. cit.*, p. 106.

45 Bertrand Joly, « L'École des chartes et l'affaire Dreyfus », *op. cit.*, p. 620.

46 Émile Couard, cité par Thomas Ribémont, « Les historiens chartistes au cœur de l'affaire Dreyfus », *op. cit.*, p. 107.

47 *Ibid.*, p. 107.

procès Zola, le directeur Paul Meyer reçoit ainsi les insultes d'un de ses anciens élèves, Émile Couard, qui l'accuse de n'être qu'un « ignorant⁴⁸ ». Cherchant à démontrer l'incapacité de son opposant, Couard va jusqu'à le qualifier d' « enfant [à la] naïveté charmante⁴⁹ » en ce qui concerne ses expertises sur les écritures du XIX^e siècle, qu'il juge bien éloignées des capacités d'analyses manuscrites de Meyer, s'arrêtant à la limite de la Révolution française. Inversement, cette attaque forme pour les dreyfusards l'occasion d'un discrédit total de Couard concernant ses avancées scientifiques et ses études sur les documents de l'Affaire, issu de la même formation et qui montre ses limites à intervenir dans le débat. Ce procès et l'enchaînement à la barre des expertises chartistes dreyfusardes et antidreyfusardes tournent au véritable règlement de compte, et la presse se fait le relais des critiques formulées à l'encontre de l'École. Le procès Zola et les quelques mois qui s'ensuivent constituent donc le paroxysme des tensions qui règnent au sein même de l'École. Gaston Paris, dreyfusard, historien très réputé et reconnu internationalement, professeur au Collège de France à à peine 32 ans, s'attaque même durement à Gabriel Hanotaux, ministre des Affaires Étrangères et chartiste comme lui, le traitant de « lâche », ajoutant qu'il « est une très vilaine âme et en outre un esprit faux⁵⁰ ».

Les experts dreyfusards ne se jugent en rien experts techniques de l'écriture, mais se voient bel et bien comme les relais d'une valeur scientifique, d'une éthique propre au domaine historique, la méthode prenant ainsi le pas sur l'étendu de leurs connaissances. Pour eux, la révélation de la vérité dans cette affaire a relevé d'un « devoir citoyen⁵¹ ».

3 La Seconde Guerre mondiale

3.1. L'archiviste : un professionnel consciencieux

Malgré les nombreuses difficultés qu'a engendré cette période de troubles qu'est la Seconde Guerre mondiale, le monde des archives a toujours continué d'exister. Ces membres ont sans cesse cherché à préserver la bonne tenue de leur métier, démontrant leur grand professionnalisme. En cette période de guerre, les archivistes de France ont dû faire face à deux problématiques : la sauvegarde de

48 Bertrand Joly, « La bataille des experts en écriture », dans Winock Michel (présenté par), *L'affaire Dreyfus*, *op. cit.*, p. 104.

49 Émile Couard, cité par Thomas Ribémont, « Les historiens chartistes au cœur de l'affaire Dreyfus », *op. cit.*, p. 110.

50 Gaston Paris, cité par Bertrand Joly, « L'École des chartes et l'affaire Dreyfus », *Bibliothèque de l'École des chartes*, *op. cit.*, p. 644.

51 Thomas Ribémont, « Les historiens chartistes au cœur de l'affaire Dreyfus », *op. cit.*, p. 112.

leurs fonds contre les impératifs des combats sur le territoire occupé qu'a été leur pays ; leur préservation vis à vis des spoliations ennemies.

Comme l'explique Sophie Coeuré dans son ouvrage *La mémoire spoliée*⁵², la situation qui découle de l'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne en septembre 1939 présente pour les fonds d'archives un enjeu primordial, comment les sauvegarder et empêcher des destructions que pourrait entraîner une éventuelle invasion ? Face à cette idée, certaines institutions culturelles, et notamment les Archives nationales avec le Trésor des chartes, ont évacué leurs collections les plus importantes dès la fin de l'année 1938, sentant les tensions internationales s'accroître. Dans les zones à risques que sont les départements côtiers ou les frontières terrestres du territoire, les archives que l'on estime les plus précieuses sont également mises à l'abri dans des dépôts à l'extérieur des villes, dans des manoirs et châteaux isolés en campagne. Ces plans d'évacuations de documents sont présents depuis la Première Guerre mondiale et l'urgence qu'avait suscité la situation des archives des zones est de la France, qui ont constitué le cœur des affrontements entre 1914 et 1918. Pour la plupart maintenus durant toute la durée de la guerre, ils éviteront à certaines collections d'être entièrement détruites, comme à Brest, Lorient ou Saint-Nazaire, villes en grande partie rasées par les bombardements de la Libération, en 1944. Face à la rapidité de l'invasion de 1940, à côté de ces évacuations ont également eu lieu des destructions d'archives, réalisées dans la précipitation, dans un « climat de panique⁵³ ». Celles-ci se sont principalement tenues à Paris, atteinte très rapidement par l'armée allemande (et occupée seulement cinq semaines après le début de l'invasion), où les documents sensibles des ministères ont été brûlés ou même perdus lorsque l'on a tenté de les évacuer sans réelle organisation. Cette protection relative et improvisée visait à empêcher les Allemands de tomber sur des documents pouvant les aider dans le contexte de guerre de l'époque, comme des communications avec les pays alliés ou des rapports d'espionnage. En province, seuls quelques dépôts ont été touchés par les combats à proprement parlé, en particulier les Archives départementales des Ardennes, à la frontière allemande, et les fonds militaires de Cherbourg et Brest, symbolisant ces zones où les risques de dégradations étaient plus importants. Durant l'été 1940 ont également été proférés de nombreux pillages par les soldats allemands, contre lesquels les archivistes français, désemparés, n'ont pas pu lutter. Dans un désir de richesse, ces soldats ont en effet mis la main sur des ouvrages précieux et des documents qu'ils auraient été capables de revendre à un bon prix. Bien que des documents d'origine publique aient été emportés, ce sont principalement des fonds privés qui ont subi ces exactions. Ainsi, parmi les exemples cités par Sophie Coeuré⁵⁴, on retient un morceau de la correspondance de Napoléon Bonaparte, pourtant déposé aux Archives nationales dès novembre 1939. Ces vols des simples soldats dans un élan d'avidité sont à différencier des actions orchestrées par les officiers. Plus soucieux du succès de leur offensive, ils ont

52 Sophie Coeuré, *La mémoire spoliée : Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique*, Paris, Payot, 2006, 270 p.

53 *Ibid.*, p. 18.

54 *Ibid.* p. 20-21.

quant à eux saisi les documents dont ils jugeaient l'intérêt militaire ou politique important, et les ont cachés sur les zones mêmes des affrontements. Par exemple, ont été emportés des documents issus de la haute administration de l'État, comme la présidence du Conseil ou des ministères importants tels que l'Intérieur et la Guerre.

A la fin de juin 1940, cette urgence de la période de combats se transforme peu à peu en climat de défiance vis à vis des Allemands, qui sont désormais présents sur une grande partie du pays. En effet, ces derniers ont rapidement montré des revendications concernant les documents d'archives et les biens culturels en général, dans un but idéologique.

Dans les territoires qu'ils occupent, les nazis ont cherché à appliquer les mêmes mesures qu'ils avaient installées en Allemagne. Avec la volonté de légitimation du régime national-socialiste et de son Grand Reich, la place donnée dans la propagande à l'Histoire, et donc aux archives, est essentielle. Afin de réécrire celle-ci au profit de l'idée de supériorité de la civilisation allemande qu'il véhiculait, le régime nazi a rapatrié de l'Europe entière de très nombreux documents susceptibles d'appuyer ses idées.

Face à la présence de plus en plus forte d'organisations allemandes dans les archives françaises, telles que le service des Archives militaires du Reich, la section des renseignements de l'Office central de sécurité du Reich ou encore son concurrent l'Équipe d'intervention du gouverneur Rosenberg en charge de la confiscation des biens juifs et maçonniques, les archivistes français tentent de défendre leurs intérêts et leurs positions dans leurs services. Leurs relations avec leurs homologues allemands n'ont pas toujours été très cordiales car ceux-ci ont souvent tenté d'imposer leur contrôle sur les activités des services. Dans ce constat, un établissement se distingue, les Archives nationales. A la différence des autres services d'archives, il a su conserver son fonctionnement intact, et empêcher une trop forte implantation des autorités allemandes en son sein, notamment grâce à l'action de son directeur après avril 1941 Charles Samaran. Sa mise en avant de l'intérêt primordial de la meilleure conservation possible des documents, comprise par les archivistes allemands dans leur désir d'utiliser au maximum ces archives, a certainement permis d'éviter d'autres départs vers l'Allemagne. Cette bienveillance est symbolisée par l'action commune de ces fonctionnaires français et allemands en faveur de l'exécution de « missions [...] pour surveiller le bon état des collections évacuées en province⁵⁵ ». Conscientieux, Samaran ne laisse ainsi pas dépérir malgré leur éloignement en province ses fonds, et sait utiliser les possibilités que lui offre le contact constant avec les représentants de l'autorité d'occupation pour effectuer au mieux son travail. Cet enjeu de sauvegarde patrimoniale dans l'intérêt de tous, a souvent été, pour les archivistes inquiets du devenir de leurs fonds, le moyen de défense le plus efficace.

L'exemple du service d'archives du Ministère des Affaires étrangères, relayé par Vincent Laniol dans son article « Le Quai d'Orsay face aux saisies et spoliations d'archives diplomatiques par l'Allemagne nazie (1940-1944)⁵⁶ » est parlant en ce qui concerne cette double situation de protection contre les effets directs de la guerre et les spoliations idéologiques ennemis. Dans les années 1930, la principale peur des

⁵⁵ *Ibid.*, p. 41.

dégâts que pourrait occasionner sur les archives une guerre est le fait du développement de l'aviation militaire, devenue depuis la Première Guerre mondiale un des instruments les plus puissants des armées occidentales. Le Quai d'Orsay, situé en plein cœur de Paris, où est logé un des plus gros Ministères français, serait ainsi une des cibles privilégiées en cas de bombardements. C'est pourquoi, en 1939, les archivistes décident l'évacuation d'une partie de leurs fonds en province, à proximité de la ville de Tours. Mais cette mesure préventive révèle son insuffisance quand, en mai 1940, l'invasion allemande est lancée. Les documents sensibles, directement rattachés à la sécurité nationale, encore présents sont brûlés dans l'enceinte même du Ministère, sur décision du Président du Conseil Paul Reynaud. Ce sont alors des archives intéressant les relations franco-soviétiques, italiennes et anglaises qui sont détruits.

Un mois plus tard, fuyant Paris, les responsables de ces archives rejoignent les collections qui étaient stockées en Touraine, avant de recevoir une communication les autorisant à quitter leur poste. La plupart décident volontairement de rester, pour eux il aurait été « criminel de ne pas tout tenter pour sauvegarder les archives⁵⁷ ». Restant en fonction, ces archivistes prennent en charge des rapatriements de documents personnels sensibles auprès de leurs propriétaires temporairement réfugiés à Bordeaux, travail rendu compliqué dans le contexte d'exode massif de l'époque.

Comme l'explique Vincent Laniol, la protection des archives sensibles est complétée par la tentative de sauvegarde des archives historiques, dont la valeur symbolique est très forte, comme par exemple l'original du traité de Versailles de 1919, qui échappe aux archivistes français et arrive entre les mains de Hitler vers le 15 août. Cette découverte entraîne la surveillance totale du bâtiment par des soldats et l'arrivée massive d'historiens allemands en septembre, ce qui amène à une forte contestation de Georges Girard, conservateur adjoint des archives du Ministère, qui dénonce les exactions commises sur ses collections. Une requête des archivistes français arrive alors, demandant de rassembler toutes les archives des Affaires étrangères et de les retourner à Paris, afin de pouvoir ainsi les contrôler plus facilement face aux Allemands et mettre fin aux éparpillements que les fonds subissent. Cette tentative de négociation en faveur d'une protection des archives ne déboucha sur rien, et les pillages se multiplièrent. Une nouvelle fois, Georges Girard se positionne en défenseur des archives, et lance, tout en s'opposant aux occupants, un signal d'alarme contre la « passivité des autorités françaises en matière de défense du patrimoine archivistique⁵⁸ », intimant le pouvoir français à réagir. Le 28 octobre, après de maintes discussions, les archivistes français et allemands en vinrent à décider le retour des fonds dans la capitale, mais la peur se maintenait chez les vaincus quant à l'utilisation qui allait être faite des collections. Girard, lâché par ses supérieurs favorables à Vichy et qui soutenaient ce début de

56 Vincent Laniol, « Le Quai d'Orsay face aux saisies et spoliations d'archives diplomatiques par l'Allemagne nazie (1940-1944) », dans Alexandre Sumpf et Vincent Laniol, sous la dir. de, *Saisies, spoliations et restitutions. Archives et bibliothèques au XX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 213-227.

57 Louis de Robien, directeur du Personnel du Ministère des Affaires étrangères, cité par Vincent Laniol, « Le Quay d'Orsay ... », *op. cit.*, p. 214.

58 Vincent Laniol, « Le Quai d'Orsay ... », *op. cit.*, p. 222.

collaboration, tente malgré tout de résister aux velléités allemandes, arguant l' « honneur professionnel et [...] la déontologie des archivistes⁵⁹ ». Ses relances restées vaines, le contrôle sur les collections devint de plus en plus difficile pour les archivistes français, dont l'influence baissa au sein du service. L'issue du débat ne fit plus aucune illusion pour les archivistes français, qui n'étaient, sur le plan professionnel du moins, pas de taille à lutter contre les désirs du régime nazi.

A la fin de la guerre, les Archives de France ont toute conscience de l'importance qu'aura dans le temps la Seconde Guerre mondiale qui se termine. Le 24 août 1944, en pleine libération de Paris, un décret est proclamé sur la sauvegarde impérieuse de toutes les archives laissées par les Allemands qui fuyaient alors la capitale⁶⁰. A la manière de l'importance de la collecte entreprise en 1940 auprès des documents de la III^{ème} République disparue, les archivistes ont, à chaque changement de régime ou de situation politique, un investissement professionnel fort qui les caractérise. La communication de ces collections émanant d'une période très sensible a été l'un des grands enjeux de la deuxième moitié du XX^e siècle, dépassant le milieu propre de l'archivistique.

3.2. Une attitude hétérogène face à l'occupant

L'action des archivistes, bien qu'étant plus facilement identifiable au sein même de leur service et du milieu professionnel dont ils font partie, peut également être traitée dans leurs actions dans la vie civile, non-professionnelle. Ainsi, certains se sont distingués par leur attitude au sein de leur travail, leurs prises de positions politiques ou bien encore par leur engagement dans des groupes armés.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, un archiviste s'est particulièrement distingué des autres par son implication dans l'administration du gouvernement de Vichy. En février 1941, Lucien Romier⁶¹, sorti diplômé de l'École des chartes en 1908, est nommé au Conseil national de l'État français. Ancien rédacteur en chef du Figaro dans les années 1920 et 1930, il s'était à l'époque déjà fait connaître pour ses relations avec les milieux réformateurs de droite, où l'armée était très présente et où l'idée d'une nation et d'un chef fort se faisait de plus en plus désirer. Durant l'été 1941, il est promu ministre d'État, plus haut poste occupé par un chartiste durant cette période. Consécutivement missionné pour la mise en place de gouverneurs en province, président du comité économique du gouvernement collaborationniste installé par Pierre Laval en 1942 ou en charge d'une commission pour la réforme du gouvernement

59 *Ibid.*, p. 224.

60 Paule René-Bazin, « La politique des Archives de France à l'égard de l'histoire de Vichy », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 102, 2009, p. 173.

61 Philippe Jian, « Des années 1930 au régime de Vichy, les considérations politiques d'un éditorialiste au Figaro, Lucien Romier (1934-1941) », dans Claire Blandin, sous la dir.de, *Le Figaro. Histoire d'un journal*, Paris, Nouveau Monde, 2010, p. 307-320.

fin 1943 il exerça une influence particulière sur la personne du Maréchal Pétain⁶². Alors que les Allemands cherchaient à l'évincer du pouvoir pour son attitude jugée, comme d'autres, trop modérée, s'éloignant des évolutions plus extrémistes que désiraient les occupants, il décède d'une crise cardiaque en janvier 1944. A côté de lui, cinq autres archivistes ont vu leurs actions remises en cause au sortir de la guerre par la Commission d'épuration administrative des archives et des bibliothèques. Concernant ceux-ci, un seul se voit en définitive démis de ses fonctions pour collaboration, dont Paule René-Bazin⁶³ tait le nom, par souci de respect de l'honneur des personnes.

Sur cette question de l'engagement politique pour telle ou telle idéologie, la situation des Archives nationales et du personnel y travaillant reste, une nouvelle fois, singulière. Indéniablement, avec sa position de plus grosse institution française liée aux archives et sa proximité physique au pouvoir en place, le monde politique ne lui a pas été étranger, les choix de chacun en ont eu d'autant plus d'importance. Occupées par une cinquantaine d'Allemands à partir de l'été 1940, son personnel a avant tout cherché à préserver ses documents, mais a également dû se positionner vis à vis des forces en présence. D'après les notices nécrologiques parues sur les anciens directeurs du service de cette époque, ils ont toujours mis en avant cette priorité, permettant une continuité dans l'exercice de leur fonction, et exprimé une « volonté explicite de dépolitiser le travail d'archiviste⁶⁴ », en restant neutres face à l'occupant. Cependant, il est possible de nuancer cette avancée en tentant notamment d'expliquer les départs forcés des directeurs Pierre Caron, en avril 1941, et Charles Samaran, en août 1944. Dans un de ses rapports annuels, le service allemand dédié aux archives, le groupe *Archivwesen*, fait état de ses relations avec eux :

« Dans son bilan final de 1944, elle se félicitait de la " collaboration confiante " établie avec les directeurs Pierre Caron et Charles Samaran, qui s'étaient d'après elle conformés " volontiers " aux prescriptions des autorités de surveillance allemandes »⁶⁵.

Quelle est la limite entre une attitude neutre, professionnelle, et une collaboration active avec l'ennemi ? En mars 1941, Pierre Caron entame un processus de livraison de documents intéressant la situation des protestants français d'Allemagne. En réponse à quoi le gouvernement de Vichy, encore soucieux d'une collaboration mesurée avec l'ennemi, le mis à la retraite forcée. L'action de Jérôme Carcopino, directeur de l'École normale supérieure et nouveau Secrétaire d'État à l'Éducation nationale, convaincu de l'importance du maintien de la souveraineté française sur le patrimoine, est ici à souligner. Ce dernier,

62 Marc-Olivier Baruch, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, p. 239-240.

63 Paule René-Bazin, « La politique des Archives de France... », *op. cit.*, p. 171.

64 Sophie Coeuré, « Les Archives nationales, l'Occupation et les spoliations d'archives à Paris. Prises de conscience et retours d'expériences (1940-1949) », dans Alexandre Sumpf et Vincent Laniol, *Saisies, spoliations et restitutions ...*, *op. cit.*, p. 182.

65 Sophie Coeuré, *La mémoire spoliée ...*, *op. cit.*, p. 41.

avec l'affirmation croissante de la tendance collaborationniste de Vichy, fut écarté du pouvoir au profit d'Abel Bonnard, reconnu pour ses idées plus extrémistes et condamné à mort à la Libération. Pour remplacer Pierre Caron fut nommé Charles Samaran, professeur à l'École des chartes et membre de la Commission supérieure des archives, qui exerça jusqu'à la Libération. En août 1944, une mesure de suspension sur les directeurs des grandes institutions centrales le remplaça à titre provisoire par George Bourgin, figure socialiste des Archives, « peu suspect de sympathies pronazies⁶⁶ », notamment pour son appartenance à la Section française de l'Internationale ouvrière ou ses publications régulières dans la *Revue historique*, à la tendance politique de gauche.

Quelques mois plus tard, après une enquête, Charles Samaran est rétabli dans ses fonctions, après révélation de son action en faveur des appelés du Service du Travail Obligatoire (STO) qu'il dirigeait aux Archives Nationales et dont il favorisait la fuite en province.

Il est prudent ici de préciser que l'historiographie sur ce sujet de l'engagement politique des membres des Archives nationales est relativement pauvre. Les seules sources utilisées pour le moment sur ce sujet sont des écrits de la main des acteurs, en particulier les directeurs de l'époque, ainsi que les notices nécrologiques publiées dans des recueils comme la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Leur contenu étant constamment et parfois exagérément orienté sur les actions positives des personnes, il est donc difficile, au travers de ces documents on ne peut plus subjectifs, de réaliser un état des lieux neutre et complet. Cette période et ce contexte controversés reste donc entièrement à étudier.

A côté de ces positionnements idéologiques, certains archivistes, diplômés de l'École des chartes ou encore élèves, n'hésitent pas à s'engager physiquement, en prenant les armes. Parmi eux, on retrouve des chartistes qui ont par la suite occupés de grandes fonctions dont leur formation ne laissait parfois rien présager.

Jean Hubert⁶⁷, le premier d'entre eux, est entre 1926 et 1955 l'archiviste départemental de la Seine-et-Marne. Mobilisé dans l'infanterie lors de la campagne de France, il est fait prisonnier le 9 juin 1940 et libéré un mois plus tard car père de quatre enfants, avant de reprendre ses fonctions professionnelles. C'est alors qu'il rejoint le réseau Ceux de la Résistance, connu pour ses missions de renseignements et sa forte implication dans les combats de la Libération, avec plus de soixante mille membres rejoignant l'armée en 1944⁶⁸. Ses actions lui vaudront la Légion d'Honneur et la Croix de guerre 1939-1945, ainsi qu'une nomination au Comité de la libération de son département, qui se chargeait alors de l'administration temporaire du territoire, du ravitaillement, etc Grand spécialiste de l'archéologie, il quitte son poste d'archiviste en 1955 pour occuper cette chaire à l'École des chartes jusqu'à sa retraite en 1973.

66 *Ibid.*, p. 41.

67 Isabelle Rambaud, « Les trois vies de Jean Hubert (1902-1994) », dans *Actes des journées d'études de Seine-et-Marne (20-21 novembre 2003)*, 2006, p. 13-20.

68 Guillaume Piketty, « Ceux de la Résistance », dans François Marcot, sous la dir. de, *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006, p. 116-117.

Également, Yves Pérotin occupe une bonne place parmi ces chartistes en armes sous l'Occupation. Âgé de 17 ans lors de l'entrée en guerre de la France, il montre dès son adolescence un intérêt pour la politique et une opposition à Hitler, notamment par ses lectures « antimunichaises⁶⁹ ». Désireux de s'engager, puis avec la défaite de partir en Angleterre aux côtés du général de Gaulle, il essuie le refus de ses parents qui comptent déjà trois fils soldats. Entré à l'École des chartes en 1942, sa première année est interrompue par sa nomination au STO. Avec la complicité du directeur de l'École, Clovis Brunel, qui cache son départ, il quitte Paris en juin 1943 et rejoint à la fin de l'été le maquis de Tréminis, en s'engageant dans les Forces Françaises de l'Intérieur (FFI). Après avoir connu plusieurs autres maquis, dont le célèbre Vercors, duquel il laissera un important témoignage, il rejoint les forces régulières en septembre 1944 jusqu'à sa démobilisation à la fin du mois d'août 1945. Obtenant son diplôme d'archiviste-paléographe, il est tout d'abord nommé dans le Lot-et-Garonne, avant de s'impliquer fortement dans le milieu archivistique et d'y devenir un des principaux acteurs avec sa théorie des trois âges du document d'archives.

Enfin, Marcel Baudot, du même âge et de la même promotion que Jean Hubert nommé précédemment, se distingue par ses prises de risques encore plus dangereuses durant la Seconde Guerre mondiale⁷⁰. Archiviste en chef de l'Eure, il s'implique très tôt dans la Résistance, prenant en main son organisation dans son département qu'il connaît bien. Au sein du réseau Libération-nord tout d'abord, il dirige les opérations de renseignements du groupe Cohors Asturies, puis entre en relation avec différents autres réseaux actifs dans son territoire, comme l'Organisation de Résistance de l'Armée ou Libération-vengeance. Connu de tous au travers de pseudonymes tels que « Breteuil », il est désigné Commandant militaire départemental, dans le contexte d'unification des actions résistantes désirée par le gouvernement de la France libre. Ses actions et la reconnaissance qu'ont ses compagnons lui valent en 1944 d'être nommé chef des FFI de l'Eure, et de prendre une part non négligeable dans les combats pour la libération définitive du département. Ses valeurs combattantes comme professionnelles étant reconnues unanimement, Marcel Baudot devint en 1948 Inspecteur général des Archives de France.

Ce lien entre implication dans l'action résistante et prises de fonctions à responsabilités est expliqué par l'idée d' « éducation politique⁷¹ » que forme l'engagement résistant, développé par Julien Blanc, spécialiste du réseau de Résistance du musée de l'Homme. D'après lui, au travers de l'intensité de cette période, de cette « instruction à part entière » qu'elle entraîne, les individus s'épanouissent et ont

69 Anne Pérotin-Dumon (introduction de), dans Yves Pérotin, *La vie inimitable. Dans les maquis du Trièves et du Vercors en 1943 et 1944*, Gemenos, Presses Universitaires de Grenoble, 2014, p. 26.

70 Général Mahieu (préface), « Marcel Baudot dans la Résistance », dans *Études d'onomastique et d'histoire normande*, Nogent-sur-Marne, Société parisienne d'histoire et d'archéologie normandes, 1982, p. 13-16.

71 Julien Blanc, *Au commencement de la Résistance : du côté du Musée de l'homme*, Paris, Seuil, 2010, p. 442.

tendance à prendre par eux-mêmes des responsabilités par la suite, dans la Résistance comme dans l'après-guerre.

3.3. Une conscience des événements

Que ce soit durant la guerre en elle-même ou dans son entrée comme sujet d'étude et de recherche, les archivistes se sont toujours placés comme relais vivants de l'histoire, ont toujours conservé un intérêt pour le contexte dans lequel ils vivaient, une certaine conscience des événements qui les entouraient.

Ainsi, nombreux sont ceux à avoir écrit durant cette période de la Seconde Guerre mondiale, à avoir conservé, de leur main et sous la forme de journaux, une trace des événements, afin d'assurer que l'on n'oublie pas ce qu'il s'était passé, dont l'importance a été de suite perçue par les archivistes. Parmi ses récits, on retrouve deux exemples différents, illustrant la diversité du profil des témoignages des archivistes à cette époque, avec un cinquantenaire en poste dans un département, bien impliqué dans la vie locale, et un jeune combattant de la Résistance maquisarde.

Tout d'abord existe le journal de Hyacinthe Chobaut, archiviste du Vaucluse, né en 1889, et installé depuis une dizaine d'années dans ce département quand commence la guerre. C'est tout juste à ce moment qu'il entame l'écriture d'un journal, en janvier 1939, et le tient jusqu'en août 1946, une fois la guerre terminée. Durant le conflit, il le garde en sécurité dans les bâtiments fortifiés du Palais des Papes, qui accueillent le service des archives, avant que sa femme ne le dépose officiellement dans celui-ci à la fin des années 1970, afin qu'il puisse être exploité par les chercheurs. C'est ainsi que Violaine Challéat, elle-même chartiste, le retrouve et l'utilise pour sa thèse⁷², démontrant tout l'intérêt de ce témoignage pour la construction de l'histoire, comment l'archiviste Hyacinthe Chobaut a laissé une trace des événements qu'il vivait. Ainsi, il évoque tous les sujets de la vie quotidienne, la politique locale comme internationale, l'économie, ou encore les évolutions militaires du conflit et les atrocités nazies qui commencent à être connues.

En vérité, comme le précise Violaine Challéat, l'écriture de ce récit a été précédée par une autre, journal très court celui-ci, datant de septembre et octobre 1938, où l'auteur sent déjà l'histoire se jouer sous ses yeux. A lieu alors la crise des Sudètes, durant laquelle l'Allemagne nazie envahit cette région de la Tchécoslovaquie et où les Accords de Munich, signés par Édouard Daladier, Neville Chamberlain et Benito Mussolini, reconnaissent cette zone à Hitler. Face à cette crise, Hyacinthe Chobaut ressent le besoin de témoigner, la justesse de son jugement l'alertant contre ce qui se prépare, et il répète cette action quelques mois plus tard. A partir du début de janvier 1939, il note quotidiennement ses impressions et ressentis, sur « près de quatre milles pages manuscrites⁷³ », avec comme principe de base de diversifier

72 Violaine Challéat, *Témoigner du présent ...*, op. cit., p. 41-47.

73 *Ibid.*, p. 41.

au maximum la provenance de ces informations. Utilisant la presse, française puis suisse ou italienne (dont la relative proximité lui facilite la réception), il se réfère également à ce qu'il entend et apprend en étant directement au contact de la population ou d'institutions comme la préfecture de laquelle il dépend par sa fonction d'archiviste. Cette propension à utiliser des sources variées et complémentaires, identique à un travail scientifique, est une des preuves de l'implication portée par l'auteur à son propre témoignage et à ce qui en restera pour l'histoire. Dans son journal, Hyacinthe Chobaut retrace la vie de son service des Archives départementales du Vaucluse, relatant les évacuations de certains fonds, les difficultés liées aux pénuries ainsi que son rôle de protecteur, professionnel appliqué, vis à vis des documents laissés par les administrations allemandes et vichyssoises à la Libération, à préserver malgré le climat de rejet ambiant.

Existe également l'exemple d'Yves Pérotin, cité précédemment comme membre des FFI. Son récit de la Seconde Guerre mondiale, publié en 2014 sous l'impulsion de sa fille, Anne Pérotin-Dumon, elle-même archiviste-paléographe, avait été proposé aux éditeurs dès la fin de la guerre, mais écarté pour « la faible notoriété et la jeunesse de l'auteur⁷⁴ », à une période où les souvenirs de guerre fleurissaient dans les librairies. Bien qu'entré à l'École des chartes en 1942 et ayant interrompu sa scolarité rapidement pour s'engager dans la Résistance, ses écrits contiennent déjà toutes les caractéristiques d'une écriture qualifiée de chartiste. A la manière d'un élève de l'École des chartes, il se documente constamment, dès qu'il souhaite aborder un sujet qu'il ne connaît pas à la perfection ou un événement qu'il n'a pas lui-même vécu. Il parvient à recouper les témoignages oraux ainsi que les informations écrites. Dans sa préface de l'ouvrage, Gilles Vergnon souligne ainsi son « évidente recherche stylistique, chargée (mais jamais surchargée) de références mythologiques, historiques et littéraires [...]. On n'est pas chartiste pour rien⁷⁵ ». Ainsi, passionné d'histoire antique, il multiplie les images, en reprenant des événements tels que les Guerres puniques par exemple. La qualité d'écriture de l'historien se mêle donc ici avec le récit d'un combattant.

Cette expérience du maquis racontée par un jeune intellectuel a été rédigée entre juillet 1945 et décembre 1946, car pour Yves Pérotin, l'important était de ne pas perdre ses souvenirs. En tant que futur archiviste, il est conscient de cette nécessité de mettre à l'écrit ce qu'il a vécu avant qu'il ne l'oublie, de laisser une trace pour les chercheurs à venir, dont il est certain de l'intérêt qu'elle constituera. La rigueur de sa formation se fait également ressentir lorsqu'il précise qu'il ne mentionnera dans son récit que des faits réels, sans prétention, en préférant se taire sur ce dont il n'est pas certain.

A la fin de la guerre, Yves Pérotin, nommé dans le Lot-et-Garonne, devient comme beaucoup d'autres le premier correspondant de son département pour la Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France (CHOLF).

Aujourd'hui assimilé à l'Institut d'histoire du temps présent, cette commission est créée immédiatement après la Libération, en fin d'année 1944. La CHOLF, devenue en 1951 Comité d'histoire

74 Gilles Vergnon (préface de), dans Yves Pérotin, *La vie inimitable.*, *op. cit.*, p. 5.

75 *Ibid.*, p. 7.

de la Seconde Guerre mondiale, avait comme objectif de « procéder à toutes recherches, études et publications relatives à la Deuxième Guerre mondiale⁷⁶ ». Faire l'histoire de la guerre, tel était le but premier de cette initiative ministérielle, gérée par le Centre national de la recherche scientifique, organe neutre et dont les publications scientifiques sont voulues objectives, critère indispensable à l'action que voulait mener la CHOLF. Touchant à une période encore récente et donc très sensible, ce rattachement était l'assurance de la non implication politique du gouvernement, alors que certaines personnes appréhendaient une « tentative d'histoire officielle⁷⁷ ».

Par définition, dans l'idée de créer des sources d'archives pour permettre les recherches futures, les membres de ce Comité se devaient d'être des intellectuels, familiers des sciences historiques. Comme en témoigne la liste des correspondants disséminés sur le territoire⁷⁸, les archivistes installés en province, dans les services départementaux comme municipaux, en forment une bonne part. D'après Laurent Douzou⁷⁹, entre 1948 et 1978, le nombre d'archivistes avoisine les 20 % du total, soit le quatrième corps de métiers derrière les enseignants (secondaire puis primaire) et les universitaires. Ce phénomène est la conséquence des caractéristiques attendues d'un correspondant, qui coïncident avec les qualités d'un chartiste : l'ouverture d'esprit, la diplomatie, et surtout l'influence dans sa zone de travail. Au nombre de un, deux ou trois selon le département, ils s'entourent d'un Comité départemental, constitué de personnalités de la région conciliant les mêmes caractéristiques relationnelles qu'eux, dans le but de toucher le plus d'individus et de domaines de recherches possible. L'objectif premier, dans les années suivant la fin du conflit, était de récolter un maximum de témoignages, et ce le plus rapidement possible, afin de limiter les pertes que pourraient entraîner le temps, les décès, les oublis, etc ... Le succès de cette entreprise, qui en février 1949 a déjà « touch[é] près d'un millier de témoins⁸⁰ », est à mettre au crédit de la confiance que reçoivent les correspondants, de leur capacité à faire comprendre leur démarche purement historique, mémorielle et scientifique. L'assurance de la non-divulgateur immédiate des informations données, qui pourraient parfois compromettre les témoins, encourage ces derniers à se confier.

76 *Bulletin* n°1 du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, cité par Guillaume Piketty, « L'histoire de la Résistance dans le travail du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale : projets, méthodes », dans Laurent Douzou, sous la dir. de, *Faire l'histoire de la Résistance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 32.

77 Henri Michel, « Le Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n°124, 1981, p. 3.

78 Laurent Douzou, sous la dir. de, *Faire l'histoire de la Résistance, op. cit.*, p. 315.

79 Laurent Douzou, « Le travail des correspondants de la Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France et du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale », dans Laurent Douzou (sous la dir. de), *Faire l'histoire de la Résistance, op. cit.*, p. 156.

80 Henri Michel, cité par Laurent Douzou, « Le travail des correspondants ... », *op. cit.*, p. 163.

Pour conclure, il apparaît donc qu'un engagement propre aux archivistes a bel et bien existé entre le XIX^e et la moitié du XX^e siècle.

Comme l'exprime bien Jacques Charpy, chartiste breton : « Il me semble que la politique suivie par les archivistes – politique soumise à des orientations voir des prescriptions nationales – demeure constamment fille de son temps⁸¹ ». Effectivement, cette prise de position des archivistes a eu lieu dans différents contextes et s'est en conséquence exprimée de manière différente. Lors de l'affaire Dreyfus, cet engagement était public et prenait forme au sein d'un groupe, l'École des chartes et la communauté chartiste s'étant brutalement divisée en deux blocs aux avis juridiques tranchés et plus largement aux visions de la société et aux pensées politiques bien distinctes. A l'inverse, au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'expression d'un quelconque engagement vis-à-vis d'une cause ou d'une autre, sur laquelle les autorités d'occupation allemandes et l'administration française de Vichy avait indubitablement une position, était de fait dangereuse. Risquant leur intégrité même, les archivistes n'ont cependant pas renier leurs idéaux. Cette fois, cet engagement a été plus personnel, souvent secret, et sans conscience collective de la part du corps de métier dans sa totalité.

Dans l'ensemble, à coté de quelques destins exceptionnels, notamment quelques installations dans les plus hautes fonctions de l'État, c'est souvent par son caractère de scientifique, d'historien et d'intellectuel que se distingue l'engagement des archivistes entre le XIX^e et le XX^e siècle. Pour eux, cette prise de position est donc bien la conséquence d'un certain patriotisme historique, un fort lien avec la nation française et les événements qui ont contribué à sa construction, dont les archives, éléments de « recherche des fondements de l'unité nationale⁸² » sont un constituant majeur. Fort de leurs connaissances historiques très étendues, les chartistes se positionnent face à l'histoire et s'élèvent contre ses détournements, en quelque sorte en tant que gardien de la vérité historique renfermée dans les documents qu'ils protègent.

Acteurs, mais également relais de l'histoire, comme avec leur rôle privilégié dans les comités d'histoire d'après-guerre, les qualités inhérentes à leur fonction d'archiviste, curiosité, facilité d'expression et confiance de la population, les rendent aux yeux de l'État indispensables à cette construction de l'histoire

81 Jacques Charpy, « Les archivistes bretons face à leur temps », *Études sur la Bretagne et les pays celtiques*, Kreiz 4, 1995, p. 47.

82 Laurent Theis, « Guizot et les institutions de mémoire », dans Pierre Nora, sous la dir. de, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997, p. 1583.

qui s'installe à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Pleinement conscients de l'importance des événements qui se déroulent sous leurs yeux, les archivistes, par leur « culture professionnelle, et plus largement leur éthique de fonctionnaires républicains⁸³ », ont su s'engager.

83 Sophie Coeuré, « Les Archives nationales, l'Occupation et les spoliations d'archives à Paris. Prises de conscience et retours d'expériences (1940-1949) », dans Alexandre Sumpf et Vincent Laniol, *Saisies, spoliations et restitutions ...*, *op. cit.*, p. 180.

Bibliographie

Patrimoine et archivistique général

COEURÉ (Sophie), DUCLERT (Vincent), *Les archives*, Paris, La Découverte, 2001, 126 p.

DELMAS (Bruno), NOUGARET (Christine), *Archives et nations dans l'Europe du XIX^e siècle*, Paris, École nationale des chartes, 2004, 262 p.

NORA (Pierre), sous la dir. de, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997, tome 1, 1648 p.

Notion d'engagement

BECKER (Howard) « Sur le concept d'engagement », *SociologieS*, n°1, 2006, p. 2-11.

HOLLANDE (François), *Discours prononcé lors de la cérémonie d'hommage solennel de la Nation à Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Germaine Tillion et Jean Zay, 27 mai 2015*, [en ligne], disponible sur <http://www.elysee.fr/declarations/article/ceremonie-d-hommage-solennel-de-la-nation-a-pierre-brossolette-genevieve-de-gaulle-anthonioz-germaine-tillion-et-jean-zay-pantheon-3/> (consulté le 8 juin 2015).

École nationale des chartes

BARBICHE (Bernard), « Les chartistes à l'École française de Rome », dans BERCÉ (Yves-Marie), sous la dir. de, *L'École nationale des chartes, histoire de l'École depuis 1821*, Thionville, Klopp, 1997, p. 276-286.

BARTLETT (Nancy), « La naissance de la Société de l'École des chartes : les chartistes entre l'histoire et l'administration », dans BERCÉ (Yves-Marie), sous la dir. de, *L'École nationale des chartes, histoire de l'École depuis 1821*, Thionville, Klopp, 1997, p. 237-239.

BECKER (Annette), « Les chartistes dans la Grande Guerre », dans BERCÉ (Yves-Marie), sous la dir. de, *L'École nationale des chartes, histoire de l'École depuis 1821*, Thionville, Klopp, 1997, p. 200-206.

École nationale des chartes, *Le bal de l'École*, <http://www.enc-sorbonne.fr/fr/rubrique-vie-etudiante/bal-ecole> (consulté le 8 juin 2015).

GUYOTJEANNIN (Olivier), « Les thèses de 1916 à 1996 », dans BERCÉ (Yves-Marie), sous la dir. de, *L'École nationale des chartes, histoire de l'École depuis 1821*, Thionville, Klopp, 1997, p. 106-111.

HUBERT (Marie-Clothilde), « Réseaux, appuis, rayonnement : les premiers souscripteurs de la Bibliothèque de l'École des chartes », dans BERCÉ (Yves-Marie), sous la dir. de, *L'École nationale des chartes, histoire de l'École depuis 1821*, Thionville, Klopp, 1997, p. 232-236.

JOLY (Bertrand), « Les chartistes et la politique », dans BERCÉ (Yves-Marie), *L'École Nationale des Chartes depuis 1821, histoire de l'École depuis 1821*, Thionville, Klopp, 1997, p. 169-181.

LENIAUD (Jean-Michel), « L'École des chartes et la formation des élites (XIX^e s.) », *La revue administrative*, n°276, 1993, p. 618-624.

MOORE (Lara Jennifer), *Restoring order. The Ecole des chartes and the organization of archives and libraries in France, 1820-1870*, Duluth, Litwin Books, 2008, 301 p.

NEVEU (Bruno), « L'École nationale des chartes et le catholicisme », dans BERCÉ (Yves-Marie), sous la dir. de, *L'École nationale des chartes, histoire de l'École depuis 1821*, Thionville, Klopp, 1997, p. 182-196.

POULLE (Emmanuel), « Historiens ou fonctionnaires », dans BERCÉ (Yves-Marie), sous la dir. de, *L'École nationale des chartes, histoire de l'École depuis 1821*, Thionville, Klopp, 1997, p. 26-39.

TROCMÉ (Etienne), « Les chartistes protestants », dans BERCÉ (Yves-Marie), sous la dir. de, *L'École nationale des chartes, histoire de l'École depuis 1821*, Thionville, Klopp, 1997, p. 197-199.

WEBER (Eugen), *L'Action française*, Paris, Fayard, 1985, 665 p.

Les archivistes et l'affaire Dreyfus

CHERASSE (Jean), *Dreyfus, l'intolérable vérité*, Janus Diffusion, 1975, DVD, 96 min.

DAMAMME (Dominique), RIBÉMONT (Thomas), sous la dir. de, « Expertise et engagement politique », *Cahiers politiques*, n°6, 2001, 160 p.

DUCLERT (Vincent), *L'affaire Dreyfus*, Paris, La Découverte, 2006, 128 p.

JOLY (Bertrand), « La bataille des experts en écriture », dans WINOCK (Michel), présenté par, *L'affaire Dreyfus*, Paris, Éd. du Seuil, 1998, p. 99-106.

JOLY (Bertrand), « L'École des chartes et l'affaire Dreyfus », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°147, 1989, p. 611-671.

RIBÉMONT (Thomas), « Les historiens chartistes au cœur de l'affaire Dreyfus », *Raisons politiques*, n°18, 2005, p. 97-116.

WINOCK (Michel), présenté par, *L'affaire Dreyfus*, Paris, Éd. du Seuil, 1998, 321 p.

Biographies

Anonyme, « Camille Pelletan », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°76, 1915, p. 454.

Assemblée nationale, *Vincent, Paul, Marie, Casimir Audren de Kerdrel*, [en ligne], disponible sur http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=257 (consulté le 8 juin 2015).

BAUTIER (Robert-Henri), « Notice sur la vie et les travaux de Charles Samaran, membre de l'Académie », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres*, n°127, 1983, p. 581- 604.

BAUTIER (Robert-Henri), *Chartes, sceaux et chancelleries : études de diplomatique et de sigillographie médiévales*, Paris, École des Chartes, 1990, 457 p.

CHALLEAT (Violaine), *Témoigner du présent : le journal de Hyacinthe Chobaut (1939-1946) Edition critique et commentaire*, thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe, mars 2003, résumé dans *Position de thèse*, Paris, École des Chartes, 2003, p. 41-47.

DES VALADES (Pierre Bouscaillou dit P-B), *Martial Delpit, député à l'Assemblée nationale. journal et correspondance*, Paris, Firmin-Didot, 1897, 383 p.

DUPONT-FERRIER (Gustave), « Gabriel Hanotaux », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°105, 1944, p. 347-350.

FAVIER (Jean), « Charles Samaran », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°141, 1983, p. 383-432.

G.T, « Roger Martin du Gard », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°118, 1960, p. 309-311.

HUARD (Pierre), « Jules Soury (1842-1915) », *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, n°23, 1970, p. 155-164.

JIAN (Philippe), « Des années 1930 au régime de Vichy, les considérations politiques d'un éditorialiste au *Figaro*, Lucien Romier (1934-1941) », dans BLANDIN (Claire), sous la dir. de, *Le Figaro. Histoire d'un journal*, Paris, Nouveau Monde, 2010, p. 307-320.

LEVILLAIN (Léon), « Octave Morel », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°98, 1937, p. 204-206.

MAHIEU Général, « Marcel Baudot dans la Résistance », dans *Études d'onomastique et d'histoire normande*, Nogent-sur-Marne, Société parisienne d'histoire et d'archéologie normandes, 1982, p. 13-16.

PÉROTIN (Yves), PÉROTIN-DUMON (Anne). *La vie inimitable. Dans le maquis du Trièves et du Vercors en 1943 et 1944*, Grenoble, Presse Universitaire de Grenoble, 2014, 456 p.

PERRIN (Charles-Edmond), *Un historien français : Ferdinand Lot (1866-1952)*, Genève, Droz, 1968, 124 p.

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (Barthélemy-Amédée) « Henri Waquet », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°116, 1958, p. 306-10.

POTÉREAU (Natacha), *L'archiviste et l'action culturelle au XX^e siècle, l'action innovante de Jacques Levron aux Archives départementales de Maine-et-Loire (1931-1954)*, mémoire de recherche du master Histoire, Document (métiers des archives), 2014, 89 p.

PRINET (Max), « Charles Beauquier », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°77, 1916, p. 181-182.

RAMBAUD (Isabelle), « Les trois vies de Jean Hubert (1902-1994) », dans *Actes des journées d'études de Seine-et-Marne (20-21 novembre 2003)*, 2006, p. 13-20.

TAMBAY (Meixin), *Destins d'archivistes. Ngo Dinh Nhu (1910-1963), un archiviste hors du commun*, mémoire de recherche du master Histoire, Document (métiers des archives), 2014, 78 p.

VIDAL (Nathalie), « Georges Besnier (1879-1961), un archiviste dans le siècle », dans AUBRY (Martine), CHAVE (Isabelle), DOOM (Vincent), sous la dir. de, *Archives, archivistes, archivistique dans l'Europe du Nord-Ouest du Moyen-Age à nos jours*, Villeneuve d'Ascq, IRHiS, 2007, p. 169-176.

Archives, archivistes et Seconde Guerre mondiale

BARUCH (Marc-Olivier), *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, 737 p.

BAUDOT (Marcel), *L'opinion publique sous l'Occupation : l'exemple d'un département français (1939- 1945)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1960, 268 p.

BERGERE (Marc), LE BIHAN (Jean), sous la dir. de, *Fonctionnaires dans la tourmente. Épurations administrative et transitions politiques à l'époque contemporaine*, Genève, Georg, 2009, 302 p.

CHARPY (Jacques), « Les archivistes bretons face à leur temps », *Études sur la Bretagne et les pays celtiques*, Kreiz 4, 1995, p. 47-77.

COEURÉ (Sophie), *La mémoire spoliée : les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique, de 1940 à nos jours*, Paris, Payot, 2006, 270 p.

COEURÉ (Sophie), « Les Archives nationales, l'Occupation et les spoliations d'archives à Paris. Prises de conscience et retours d'expériences (1940-1949) », dans SUMPFF (Alexandre), LANIOL (Vincent), sous la dir. de, *Saisies, spoliations et restitutions : archives et bibliothèques au XX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 179-198.

DEBLEDS (Jeanne), *La vie des services d'archives pendant l'Occupation. Le cas du service d'archives municipales de Lorient*, mémoire de recherche du master Histoire, Document (métiers des archives), 2013, 69 p.

DOUZOU (Laurent), « Le travail des correspondants de la Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France et du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale », dans DOUZOU Laurent, sous la dir. de, *Faire l'histoire de la Résistance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 155- 170.

LANIOL (Vincent), « Le Quai d'Orsay face aux saisies et spoliations d'archives diplomatiques par l'Allemagne nazie (1940-1944) », dans SUMPFF (Alexandre), LANIOL (Vincent), sous la dir. de, *Saisies, spoliations et restitutions : archives et bibliothèques au XX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 213-227.

MERLAT (Odette), « La CHOLF. » *La Revue historique*, n°197, 1947 p. 70-78.

MICHEL (Henri), « Le Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n°124, 1981, p. 1-17.

PIKETTY (Guillaume), « L'histoire de la Résistance dans le travail du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale : projets, méthodes », dans DOUZOU (Laurent), sous la dir. de, *Faire l'histoire de la Résistance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 31-45.

RENÉ-BAZIN (Paule), « Archives de France et comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale au prisme de la Résistance », dans DOUZOU (Laurent), sous la dir. de, *Faire l'histoire de la Résistance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 65-78.

RENÉ-BAZIN (Paule), « La politique des Archives de France à l'égard de l'histoire de Vichy », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°102, 2009, p. 171-82.

VERRY (Élisabeth), LE POTTIER (Jean), « L'Association des archivistes français, une histoire centenaire », *Gazette des archives*, n°195, 2004, p. 9-23.

Bretagne et Seconde Guerre mondiale

BÉASSE (Hubert), *Berlin-Vichy-Bretagne*, 2010, DVD, 52 min.

BOUGEARD (Christian), *Histoire de la Résistance en Bretagne*, Paris, éd. J.-P. Gisserot, 2002, 118 p.

CADIOU (Georges), *L'hermine et la croix gammée : le mouvement breton et la collaboration*, La Flèche, Apogée, 2006, 262 p.

FRÉVILLE (Henri), *Archives secrètes de Bretagne, 1940-1944*, Rennes, Ouest-France, 2008, 244 p.

Résistance

BLANC (Julien), *Au commencement de la Résistance : du côté du musée de l'Homme*, Paris, Seuil, 2010, 511 p.

BLANC (Julien), « Une source irremplaçable et biaisée : les dossiers d'homologation des résistants », dans *Chercheurs en Résistance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 135-150

BLUMENSON (Martin), *Le réseau du Musée de l'homme*, Paris, Seuil, 1979, 284 p.

DOUZOU (Laurent), « La démocratie sans le vote, la question de la décision dans la Résistance », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°140, 2001, p. 57-67.

EISMANN (Gaël), MARTENS (Stefan), sous la dir. de, *Occupation et répression militaire allemande. La politique du « maintien de l'ordre » en Europe Occupée, 1939-1945*, Paris, Autrement, 2006, 256 p.

HOGENHUIS (Anne), *Des savants dans la Résistance, Boris Vildé et le réseau du Musée de l'homme*, Paris, CNRS, 2009, 222 p.

HUMBERT (Agnès), *Notre guerre, souvenirs de Résistance*, Paris, Tallandier, 2004, 392 p.

FEDERINI (Fabienne), *Ecrire ou combattre, des intellectuels prennent les armes (1942-1944)*, Paris, La Découverte, 2006, 278 p.

MARCOT (François), sous la dir. de, *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006, 1248 p.

ROSKOTHEN (Ernst), *Groß-Paris, place de la Concorde, 1941-1944*, Bad Dürkheim, 1977, 327 p.

SAINCLIVIER (Jacqueline), « Les débuts de la Résistance en zone occupée », dans GUILLON (Jean-Marie), LABORIE (Pierre), sous la dir. de, *Mémoire et histoire : la Résistance*, Toulouse, Privat, 1995, p. 161-170.

TILLION (Germaine), « Première résistance en zone occupée, du côté du réseau "Musée de l'Homme-Hauet-Vildé" », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°30, 1958, p. 6-22.

État des sources

I. Sources imprimées

1. Ouvrages anciens

BOUDET (Paul), LEMAITRE (Henri), COLLON (Georges), COVILLE (Alfred), *Les chartistes dans la vie moderne : causeries faites à la Société de l'École des chartes (1931-1936)*, Paris, Société de l'École des chartes, 1938, 275 p.

Société de l'École des chartes, *L'École des chartes et la guerre 1914-1918 : livre d'or*, Paris, Société de l'École des chartes, 1921, 187 p.

Société de l'École des chartes, *Livre du Centenaire (1821-1921)*, Paris, Auguste Picard, 1921, 2 tomes, 707 p.

VALLAUX (Camille), WAQUET (Henri), DUPOUY (Auguste), CHASSÉ (Charles), *Visages de la Bretagne*, Paris, Horizons de France, 1941, 181 p.

WAQUET (Henri), *Histoire de la Bretagne*, Paris, Presses universitaires de France, 1943, 115 p.

WAQUET (Henri), *Suger, vie de Louis VI le Gros*, Paris, Honoré Champion, 1929, 338 p.

2. Revues

Anonyme, (« un vieil archiviste »), « Le bal de l'École des chartes », *Gazette des archives*, n°1, 1947, p. 17-18.

WAQUET (Henri), « Mot du président », *Gazette des archives*, n°1, 1947, p. 1-3.

WAQUET (Henri), « Mot du président », *Gazette des archives*, n°2, 1947, p. 1-3.

WAQUET (Henri), « Mot du président », *Gazette des archives*, n°5, 1949, p. 1-2.

WAQUET (Henri), « Mot du président », *Gazette des archives*, n°6, 1949, p. 1-2.

II. Sources manuscrites et dactylographiées

1. Archives départementales du Finistère

Fonds privé de Henri Waquet (76 J)

- 76 J 1 : Le bailliage de Vermandois
- 76 J 22 : Correspondances de Pocquet du Haut-Jussé et Bourde de la Rogerie
- 76 J 24 : Associations et sociétés diverses
- 76 J 25 : Activités diverses
- 76 J 26 : Correspondances diverses (1914-1952)

Fonds du service des Archives départementales (1628 W)

- 1628 W 2 : Direction des archives - Henri Waquet

Fonds de la préfecture (200 W)

- 200 W 39 : Rapports au Ministère de l'Intérieur (1939-1940)
- 200 W 54 : Menées et mouvements gaullistes (1940-1944)
- 200 W 78 : Arrestations par les autorités allemandes (1940-1944)
- 200 W 138 : Personnalités
- 200 W 274 : Archives et Beaux-arts

Fonds de l'administration général du département (1 M)

- 1 M 297 : Centre départemental d'information (1939-1940)

2. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

Fonds du service des Archives départementales (85 W)

- 85 W 22 : Correspondance avec les autres services d'archives départementales

Fonds privé de Henri Bourde de la Rogerie (5 J)

- 5 J 160 : Archives d'Ille-et-Vilaine

Fonds des microfilms de sécurité (2 Mi)

- 2 Mi 61 : Écrous allemands de la prison Jacques Cartier

3. Archives départementales de la Dordogne

Fonds du service des Archives départementales (74 W)

- 74 W 9 : Personnel - Henri Waquet

4. Archives Nationales

Fonds du Ministère de l'Instruction publique (F 17)

F 17/1747 : Personnel - Henri Waquet

F 17/25471 : Personnel - Henri Waquet

Fonds du personnel de la Direction des archives de France (AB/IV)

AB/IVc/181 : Personnel - Henri Waquet

Fonds du Comité d'histoire de la Deuxième guerre mondiale (72 AJ)

72 AJ/26 : Correspondant du Comité dans les départements

72 AJ/58 : Réseau Hauet-Vildé

72 AJ/123 : Résistance intérieure dans le Finistère

72 AJ/258 : Mouvement autonomiste breton

Fonds de l'École nationale des chartes (93 AJ)

93 AJ/119 : Élève - Henri Waquet

5. Bibliothèque Nationale de France

Fonds privé de Germaine Tillion (NAF 28481)

NAF 28481-Résistance, déportation : Musée de l'Homme

III. Autres sources

• Sites Web

Archives départementales du Finistère, <http://mnesys-portail.archives-finistere.fr> (consulté le 8 juin 2015).

Notices wikipédia réalisées par la famille Waquet-Guermeur, http://fr.wikipedia.org/wiki/Henri_Waquet (consulté le 8 juin 2015).

Site de la famille Waquet-Guermeur, <http://www.waquet.nom.fr> (consulté le 8 juin 2015).

Société archéologique du Finistère, <http://www.http://soc.archeo.dufinistere.org> (consulté le 26 mai 2015).

Henri Waquet, archiviste du Finistère

Henri Waquet, archiviste départemental du Finistère du début à la fin de sa carrière, entre 1912 et 1951, exprime parfaitement cet idée de l'archiviste engagé. Suite aux nombreux exemples cités précédemment, une étude de cas complète permet de mieux cerner le pourquoi de cette tendance de certains archivistes à s'impliquer dans les événements qu'ils vivent.

Au travers de cet exemple apparaît bien l'expression des idées et de leur défense par une personne impliquée dans la société, n'hésitant pas à réagir, peu importe les risques. Paule René-Bazin, en utilisant le contexte de la Seconde Guerre mondiale, permet ainsi de résumer la position de Henri Waquet, symbole type de l'engagement du reste de sa profession : « Les archivistes ont agi à l'égard de Vichy comme ils l'ont fait dans les autres périodes de crise, avec une grande permanence dans leurs prises de position personnelles et dans leur activité professionnelle⁸⁴ ».

Conformément à sa formation historique également profondément ancrée dans son temps, Henri Waquet, fortement présent dans son territoire, se faisant connaître et reconnaître de ses contemporains, ne reste pas inactif quand quelque chose lui paraît incorrecte et doit entraîner une réaction. Son engagement dans le contexte marqué des années 1930 et 1940 que connaît la France et plus particulièrement la Bretagne se distingue par sa précocité. Après-guerre, ses prises de positions et sa personnalité continuent à se manifester, et laisse un fort héritage.

1 Un chartiste au profil classique

1.1. Une formation conventionnelle

Comme de nombreux autres chartistes, Henri Waquet, né le 4 mars 1887 à Lorient dans le Morbihan, tente le concours de l'École des chartes après l'obtention d'une licence ès lettres. En novembre 1907, il est reçu pour l'entrée à l'École des chartes en première position parmi les vingt admis. Il conserve cette place de major de promotion tout au long de sa scolarité, et jusqu'à sa thèse, qui obtient la meilleure note des quinze élèves qui l'ont soutenue⁸⁵.

84 Paule René-Bazin, « La politique des Archives de France... », *op. cit.*, p. 171.

85 Arch. nat., 93 AJ 119, dossier d'élève de l'École des chartes.

Comme chacun des diplômés de l'École des chartes depuis 1846, il a donc réalisé une thèse au cours de sa dernière année de formation, venant sanctionner celle-ci. Sujet de recherche libre mais souvent rattaché à un enseignement particulier, selon les affinités de l'élève, elle donne une grande place aux sources, en accord avec les pratiques que les élèves ont apprises durant leur scolarité. Essai historique formant alors un texte de plus d'une centaine de pages, elle présente la preuve de l'érudition des archivistes-paléographes, et ont parfois débouchées, du moins dans les premiers temps de l'École, sur une publication. En 1911, Henri Waquet soutient donc sa thèse *Essai sur l'organisation et l'histoire administrative d'un bailliage royal aux XIII^e et XIV^e siècles. Le bailliage de Vermandois*. Le fonds d'archives personnelles d'Henri Waquet, conservé au sein du service des Archives départementales du Finistère, garde la trace de ce qu'a été la réalisation de ce travail pour lui. Ainsi, on y trouve le manuscrit de celui-ci, d'environ trois cents pages. La rigueur imposée par les enseignements de l'École des chartes a ici, après trois années de formation, imprégné le futur archiviste. En effet, lors de l'énumération des sources, on les retrouve citées très précisément, peu importe leur fonds d'origine, dispersé entre Archives nationales, Bibliothèque nationale, archives départementales ou communales. Chacune des cotes consultées est présente, énumérée une après l'autre et précisément décrite, témoignages de l'extrême minutie de ses recherches. De la même manière, l'ouvrage présente une bibliographie très fournie, confirmation de l'étendue du travail et de l'implication qui y ont été mises. Comme l'ensemble des écrits de la main d'Henri Waquet, ce manuscrit est complété d'un très grand nombre de notes, de brouillons, de notices biographiques, ou encore de citations et de retranscriptions de textes. Autant en langue latine qu'en français, ceux-ci retracent le cheminement et les avancées successives de ses travaux, la minutie avec laquelle il a élaboré son étude. Destinés à être publiés, ses écrits sont toujours accompagnés des épreuves, annotées et aux nombreuses corrections, adressées aux imprimeurs.

Le bailliage de Vermandois a permis à Henri Waquet d'être nommé au titre d'élève diplômé de la section d'histoire et de philologie de l'École pratique des hautes études, et paraît, en 1912, dans la *Bibliothèque de l'École des hautes études*.

Cette reconnaissance précoce de sa valeur en tant qu'historien est confirmée par sa nomination, d'octobre 1911 à fin avril 1912, au sein de l'École française de Rome.

Ce grand établissement français installé à l'étranger, comme il en existe d'autres à Athènes, en Extrême-Orient ou à Madrid, a pour vocation, d'après Bernard Barbiche, d'« accueillir de jeunes chercheurs [...] qui devaient prendre Rome ou l'Italie comme sujet d'étude et plus spécialement les monuments antiques, les manuscrits des bibliothèques et les documents des dépôts d'archives⁸⁶ ». Pour ces jeunes savants, être admis à effectuer un séjour dans cette École était vécu comme une vraie récompense, un aboutissement à leurs travaux, et ce d'autant plus auprès des chartistes, présents quasiment chaque année, et souvent représentés par le major de la promotion, comme cela a été le cas pour Henri Waquet. Installés dans le palais Farnèse, hôtel datant du XVIII^e siècle et loué depuis 1875 à la famille du Duc de

86 Bernard Barbiche, « Les chartistes à l'École française de Rome », dans BERCÉ (Yves-Marie), sous la dir. de, *L'École nationale des Chartes depuis 1821, op. cit.*, p. 276.

Naples, les étudiants au nombre de six à huit jouissaient de « conditions de travail exceptionnelles et jamais égalées depuis⁸⁷ », au cœur d'une ville à l'histoire et l'archéologie très riches.

Charles Samaran, ancien directeur des Archives de France, a également eu l'opportunité d'effectuer un séjour au sein de l'École française de Rome, une dizaine d'années avant Henri Waquet, entre 1901 et 1903. Dans le recueil du *Centenaire de l'École française de Rome célébré à Paris le 17 octobre 1975*⁸⁸, il laisse un témoignage amusant et amusé de cette expérience. Arrivé à Rome avec une « hâte juvénile », après des étapes à Turin, Milan puis Florence et Sienne, il est d'abord écrasé sous la beauté et la grandeur de la ville et du palais Farnèse. Il relate la vie agréable qu'il y menait en compagnie des autres pensionnaires, « libres étudiants sans famille » tous âgés d'une vingtaine d'années, les cafés et restaurants qu'ils y fréquentaient, et l'esprit de fraternité qui y régnait : « nous installions nos dossiers coude à coude, allions, venions, fumions, écrivions, causions et surtout discussions du tout et du reste ».

Henri Waquet a donc, de par sa formation en histoire à l'université comme à l'École des chartes, le profil classique, quoique marqué par l'excellence, de l'archiviste-paléographe, ce qui est confirmé par ses activités d'érudit, d'intellectuel.

1.2. Un érudit reconnu

Dès l'obtention de son diplôme d'archiviste-paléographe, Henri Waquet se distingue par ses nombreuses publications scientifiques, et se fait connaître dans le milieu des sciences historiques.

Tandis que sa thèse de l'École des chartes est récompensée par une partie du prix Auguste Molinier, qui valorise les meilleurs travaux remis par les étudiants chartistes, lui assurant très tôt la reconnaissance de ses pairs, il reçoit un autre prix en 1914, la médaille d'argent de la Société française d'archéologie. Cette distinction marque le début de sa spécialisation dans le domaine de l'archéologie, qui se concrétise en 1933 par la publication de *L'art breton*, ouvrage multi-récompensé et notamment par l'Académie des Beaux-arts avec le prix Bernier, une des récompenses annuelles de l'institution.

Au delà de cette spécialisation archéologique, Henri Waquet est une référence en matière historique, et notamment d'histoire bretonne. Au travers de ses ouvrages, il démontre sa méthode et ses qualités d'écriture. *Visages de la Bretagne*, publication collaborative éditée en 1941 sur la situation culturelle de la région et qui bénéficie de sa contribution avec le chapitre « Histoire de la Bretagne », en est l'exemple parfait. Dans celui-ci, avec une approche chronologique, il montre l'évolution du territoire en illustrant constamment ses propos de planches ou de reproductions photographiques, mettant comme le lui a appris sa formation les sources et les documents au premier plan, que ce soit des sceaux, des gravures

⁸⁷ *Ibid.*, p. 284.

⁸⁸ Cité par Bernard Barbiche, « Les chartistes à l'École française de Rome », dans BERCÉ (Yves-Marie), sous la dir. de, *L'École Nationale des Chartes depuis 1821, op. cit.*, p. 283.

ou encore des dessins. Pour le grand public, son nom reste synonyme de cette connaissance parfaite du territoire breton et de sa culture. Ainsi, c'est au travers de guides sur certaines communes à fort caractère patrimonial, principalement tournés vers les biens architecturaux, qu'il est connu.

Ces exposés très documentés lui valent des propositions de collaboration dans des dictionnaires spécialisés, que ce soit pour pour le *Dictionnaire des biographies française*, dans lequel il se charge d'écrire la vie des dynasties ducales d'Alain et Arthur de Bretagne, ou encore dans le *Dictionnaire de latin médiéval*, dirigé par l'historien Ferdinand Lot, sur lequel nous reviendrons plus tard. Régulièrement, il cumule tout au long de sa carrière de très nombreuses participations à des revues scientifiques et bulletins de sociétés savantes, par des articles, des comptes-rendu d'ouvrages ou des notices. Fin 1944, Barthélemy-Amédée Pocquet du Haut-Jussé, président de la Société archéologique de Bretagne, lui demande de prendre part au nouveau bulletin prévu pour l'année suivante, avançant qu'il n'a « pas accoutumée de dire des banalités⁸⁹ ». Henri Waquet bénéficie donc d'une solide réputation d'historien.

Dans la grande tradition chartiste, il se charge également de la transcription complète de certaines œuvres, en l'occurrence des textes de Suger, un des principaux conseillers de Louis VI et de son fils Louis VII, rois des Francs au XII^e siècle. Ces traductions latines ont été réalisées directement à partir de manuscrits, et Henri Waquet souligne dans son ouvrage⁹⁰ les difficultés et intérêts que cela procure, mettant en avant la question du faux et de l'origine même des documents utilisés, enjeu primordial dans une retranscription de texte. Sous la forme d'une édition bilingue, opposant le texte latin d'origine à la traduction qu'il en fait, il justifie chacune de ses propositions, dans un grand souci de rigueur intellectuelle.

Ces nombreuses productions de qualités et ses contacts multiples avec le monde scientifique et intellectuel (dont témoignent les cartes de visite de personnalités qui sont conservées dans sa correspondance, celle de Robert Fawtier par exemple, historien médiéviste majeur de la première moitié du XX^e siècle) lui permettent de devenir Correspondant pour le compte du Ministère de l'Instruction publique en 1919, sur proposition de Marc Bloch, futur membre du Collège de France et historien déjà de renommée internationale. En sa qualité d'être « un érudit de valeur [...] excellent et consciencieux⁹¹ ». La réponse de Henri Waquet à cette nomination ne laisse pas de doutes sur son implication dans cette charge : « Vous pouvez compter, Monsieur le Ministre, que je ferai mon possible pour collaborer utilement à l'œuvre du Comité des travaux historiques et scientifiques ». En 1927, il est décoré au titre d'Officier de l'Instruction publique.

89 Arch. dép. Finistère, 76 J 22, correspondance de Barthélemy-Amédée Pocquet du Haut-Jussé à Henri Waquet, 28 décembre 1944.

90 Henri Waquet, *Suger, vie de Louis VI le Gros*, Paris, Honoré Champion, 1929, 338 p.

91 Arch. nat., F17/1747, dossier nominatif du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts.

Comme en témoigne une nouvelle fois son dossier d'élève des chartes, recensant ses publications les plus marquantes, son activité scientifique est restée très intense tout au long de sa vie, et lui attire la reconnaissance du milieu, aboutissant à la remise, en 1937, de la croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Cette haute consécration, affirmant officiellement la reconnaissance de sa qualité, lui confirme le désir, présent depuis quelques années, d'enseigner au sein de l'École des chartes.

La correspondance qu'il a entretenue avec le directeur des Archives de France⁹² laisse également trace d'un désir de devenir professeur à l'École des chartes. L'accès à un poste d'enseignant dans cette institution, d'autant plus au XIXe et dans la première partie du XXe siècle, est exclusivement réservé à des spécialistes reconnus comme des références dans leur domaine et ce qu'on leur demande d'enseigner. Le prestige de l'École est tel qu'il se retrouve autant dans la difficulté d'y entrer en tant qu'étudiant que de pouvoir y enseigner. Dès 1923, d'après le directeur des Archives de France, Henri Waquet avait été pressenti pour occuper la chaire de paléographie, et était arrivé en « deuxième ligne ». En 1930, c'est à son tour de faire connaître son désir d'y devenir professeur, lorsqu'il fait savoir au directeur que « d'ici à quelques années une vacance peut se produire, dans le cas de laquelle ma candidature ne serait peut-être pas déraisonnable », en pensant au prochain départ en retraite de Gustave Dupont-Ferrier, en charge de l'histoire des institutions. Cependant son désir de présenter sa candidature et de devenir enseignant ne se concrétise pas, et l'entrée en guerre de 1939 l'oblige à remodeler ses projets.

Ce rapprochement avec le corps professoral de l'École des chartes démontre parfaitement le niveau d'érudition de Henri Waquet, la place qu'il occupe dans le milieu savant de l'époque et la reconnaissance que lui attribue ses pairs, due non seulement à ses travaux scientifiques, mais également à sa manière d'exercer son métier d'archiviste départemental du Finistère.

1.3. L'implication dans la vie scientifique de son département

Nommé archiviste du département du Finistère le 24 février 1912, il entre en fonction le 1^{er} mai de la même année, directement après son retour de l'École française de Rome.

Appartenant à la classe 1907, il aurait normalement dû répondre à la mobilisation générale d'août 1914 et partir au front, comme l'ensemble des jeunes gens de son âge. Cependant, à la santé fragile, il est exempté de service et exerce bénévolement comme professeur à l'arrière, dans une classe

92 Arch. nat., AB/IVc/181, dossier nominatif de la Direction des archives de France.

de seconde du lycée de sa ville de Quimper. Remplaçant le titulaire du poste, mobilisé dans la pharmacie centrale de l'armée, il échange avec lui une correspondance durant la guerre, parlant notamment de leurs travaux en cours. La permanence dans sa fonction que connaît Henri Waquet lui permet de continuer ses recherches, d'en entamer de nouvelles et de prendre rapidement une part active dans les sociétés savantes de sa région. Ainsi, il s'implique très tôt dans celles-ci, en particulier au sein de la Société archéologique du Finistère. Cette association, qui vise à « étudier et faire connaître l'histoire et le patrimoine du département du Finistère⁹³ », l'accueille comme membre dès sa première année en poste dans le Finistère. Rapidement, il s'y investit davantage, devenant successivement deuxième secrétaire en 1913 puis secrétaire général six ans plus tard. En 1922 enfin, fort de sa réputation croissante, il est nommé président de la Société, fonction qu'il occupe jusqu'à son décès en 1958. De ce fait, il y redynamise la publication du bulletin annuel et y développe les excursions de groupe à travers le département. Avec leurs programmes riches, elles sont très appréciées comme en témoignent les photographies prises à l'époque et regroupant des dizaines de personnes autour de la personne de Henri Waquet. Militant pour la sauvegarde du patrimoine, la Société compte parmi ses membres des personnalités implantés dans le milieu politique, dont des députés, et bénéficie par ce moyen d'une certaine influence, relayée en la personne de son président, très présent. Un exemple probant est formé par la demande qu'il reçoit en 1931 de la part d'une amicale d'ancien combattant de la Première Guerre mondiale. Afin de rendre hommage à leur camarades tombés sur le front belge lors de la bataille des Ardennes en 1914, ils souhaitent transférer un monument breton vers la commune où ont eu lieu les affrontements, et font appel à la Société pour les aider dans cette démarche. Pour mieux cerner la demande, Henri Waquet se renseigne sur cette association et se fait expédier la revue qu'elle publie. Après des recherches dans le territoire, il parvient à trouver dans une petite commune un calvaire abandonné et obtient l'autorisation de la mairie pour le déplacer. Après son installation en Belgique, l'Amicale des anciens combattants adresse ses remerciements pour la grande sympathie de la Société et de son président, témoignant ici de l'accessibilité et de la simplicité de ce dernier.

Henri Waquet, par sa méthode et sa pédagogie, est également très apprécié dans son service des Archives départementales, comme le rapporte son ami Barthélemy-Amédée Pocquet du Haut-Jussé, dans un certain style romanesque :

« Waquet tenait de son grand-père un goût prononcé pour l'enseignement. Il le montra par un constant souci de se faire entendre de ceux qui, sans érudition, même sans culture très raffinée, penchent par instinct vers les ténèbres du passé et ne demandent qu'un fil conducteur pour s'y promener sans s'y égarer »⁹⁴.

93 Société archéologique du Finistère, *Présentation*, [en ligne],

<http://www.soc.archeo.dufinistere.org/index.php> (consulté le 26 mai 2015).

94 Barthélemy-Amédée Pocquet du Haut-Jussé, « Henri Waquet », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°116, 1958, p. 307.

Son érudition, qu'il « sait au besoin [...] teinter de poésie⁹⁵ », le place comme référence pour les chercheurs qu'il rencontre et l'amène à répondre à un nombre de plus en plus élevé de sollicitations. En plus de son activité au sein de la Société archéologique du Finistère, il est secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, qui se charge de promouvoir la culture et le patrimoine breton, pour le compte de laquelle il organise dans son département deux de ses congrès annuels, en 1923 et 1932, où ont lieu des conférences, des visites, etc A ce titre, il est contacté par le président de l'Association bretonne, une société similaire, dans l'idée d'une réunion des deux entités, afin d'éviter un « émiettement des forces⁹⁶ », qui les fragilise et les place « sur le même pied que [...] toutes les sociétés bardiques, carnavalesques, binioutiques et druidiques. Ce qui est navrant ». L'utilisation de tels adjectifs rappelle ici le caractère réellement scientifique de ces associations, ce qu'a toujours défendu Henri Waquet. Cette position de référent culturel local lui fait aussi recevoir de la part du directeur de l'association des sociétés régionalistes de Lille un appel pour mettre en valeur sa région, pour « donner quelques chose d'inédit où vibre vraiment l'âme bretonne⁹⁷ », dans le cadre d'une collaboration d'auteurs de toutes les provinces françaises. De la même manière, il reçoit la demande de l'association Sauvegarde de l'art français, qui milite pour la défense du patrimoine, pour lutter contre le pillage des monuments historiques.

Pour Henri Waquet, comme il le défend dans les rapports annuels de son service des Archives départementales du Finistère, la fonction d'archiviste se doit d'être couplée d'un rôle d'érudite, moteur dans la vie scientifique locale de son territoire. Cette vision de l'archiviste savant, héritée de l'enseignement de l'École des chartes, doit même pour lui s'accroître et augmenter son champ d'action, et cela doit se passer dans le cadre des sociétés savantes. En qualifiant d' « obligation professionnelle⁹⁸ » cette collaboration active et permanente des archivistes dans les sociétés érudites, il montre bien le caractère scientifique de sa fonction, actrice des études historiques.

Son travail d'archiviste et d'érudite est donc fortement reconnu, par son public mais également par son administration, et il est ainsi nommé en février 1923 par le préfet du Finistère à la fonction de Conservateur des musées départementaux. Titulaire du poste de Conservateur des antiquités et objets d'arts depuis 1915, il doit cette promotion à ses compétences en matière patrimoniale et plus spécialement artistique qu'il met à profit dans ses activités vues précédemment.

Mais sa valeur professionnelle est également admise à une plus grande échelle. Comme en témoigne son dossier individuel du Ministère de l'Instruction publique, devenu depuis Ministère de l'Éducation nationale,

95 Jacques Charpy, « Les archivistes bretons ... », *op. cit.*, p. 59.

96 Arch. dép. Finistère, 76 J 24, activités dans les sociétés savantes et associations, correspondance avec l'Association bretonne.

97 Arch. dép. Finistère, 76 J 26, correspondance diverse (1930-1939), correspondance avec l'association des Sociétés régionalistes de Lille.

98 Arch. dép. Finistère, 1628 W 2, rapports annuels de la direction des Archives départementales (1946).

il reçoit en 1930 la proposition de la part du directeur des Archives de France du poste d'archiviste départemental du Nord. Malgré la richesse des collections de ce service, reconnu dans tout le pays, et les bonnes conditions de travail dont il disposerait, Henri Waquet refuse la place, arguant des « motifs d'ordre personnel, inspirés de considérations à [sa] famille et à [ses] travaux⁹⁹ ». Il souhaite ainsi continuer des recherches sur la Bretagne et sa culture, pour laquelle il est devenu un des plus éminents spécialistes. En plein dans le contexte d'occupation allemande sur le territoire français, Henri Waquet publie en 1943 une *Histoire de la Bretagne* dans la célèbre collection des « Que sais-je ? ». Cet ouvrage, dont la réputation n'est plus à faire et qui a été ré-édité jusque dans les années 1970, consacre son auteur dans ce domaine historique, et confirme ses positions de rejet vis-à-vis d'un nationalisme breton de plus en plus présent.

C'est donc dans cette position de grand spécialiste et de défenseur de la culture bretonne qu'il a été amené à défendre des idées, jusqu'à se mettre en danger, au cours de la Seconde Guerre mondiale.

2 Des convictions fortes durant la Seconde Guerre mondiale

2.1. Sa lutte contre le mouvement autonomiste breton

Henri Waquet, dans toutes les traces qu'il a laissées sur son rapport à la culture bretonne, a constamment cherché à la valoriser. Favorable à une affirmation des traditions et coutumes de la région, il a néanmoins été un farouche opposant à toutes idées et velléités autonomistes ou séparatistes.

Le premier contact direct de Henri Waquet avec les idées autonomistes a lieu à la fin des années 1920, lorsqu'il reçoit une demande de la part de Yann Fouéré, un jeune breton expatrié à Paris pour y réaliser des études de droit et président de l'Association des étudiants bretons de Paris. Celui-ci, malgré son jeune âge, commence à agir dans le milieu de la défense de la culture bretonne, et c'est au nom de son association Ar Brezoneg Er Skol, l'Union pour un enseignement breton, qu'il s'adresse à l'archiviste, qu'il décrit comme un « breton fervent, influent, actif, énergique¹⁰⁰ ». S'affirmant sans aucune intention politique, son objectif est de faire voter un vœu par les communes du département en faveur d'un enseignement en langue bretonne dans les écoles. Le Comité central de cette initiative étant composé d'un député et d'un conseiller général du Finistère, ainsi que du directeur du Cercle celtique de Paris, Henri Waquet donne son accord pour soutenir ce vœu, mais dans sa réponse confirme ce caractère

⁹⁹ Arch. nat., AB/IVc/181, dossier nominatif de la Direction des archives de France.

¹⁰⁰ Arch. dép. Finistère, 76 J 25, activités diverses de Henri Waquet, dossier Défense de la langue bretonne.

politiquement neutre de l'action. Cette dernière précision montre le sentiment et la position qu'adopte Henri Waquet vis-à-vis de son interlocuteur, qu'il voit déjà comme ambitieux et désireux de se faire un nom.

Ce mouvement autonomiste breton se fait entendre depuis le XVI^e siècle au gré des événements politiques, et connaît une forte revitalisation à partir du début des années 1930. En effet, il recommence à faire parler de lui avec une série d'attentats dans le courant de la décennie. Entre 1932 et l'entrée dans la Seconde Guerre mondiale, des symboles de l'union de la région de la Bretagne à la France sont détruits, notamment un monument commémoratif du quatrième centenaire de celle-ci devant la mairie de Rennes, ou sur la préfecture de Quimper au début de l'année 1939. Avec la montée du nationalisme dans les années 1930, des partis politiques se créent et s'affirment. Le plus important d'entre eux, le Parti National Breton (PNB), est convaincu qu'une alliance avec l'Allemagne nazie est nécessaire à leur volonté d'une Bretagne indépendante. Ses leaders, Olier Mordrel et François Debeauvais, ont cherché à nouer une alliance avec le régime autoritaire naissant, dont l'idée de décomposer l'unité de l'ennemi, en soutenant les revendications minoritaires qu'il connaissait en son sein, était vu comme un « puissant facteur de déstabilisation¹⁰¹ ». Dans une optique stratégique, renforcée par l'intérêt géographique du territoire maritime breton, les Allemands s'intéressent rapidement au PNB. Alors que les voyages des chefs régionalistes bretons en Allemagne se font de plus en plus réguliers, ils proclament qu'ils ne soutiendront pas la France dans son affrontement contre le nazisme, et en juin 1939, juste avant l'entrée en guerre, ils sont condamnés à mort pour intelligence avec l'ennemi¹⁰². Réfugiés à Berlin, ils attendent la défaite française, avant de rentrer en mai 1940. Cherchant à se faire entendre auprès de la population par des publications ou des rassemblements fréquents, ils restent cependant peu écoutés, leurs idées n'ayant que peu d'échos chez les Bretons. Ces volontés régionalistes, présentes bien que peu suivies, sont une des raisons du redécoupage administratif organisé par le gouvernement de Vichy en juin 1941, où la Loire Inférieure est extraite de la région Bretagne. Cette réforme n'entraîne aucune réaction chez les nationalistes car soutenue par le régime nazi dans sa réorganisation de la France. Au fur et à mesure de l'avancée de la guerre, le parti nazi se désintéresse des désirs de la minorité régionaliste bretonne, conscient qu'elle n'a pas réussi à obtenir l'influence nécessaire. En manque de soutien, le PNB se désagrège petit à petit, alors que sa frange la plus radicale, composée d'une trentaine d'individus, s'engage dans la *Waffen SS*, en formant le bataillon du Bezen-Perrot qui a fait partie des derniers combattants de 1945, sous l'uniforme allemand¹⁰³.

En juin 1940, lors du retour des chefs du PNB qui avaient été condamnés par contumace, Henri Waquet signe un vif article où il vise directement ces derniers, en démontrant que leurs idées, qu'ils revendiquent anciennes, sont en réalité dénuées de tous fondements historiques. Dans son papier « Un

101 Hubert Béasse, *Berlin-Vichy-Bretagne*, France 3 Ouest, 2010, 52 min.

102 Georges Cadiou, *L'hermine et la croix gammée*, Rennes, Apogée, 2006, p. 85.

103 *Ibid.*, p. 325.

peu d'histoire¹⁰⁴ », il s'appuie sur la science historique pour contrer avec une grande rigueur les arguments avancés par les autonomistes bretons. Ainsi, en mettant ses compétences scientifiques en avant pour prouver ses dires, il explique que la Bretagne, dans son histoire, tout en conservant son autorité propre, n'a jamais contesté la souveraineté française, de la période des Capétiens au X^e siècle jusqu'à aujourd'hui. Contrecarrant certains propos, il affirme que la reconnaissance d'une allégeance à la France n'a aucunement nuit à la culture bretonne, dont « jamais [l']imagination et [la] sensibilité ne rayonnèrent sur le monde chrétien comme il arriva après les glorieux règnes d'Alain Fergent et de Conan III ». Il rappelle également les forts privilèges obtenus par la région après son unification avec la France en 1532, et comment elle est restée loyale dans des moments de tensions politiques importants, tels que la période de la Ligue. Henri Waquet enfin, toujours dans cet article, cite un noble breton du XVI^e siècle, qui avait déjà écrit à son époque sur ce lien entre la Bretagne et la France en soulignant le bien-fondé de celui-ci. Montrant que ce dernier était déjà en son temps opposé à une séparation des deux territoires, Henri Waquet conclut : « Cette ferme voix sortie du lointain des âges, écoutons-la ; c'est celle d'un bon breton ».

Ce texte, refusé à la publication par la presse car sûrement vu comme trop provocant, a été en partie diffusé sur Radio Londres¹⁰⁵. L'année suivante, en réponse, ceux qu'il visait s'en prennent directement à lui dans un article de *L'Heure bretonne*, un journal antisémite très proche du parti autonomiste, imprimé uniquement pendant la période de l'Occupation. A l'occasion de la parution de son ouvrage *Visages de la Bretagne*, une description culturelle de la région, il est accusé par les régionalistes d'avoir produit, avec ses collaborateurs désignés comme « ceux qui défigurent la Bretagne¹⁰⁶ », une « collection de caricatures de notre pays ». Malgré la qualification d'« élucubrations » des affirmations de Henri Waquet dans sa participation à l'ouvrage, celui-ci et l'ensemble de la collection sur les provinces françaises dont il est tiré ont reçu de nombreuses bonnes critiques et félicitations, confirmé par ses rééditions les années suivantes.

Avec cet exemple et le ton sarcastique employé par Henri Waquet, son implication dans la défense de ses idées est donc très présente, comme en témoigne clairement le titre « Un peu d'histoire » de son article, qui cherche à appuyer le manque de connaissances de ses adversaires. N'hésitant pas à les critiquer ouvertement, malgré leur position de force à l'époque, ses idées et leur diffusion lui ont valu, comme il l'indique à la fin de la guerre dans une note au référent du Comité d'histoire de l'Occupation et de la Libération, d'être rapidement repéré et identifié comme opposant par les forces allemandes et notamment la Gestapo, qui l'aurait placé sur une « liste noire¹⁰⁷ » dès l'année 1937, à l'époque de ses premières réactions opposées aux nationalistes.

104 Arch. familiales de Dominique Waquet, Henri Waquet, « Un peu d'histoire », juin 1940. Cf annexes.

105 Arch. familiales de Dominique Waquet, Henri Waquet, « Un peu d'histoire », annotations sur le texte.

106 Arch. familiales de Dominique Waquet, *L'Heure Bretonne*, sans date.

107 Arch. dép. Finistère, 76 J 26, activités diverses de Henri Waquet, dossier Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

Reconnu comme anti-autonomiste par ces derniers, il l'a également été par le préfet du Finistère, Angéli Verlomme, lui-même de par sa fonction publiquement opposé à ces idées, ce qui l'a certainement influencé dans son choix de le placer à la tête du Centre départemental d'information à l'intérieur (CDII) en septembre 1939. En tant qu'archiviste du département, il était vu comme à même de pouvoir connaître, par ses contacts réguliers avec des personnalités diverses, influentes ou non, « quantité de questions intéressant ses concitoyens¹⁰⁸ ». Logé dans les locaux des Archives départementales, le CDII se compose de représentants de l'armée, de l'administration préfectorale et du Ministère de l'Intérieur, et est chargé d'établir des rapports mensuels sur l'opinion publique. Institution spéciale de temps de guerre, elle a comme mission de renseigner le préfet sur l' « état de l'esprit public¹⁰⁹ » et de tout ce qui pourrait l'influer. Lorsque que le préfet choisi Henri Waquet pour en prendre la tête, il le fait car il connaît l'autorité morale que ce dernier exerce sur la population, son influence et sa discrétion, qualités voulues pour ce poste. Ses missions propres sont de décrire les réactions face aux propagandes étrangères sur la population, les effets que les informations transmises par la presse française engendrent, mais surtout ici d'analyser les : « menées, agitations ou campagnes de caractère ou de tendance suspects [ainsi que] les griefs et sujets de mécontentements de tous ordres, de nature à jeter le trouble dans les esprits ou à menacer l'ordre¹¹⁰ ». C'est donc dans l'exercice de ces missions que Henri Waquet va mentionner les agissements autonomistes, récurrents entre le début de la guerre et l'invasion allemande.

Dans ses premiers rapports, il confirme la faible attirance de la population pour le parti autonomiste, « les agitateurs [...] autonomistes n'ont pas d'influence¹¹¹ » ; « la condamnation à mort par contumace des autonomistes Mordrel et Debeauvais est unanimement approuvée¹¹² ». Avec l'invasion allemande de juin 1940, il montre que le parti autonomiste accroît ses activités. Ainsi, il cite en exemple une lettre arrivée de Bucarest, contenant un « tract autonomiste de caractère panceltique¹¹³ ». Cette action, à mettre certainement au crédit des leaders expatriés en dehors de la France, lui vaut un durcissement dans ses propos, lorsqu'il déclare que l'opinion publique est toujours « hostile aux fantaisies d'une poignée d'illuminés et de ratés¹¹⁴ ». Ce rapport du 13 juin 1940 préfigure la rédaction de son article daté

108 Arch. dép. Finistère, 1 M 297, Centre départemental d'Information (1939-1940), Circulaire du Commissaire général à l'information.

109 *Ibid.*

110 *Ibid.*

111 Arch. dép. Finistère, 1 M 297, Centre départemental d'Information (1939-1940), rapport de janvier 1940.

112 Arch. dép. Finistère, 1 M 297, Centre départemental d'Information (1939-1940), rapport de mai 1940.

113 Arch. dép. Finistère, 1 M 297, Centre départemental d'Information (1939-1940), rapport de juin 1940.

114 *Ibid.*

du même mois, « Un peu d'histoire », lorsqu'il rajoute, sortant du cadre de sa fonction au CDII : « Il importe de déjouer les grossières manœuvres de la propagande allemande¹¹⁵ ».

Une nouvelle fois, montrant sa forte opposition au PNB, dans son rapport de décembre 1940, il qualifie Mordrel de « taré¹¹⁶ ». Le mois suivant, il dénonce l'alliance avec le parti nazi : « Je tiens de source très sûre que trois cents prisonniers bretons ont été relâchés tout dernièrement pour venir porter la bonne parole chez eux et y agiter les esprits¹¹⁷ ». Au fur et à mesure que la guerre avance, les rapports de l'archiviste au préfet ont de plus en plus tendance à être portés sur cette situation du mouvement autonomiste dans la région, qui est perçu comme un réel problème par l'autorité, et chaque rapport est sujet à un paragraphe sur l'évolution de ce sujet. Dans son dernier rapport, daté d'avril 1941 et entièrement consacré à cette cause séparatiste, il se réjouit du « patriotisme plein de crânerie, de patience et d'espoir¹¹⁸ » de la population du département et plus particulièrement de la ville de Brest.

Farouchement opposé aux désirs autonomistes de quelques individus de sa région, Henri Waquet a su leur faire face ouvertement, et à en informer les autorités comme le préfet du danger qu'il pouvait y avoir à les laisser exister et s'exprimer librement. A travers ses rapports, probablement secrets après juin 1940 comme le confirme la mention « le préfet [Georges, successeur de Verlomme depuis septembre 1940] m'avait demandé de continuer à lui faire au moins pour lui un rapport sur l'esprit public¹¹⁹ » tirée d'une correspondance laissée par Henri Waquet après-guerre, son sentiment patriotique se faisait déjà sentir, et l'a entraîné dans son action de résistance, dès la fin de l'été 1940.

2.2. Son action de résistance contre l'occupant

Dans son courrier¹²⁰ adressé au responsable du Comité d'histoire de l'Occupation et la Libération de la France en novembre 1949, Henri Waquet laisse un des rares témoignages écrits de sa main sur son action de résistance.

Pour lui, tout commence lorsqu'il reçoit la visite d'un certain Boris Vildé, le 17 septembre 1940. Ce dernier est le gendre de Ferdinand Lot, chartiste, médiéviste reconnu et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, avec qui Henri Waquet est en relation dans le cadre de la rédaction du *Dictionnaire de latin médiéval*, appelé durant sa préparation le « Nouveau du Cange », reprenant le nom

115 *Ibid.*

116 Arch. nat., 72 AJ 123, résistance intérieure dans le Finistère, rapport de décembre 1940.

117 Arch. nat., 72 AJ 123, résistance intérieure dans le Finistère, rapport de janvier 1941.

118 Arch. nat., 72 AJ 123, résistance intérieure dans le Finistère, rapport d'avril 1941. Cf annexes.

119 Arch. dép. Finistère, 76 J 24, activités dans les sociétés savantes et associations, dossier Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

120 *Ibid.*

de l'auteur de l'ancien ouvrage de référence en la matière¹²¹. Ayant dans ce contexte beaucoup correspondu, et Ferdinand Lot ayant appris l'opposition tenace que l'archiviste entretenait envers les autonomistes bretons alliés du régime nazi, c'est donc par cet intermédiaire que le jeune Boris Vildé, leader d'à peine trente ans du récent réseau de résistance du musée de l'Homme, obtient son contact. Créé dès le mois de juillet 1940¹²², ce réseau rassemble en priorité le personnel et les proches du Musée de l'homme à Paris, d'où est tirée son appellation, dans l'enceinte même de l'institution dédiée à l'anthropologie. Comptant parmi ses membres des personnalités restées célèbre par la suite, comme les deux résistants récemment panthéonisés Germaine Tillion et Pierre Brossolette (ce dernier étant arrivé plus tardivement, à partir du début de l'année 1941), le réseau cherche rapidement, sous l'impulsion de Boris Vildé, à élargir son champ d'action. Ainsi, après avoir pris contact avec la bibliothécaire de l'ambassade américaine Pénélope Royall ou le milieu déjà engagé des avocats parisiens, il se rend coup sur coup dans le nord de la France et en Bretagne, afin de ne « limite[r] nullement ses prospections à l'intelligentsia parisienne¹²³ ». En Bretagne, comme dans le Nord, Boris Vildé cherche à établir des contacts avec la France Libre, installée à Londres, avec comme idée de mettre en place des filières d'évasions à destination de l'Angleterre. Pour cela, sur les conseils de son beau-père, il se rend donc à Quimper, à la rencontre de Henri Waquet. A l'image de l'ensemble des résistants des premiers temps de l'Occupation, en 1940, le recrutement de Henri Waquet s'est donc fait par le biais des contacts proches, amis ou réseaux professionnels.

Dans un rapport sur son activité de résistance¹²⁴ fourni à Yvonne Oddon, ancienne membre du réseau du musée de l'Homme, en octobre 1946, il retrace cette rencontre avec Boris Vildé : « Après avoir traité de l'objet de sa visite nous causâmes des événements. Nous nous trouvions en accord complet de sentiments ». Vildé l'interrogeant alors sur les possibilités de passage vers l'Angleterre, Henri Waquet lui indique l'adresse d'un pharmacien de Crozon, Auguste Dizerbo, lecteur du service des Archives départementales et membre de la Société archéologique du Finistère, qui serait certainement capable de le renseigner. Henri Waquet, en faisant profiter son interlocuteur de ses nombreux contacts dans le département, s'inscrit dorénavant pleinement dans la Résistance.

Auguste Dizerbo rencontre ainsi Boris Vildé au lendemain de sa visite à Quimper, et dans les quelques mois qui suivent ils mettent en place le projet du départ d'un bateau en direction de l'Angleterre, qui eu lieu début janvier 1941¹²⁵. Après une courte recherche, ils trouvent en la personne du thonier Yves Salaün celui qui peut se charger de la traversée. Quittant Brest, ils décident de faire étape à Douarnenez avant

121 Charles-Edmond Perrin, *Un historien français : Ferdinand Lot (1866-1952)*, Genève, Droz, 1968, p. 60.

122 Julien Blanc, *Au commencement de la Résistance. Du côté du musée de l'Homme, 1940-1941*, Seuil, Paris, 2010, p. 76.

123 *Ibid.*, p. 103.

124 Arch. nat., 72 AJ 123, résistance intérieure dans le Finistère, rapport d'activité de Henri Waquet, 22 octobre 1946.

125 Arch. nat., 72 AJ 58, dossier réseau Hauet-Vildé, rapport d'activité d'Auguste Dizerbo, 13 avril 1945.

de rejoindre leur destination finale, mais c'est là qu'ils se font arrêter par une garde allemande. Parmi les passagers se trouvait alors la personne d'Albert Gaveau, infiltré en tant qu' « agent double¹²⁶ » pour le compte des autorités d'occupation au sein du réseau du musée de l'Homme et responsable de sa chute la même année. Après avoir obtenu la confiance des membres de l'organisation, il divulgue leurs identités aux services de renseignements allemands. Boris Vildé et six autres résistants du réseau du musée de l'Homme sont condamnés à mort et exécutés le 23 février 1942.

Malgré l'échec de la tentative de départ vers l'Angleterre orchestrée par Auguste Dizerbo en janvier 1941, l'action de Henri Waquet a continué au travers d'une action de propagande en faveur de la Résistance. Recevant des prospectus de la part du musée de l'Homme jusqu'au début de l'année 1942, des « feuilles clandestines¹²⁷ », il se chargea de les redistribuer, sa position influente dans les milieux qu'il fréquentait, comptant les élites intellectuelles de sa ville de Quimper et du département du Finistère ou un nombre important d'érudits de toute la région, en faisait le relais parfait. Comme en témoigne un organigramme réalisé par Germaine Tillion¹²⁸ reprenant les noms des membres importants des différents groupements locaux, la branche parisienne de son réseau était parfaitement consciente de la renommée de l'archiviste sur son territoire, et avait fait de lui un de ses premiers liens en Bretagne.

Cette entrée en résistance, que l'on peut d'abord penser comme due au hasard d'une rencontre professionnelle, en est en réalité bien éloignée. Adeptes des prises de positions tranchées, Henri Waquet, déjà ouvertement opposé aux idées régionalistes relayées par certains, s'était déjà montré réservé quant à la montée du nazisme ainsi qu'aux idées de celui qu'il appelle « ce monstre d'Hitler¹²⁹ », et ce que cela pouvait entraîner, non seulement pour ses archives mais également pour la situation politique globale du pays. Dans ses rapports sur l'opinion publique envoyés aux différents préfets, il avait déjà commencé à affirmer ses tendances anglophiles avant l'invasion allemande. En octobre 1939, il vante les qualités des émissions de radios anglaises diffusées auprès de la population bretonne, qu'il atteste être très appréciées, faites de « précision, franchise, promptitude¹³⁰ ». Il rajoute même quelques mois plus tard souhaiter un rapprochement plus franc entre les émissions anglaises et françaises, ces dernières demeurant, pour lui, « plus timides et parfois moins précises¹³¹ ».

126 Julien Blanc, *Au commencement de la Résistance ...*, *op. cit.*, p. 387.

127 Arch. nat., 72 AJ 123, résistance intérieure dans le Finistère, rapport d'activité de Henri Waquet.

128 Bib. nat., NAF 28481, archives privées de Germaine Tillion, dossier Réseau du musée de l'Homme, organigramme réalisé après guerre.

129 Arch. familiales de Dominique Waquet, correspondance de Henri Waquet pour Marie-Joséphine Waquet, sa mère, 18 mai 1940.

130 Arch. dép. Finistère, 1 M 297, Centre départemental d'Information (1939-1940), rapport d'octobre 1939.

131 Arch. dép. Finistère, 1 M 297, Centre départemental d'Information (1939-1940), rapport de juin 1940.

Il soutient également pleinement les tentatives militaires alliées, même si elles sont dangereuses pour lui et son entourage. Dans une lettre de septembre 1940 adressée à son frère, il déclare au sujet des bombardements de Lorient, où une partie de sa famille réside : « Le séjour de notre pauvre Lorient va devenir impossible, car les Anglais ont pour devoir d'en rendre le séjour impossible à l'ennemi¹³² ». Par ces propos, il montre sa volonté de continuer les combats et de ne pas renoncer à la défaite, ce qui est confirmé par ses sentiments contre le gouvernement de Vichy. Il dénonce ainsi la présence au pouvoir de « spécialistes aveuglés par le plaisir de déployer leur talent, [d']un vieillard découragé de 84 ans, [d']une poignée de traîtres¹³³ », composition qui ne peut pas permettre à la France de se relever et de faire face. « Pétain, c'est le drapeau sur un fumier¹³⁴ ». Pour lui, c'est bel et bien cette situation et cette évolution des relations avec l'Allemagne nazie qui a confirmé son engagement. Animé d'un profond attachement patriotique à son pays, il a conservé, dans cette période de crise, « une grande permanence dans [ses] prises de position personnelle¹³⁵ », à la manière des autres archivistes de son époque.

Alors que Boris Vildé et ses compagnons parisiens sont dénoncés par un traître à la solde des Allemands et jugés dans l'« affaire Gaveau¹³⁶ », du nom de ce dernier, comme l'appelle Henri Waquet, il suit une nouvelle fois le destin des engagés résistants précoces. Ainsi, comme eux, il subit la forte répression du début de la guerre et est arrêté et emprisonné dans le courant de l'année 1941.

3 Une fin de vie dans la continuité

3.1. L'arrestation et la condamnation

La période couvrant l'arrestation, le jugement et l'incarcération de Henri Waquet voit l'intervention de nombreux protagonistes, de plus en plus influents, qui cherchent à aider l'archiviste du Finistère, reconnu et très estimé, comme vu précédemment, par l'ensemble de ses pairs du milieu intellectuel.

Après l'échec du départ du navire d'Yves Salaün pour l'Angleterre, les Allemands retrouvent sur lui l'adresse de son contact Auguste Dizerbo. Arrêté à son tour, le lien est rapidement établi entre le

132 Arch. familiales de Dominique Waquet, correspondance de Henri Waquet pour André Waquet, son frère, 29 septembre 1940.

133 *Ibid.*

134 *Ibid.*

135 Paule René-Bazin, « La politique des Archives de France ... », *op. cit.*, p. 171.

136 Arch. dép. Finistère, 76 J 24, activités dans les sociétés savantes et associations, dossier Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

pharmacien et Henri Waquet qu'il connaît bien, et ce dernier est arrêté le 23 avril 1941 à son bureau des Archives départementales, par la police secrète militaire allemande, la Geheime Feldpolizei. Incarcéré à la prison Jacques Cartier de Rennes durant trois semaines, il n'y dispose dans un premier temps d'aucun vêtement propre, une nourriture rudimentaire et pas de médicaments. Tenu éloigné de sa famille, il ne reçoit de visites régulières que de la part de Henri Bourde de la Rogerie, son prédécesseur aux Archives départementales du Finistère et désormais en poste dans l'Ille-et-Vilaine. Libéré le 16 mai 1941¹³⁷, il reste cependant surveillé par les autorités allemandes, comme en témoigne l'intervention de sa fille qui, lorsqu'elle demande des nouvelles de l'affaire au Directeur des Archives de France, lui intime d'expédier sa réponse à une nouvelle adresse, « notre nom étant sans doute repéré¹³⁸ ».

Alors que les Allemands lui retirent la gestion d'œuvres d'art qui avaient été mises en sécurité dans un dépôt à l'extérieur de la ville de Quimper, ils demandent par la même occasion au préfet du Finistère de lui nommer un successeur à la direction des Archives départementales, de peur que sa première arrestation n'entraîne chez lui un refus de communiquer ses documents à d'éventuelles initiatives allemandes. Le préfet, considérant que ce départ serait déjà une « perte pour le Finistère¹³⁹ », demande à Charles Samaran, directeur des Archives de France, de lui réserver un poste dans son institution, à Paris, afin d'éviter un éloignement plus lointain, qui se fait de plus en plus présent dans les esprits des proches de Henri Waquet, notamment face à l'appellation d'ancien archiviste qui lui est désormais donnée par les Allemands dans leurs courriers.

Quelques semaines plus tard, le 6 juillet, il est convoqué auprès du tribunal militaire allemand, officiellement afin de recueillir son témoignage dans l'affaire Dizerbo. En réalité, il est soupçonné, comme le prouve l'acte d'accusation de la Feldkommandantur en date du 5 du même mois, d'« avoir eu, de source sûre, connaissance d'un plan de haute trahison à Quimper en septembre 1940 », et son attitude lors du procès est vue par les Allemands comme la confirmation de cette accusation. Comme l'a résumé Auguste Dizerbo : « l'audience est assez défavorable, Waquet indispose les juges, se fait arrêter en plein tribunal et récolte dix ans de travaux forcés¹⁴⁰ ». Ainsi, durant son temps de parole, l'archiviste déclare que tout en étant fidèle au gouvernement en place, il « admire le geste de de Gaulle ». Plusieurs jours plus tard, il explique le pourquoi de ce discours au Directeur des Archives de France : « J'avais le droit de mentir, mais c'est un art que je ne sais pas assez bien pratiquer pour y recourir quand les circonstances le permettent¹⁴¹ ». Assumant ses paroles, Henri Waquet montre une nouvelle fois combien il est et reste

137 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 Mi 61, écrous allemands de la prison Jacques Cartier.

138 Arch. nat., AB/IVc/181, dossier nominatif de la Direction des archives de France, correspondance de Maryvonne Waquet à Charles Samaran, 14 juillet 1941.

139 Arch. nat., AB/IVc/181, dossier nominatif de la Direction des archives de France, correspondance du préfet du Finistère à Charles Samaran, 23 mai 1941.

140 Arch. nat., 72 AJ 58, dossier réseau Haut-Vildé, rapport d'activité d'Auguste Dizerbo.

141 Arch. nat., AB/IVc/181, dossier nominatif de la Direction des archives de France, correspondance de Henri Waquet à Charles Samaran, Directeur des Archives de France, 17 août 1941.

fidèle à ses idées, même lorsqu'il est en danger. Ces « imprudences de langage¹⁴² » entraînent donc pour lui un nouvel emprisonnement à Rennes.

En juillet 1941, dans le même temps que Henri Waquet, Auguste Dizerbo est condamné aux travaux forcés à perpétuité. La dureté de cette répression des premiers temps de l'Occupation s'explique par l'importance pour les Allemands de faire des exemples, de montrer qu'il n'est pas envisageable de leur nuire. Le nombre important de peines prononcées à l'encontre des Français (Henri Waquet et Auguste Dizerbo font ainsi partie des quatre mille civils français jugés pour motifs politiques ou militaires par les tribunaux allemands entre février 1941 et mai 1944¹⁴³) est donc la conséquence du désir d'impressionner les populations afin d'éviter des répétitions d'actes qui leur seraient dommageables.

Conscient de la gravité de sa condamnation, Henri Waquet cherche donc à l'atténuer, et fait appel à ses contacts. Par conséquent, il demande à Charles Samaran d'informer le ministre Lucien Romier, car ils entretiennent des « relations amicales¹⁴⁴ » depuis qu'ils s'étaient rencontrés au cours de leurs séjours respectifs à l'École française de Rome. Malgré la participation de ce dernier à un gouvernement dont les idées déplaisent à Henri Waquet, la communauté chartiste et les appuis qu'elle peut procurer sont toujours présents dans son esprit. En effet, quelques chartistes ont ainsi adressé leur soutien en tentant, par les moyens dont ils disposaient, de lui venir en aide et d'améliorer sa condition. En fer de lance, c'est donc Charles Samaran, dans sa position de directeur des Archives de France, qui tout au long de son emprisonnement a poussé auprès des autorités en faveur de l'archiviste du Finistère. Demandant constamment des rapports sur l'évolution de la situation, il lance de nombreux appels, profitant de sa position pour toucher des personnes influentes, telles que le secrétaire d'État à l'Éducation nationale, dans le but de parvenir à une « intervention pressante, en vue d'obtenir un adoucissement¹⁴⁵ », ou encore au délégué général du gouvernement français dans les territoires occupés, l'ambassadeur Fernand de Brinon, pour empêcher une déportation en Allemagne¹⁴⁶. Dans un souci de

142 Arch. dép. Finistère, 200 W 78, Cabinet du préfet, arrestations par les autorités allemandes, correspondance du préfet du Finistère au directeur de cabinet du Ministre de l'Éducation nationale, 14 juillet 1941.

143 Gaël Eismann, « L'escalade d'une répression à visage légal. Les pratiques judiciaires des tribunaux du *Militarbefehlshaber in Frankreich*, 1940-1944 », dans Gaël Eismann et Stefan Martens, sous la dir. de, *Occupation et répression militaire allemandes, 1939-1945*, Paris, Autrement, 2007, p. 129.

144 Arch. nat., AB/IVc/181, dossier nominatif de la Direction des archives de France, correspondance de Henri Waquet à Charles Samaran, Directeur des Archives de France, 17 août 1941.

145 Arch. nat., AB/IVc/181, dossier nominatif de la Direction des archives de France, correspondance de Charles Samaran au préfet du Finistère, 17 juillet 1941.

146 Arch. nat., AB/IVc/181, dossier nominatif de la Direction des archives de France, correspondance de Charles Samaran à Fernand De Brinon, délégué général du gouvernement français dans les territoires occupés, 23 août 1941.

résoudre l'affaire avec le moins de dégâts possibles pour Henri Waquet, Charles Samaran met en avant ses qualités, le professionnalisme qu'il a toujours exercé dans sa fonction d'archiviste.

Mais ces soutiens provenant de son propre milieu professionnel ne sont pas les seuls que reçoit Henri Waquet, très présent dans d'autres milieux. Premièrement, c'est le préfet du Finistère qui s'inquiète de sa situation. En relation direct avec cette fonction, l'archiviste a toujours entretenu de bons contacts avec son supérieur direct, peu importe sa personne. Ainsi, dès sa première incarcération en avril 1941, le préfet Georges est tenu immédiatement au courant, et demande un retour rapide à Quimper, certainement par peur d'une déportation plus lointaine. Lorsqu'à lieu sa libération au mois de mai, celui-ci adresse ses remerciements au secrétaire d'État à l'Éducation nationale, pour les « interventions qu'[il a] bien voulu faire pour obtenir la libération de ce chef de service¹⁴⁷ ». En août 1941, suite à la nouvelle arrestation de Henri Waquet, il s'adresse même à l'ambassadeur de France dans les territoires occupés, comme Charles Samaran, pour faire connaître la situation de son archiviste. L'affaire autour de Henri Waquet est donc remontée, par deux fois, jusqu'aux plus hautes fonctions de l'administration française, avec cette idée qu'une demande de commutation de peine émanant de l'État français a plus de chances d'aboutir auprès des autorités d'occupation. Dans cette même optique, Henri Waquet reçoit l'appui du fils de l'amiral de Penfentenyo, habitant une commune avoisinante de Quimper et en relation avec le chef de cabinet du Maréchal Pétain, qui fait remonter par ses contacts une demande de clémence vis-à-vis de l'archiviste, personnalité scientifique dont il est proche de par ses intérêts historiques sur le département¹⁴⁸. Recevant une réponse favorable, cette demande aboutit à une levée de peine, sous la condition d'une nomination en zone libre.

Au mois de mars 1942, après plus de huit mois d'emprisonnement, le jugement de Henri Waquet est cassé. Il est acquitté le 2 avril, par le tribunal militaire du Grand Paris du juge Ernst Roskothen, celui-là même qui avait condamné en février 1942 Boris Vildé et les dirigeants parisiens du réseau du musée de l'Homme, et dont l'« impartialité¹⁴⁹ », l'« honnête[té] », la « courtoisie », les « qualités » ont été vantées et reconnues par les condamnés eux-même. Cependant, afin de maintenir Henri Waquet éloigné et de le couper de ses contacts sur son territoire, il est nommé aux Archives départementales de Dordogne.

Suite à sa sortie de prison et sa grâce, Henri Waquet est donc envoyé en Dordogne en mai 1942, à un poste d'archiviste en chef du département, remplaçant l'ancien titulaire prisonnier de guerre. De cette période, peu de traces existent. Les seules archives disponibles sur ce sujet sont conservées dans le service de ce département, et relatent les volontés de retour de l'archiviste dans sa circonscription d'origine. A son retour dans le Finistère, à cause de l'éloignement de son poste durant deux années, sa

147 Arch. nat., AB/IVc/181, dossier nominatif de la Direction des archives de France, correspondance du préfet du Finistère pour le secrétaire d'État à l'Éducation nationale, 21 mai 1941.

148 Arch. dép. Finistère, 200 W 78, Cabinet du préfet, arrestations par les autorités allemandes, correspondance de M. De Penfentenyo avec le préfet du Finistère, sans date.

149 Julien Blanc, *Au commencement de la Résistance ...*, op. cit., p. 427.

grande conscience professionnelle l'amène à se soucier de l'état de ses collections et du devenir qu'elles ont eues au cours de la guerre. Dans un courrier qu'il adresse à son ancien suppléant désormais en fonction dans le département de l'Aube, il pose de nombreuses questions sur les événements qui ont eu lieu dans son service, comme les rapports avec la préfecture et le destin de certains documents particuliers¹⁵⁰. De la même manière, il demande des nouvelles à l'archiviste de la Dordogne en décembre 1944, quelques semaines après son départ, afin de connaître l'actualité du dépôt. Ceci est bien le témoignage de son investissement en tant qu'archiviste.

Conformément à sa conviction du rôle savant de l'archiviste, Henri Waquet n'est pas resté inactif durant sa mutation. Comme en attestent les documents présents dans son dossier personnel de directeur des Archives départementales de Dordogne¹⁵¹, il se fait nommer un mois après son arrivée Conservateur des antiquités et objets d'art des départements de la Dordogne et de la Corrèze, et rédige quelques articles sur des monuments de la région dans le bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord¹⁵². A priori, et d'après le personnel des Archives départementales de Dordogne, Henri Waquet n'a pas poursuivi d'actions résistantes durant sa mutation forcée, sûrement marqué par son arrestation et sa condamnation. Mais ce moment n'a cependant pas conduit à la fin de ses activités, toujours présentes et vivantes après la guerre.

3.2. Un après-guerre toujours actif

Renommé le 1^{er} novembre 1944 dans ses fonctions de directeur des Archives départementales du Finistère, il réintègre son poste le 12 novembre, et reprend rapidement sa dense activité d'archiviste et de référent culturel et scientifique.

Tout d'abord, il reçoit de nombreuses marques de sympathie de ses confrères, se réjouissant de son retour. Pierre Thomas-Lacroix, son confrère en poste dans le Morbihan, se félicite de sa réintégration qui fait écho à son propre vécu de la période. Ayant régulièrement correspondu durant le conflit, il lui avait également confié qu'il avait lui-même été arrêté au cours de la guerre et qu'il avait effectué « un petit séjour à Quimperlé, dans l'entreprise Todt¹⁵³ », suite à une rafle dans sa ville de Vannes. L'organisation Todt, pendant la Seconde Guerre mondiale, était un programme de construction

150 Arch. dép. Finistère, 76 J 26, correspondance diverse (1944-1946), réponse de Louis Rousseau pour Henri Waquet, 19 décembre 1944.

151 Arch. dép. Dordogne, 74 W 9, archives du service des Archives départementales de Dordogne, dossier Henri Waquet.

152 Cf annexes, liste des publications de Henri Waquet.

153 Arch. dép. Finistère, 76 J 26, correspondance diverse (1944-1946), correspondance de Pierre Thomas-Lacroix pour Henri Waquet, 22 février 1944.

d'infrastructures civiles et militaires qui accueillait les condamnés aux travaux forcés, comme cela a été le cas pour l'archiviste du Morbihan. De la même manière, c'est le président de la Société de l'histoire du costume qui profite de s'entretenir avec Henri Waquet pour lui montrer son soulagement quant à son retour après son « absurde exil¹⁵⁴ », avant de rajouter : « Il y a donc quelquefois une justice de par le monde, puisqu'on vous a rendu le poste où vous êtes indispensable ». Dernier exemple avec Barthélemy-Amédée Pocquet du Haut-Jussé, président de la Société archéologique de Bretagne, lorsque celui-ci, avant de lui demander de prendre de nouveau part à sa société savante, déclare : « c'est une vraie joie pour moi de revoir votre écriture et de vous savoir rentré dans cette ville de Quimper [...] vous avez passé une dure période¹⁵⁵ ».

Reconnu et apprécié dans sa branche professionnelle des archives, son dynamisme d'après guerre s'exprime d'abord dans ce milieu. Sur proposition de l'ancien président en fonction depuis 1937, car maintenu durant la période de la guerre, de l'Association des archivistes français (AAF, dénommée à l'époque Association amicale professionnelle des archivistes français), il est élu à ce poste le 25 mai 1946, et on rappelle alors sa « courageuse conduite face à l'occupant [qui] lui avait valu d'être " mis à l'abri " comme archiviste de la Dordogne¹⁵⁶ ». Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, il a comme objectif, au travers de cette association, de rassembler, d'uniformiser les voix des archivistes français pour avoir plus de poids. En effet, la période de conflit qui se termine n'a vu aucune action commune de la part des chartistes en faveur de leur métier et des documents qu'ils sont chargés de protéger. Ce phénomène a permis aux Allemands, dans un premier temps du moins, de faire ce qu'ils voulaient des archives et de s'implanter à leur guise dans les services. Comme en témoigne Sophie Coeuré, l'isolement des protestations et leur individualité n'a pas été de poids face à « l'efficacité de ces politiques de spoliations [qui] se mesurent à la quantité considérable de documents saisis¹⁵⁷ ». Aucune protestation collégiale n'est intervenue de la part des archivistes, ce qui a donc entraîné une faiblesse dans leurs réclamations. Dans l'idée de leur donner plus de force et d'être désormais écouté, Henri Waquet va donc prendre quelques mesures phares. Ainsi, il relance la publication de la *Gazette des archives*, qui avait été stoppée durant la guerre, et le premier numéro de ce qui se veut être une nouvelle revue est imprimé en 1947. Son contenu est enrichi et étoffé, plus complet et plus concrètement orienté sur le domaine archivistique, avec la présence par exemple d'instruments de recherche dans chaque numéro. Dans son éditorial du numéro un, Henri Waquet précise ce que sera la revue et son programme, qu'il veut modestes en connaissance des difficultés de l'après guerre qui se font toujours ressentir. Avant tout, il

154 Arch. dép. Finistère, 76 J 26, correspondance diverse (1944-1946), correspondance de George-Gustave Toudouze pour Henri Waquet, 9 novembre 1946.

155 Arch. dép. Finistère, 76 J 22, correspondance de Barthélemy-Amédée Pocquet du Haut-Jussé à Henri Waquet, 28 décembre 1944.

156 Elisabeth Verry et Jean Le Pottier, « L'Association des archivistes français, une histoire centenaire », *La Gazette des archives*, n° 195, 2004, p. 16.

157 Sophie Coeuré, *La mémoire spoliée*, op. cit., p. 50.

met l'accent sur sa volonté de recréer du lien social dans le milieu professionnel des archivistes : « La *Gazette* [sic] doit revenir, doit être plus peut-être encore qu'elle ne le fût naguère, un organe d'étroite liaison entre des fonctionnaires que leur métier, surtout en province, tient trop séparés les uns des autres¹⁵⁸ ».

Sous son mandat démarre également la mise à l'étude annuelle d'une question professionnelle, afin de provoquer les recherches et de faire avancer les démarches concernant ce sujet, dynamisant ainsi le métier.

Enfin, sa présidence est surtout marquée par la lutte contre des tentatives réformatrices provenant de l'État. Dès son entrée en fonction, il milite pour un meilleur traitement des archivistes, cause qui lui est rapportée par de nombreux membres de l'AAF. En effet, de nombreux archivistes, « Parisiens et départementaux¹⁵⁹ », se plaignent de la baisse des rémunérations qu'ils subissent depuis 1945. Conséquence de ce phénomène, ils déplorent la non-reconnaissance et la dévaluation de la formation de l'École des chartes, la « méconnaissance de la valeur scientifique du diplôme d'archiviste-paléographe ». Pour remédier à cela, il s'adresse au Conseil de perfectionnement de l'École, qui a pour souci comme son nom l'indique d'améliorer la formation des chartistes.

Dans le deuxième numéro de la *Gazette*, fidèle à son franc parler, Henri Waquet n'hésite pas à qualifier la personne même du ministre de l'Éducation nationale Marcel-Edmond Naegelen d' « humoriste¹⁶⁰ », pour avoir tenté de déplacer la Direction des archives de France vers le Ministère de la Jeunesse, rajoutant ironiquement : « et pourquoi pas des Sports ? ».

Dans sa fonction d'archiviste départemental, de spécialiste local des documents et de l'écriture, il est amené à entreprendre, pour le compte de nombreuses affaires juridiques, des expertises graphologiques. Chargé, au même titre que les chartistes durant l'affaire Dreyfus, d'analyser des écrits et d'en amener des conclusions sur d'éventuels ressemblances ou non avec d'autres documents, il rédige alors de nombreuses notices, dont les brouillons sont conservés dans son fonds d'archives, décomposant avec précision les différentes tailles et formes des lettres, décrivant les jambages et les inclinaisons, en français mais parfois également en langue allemande, qu'il précise au même titre que l'italien, « parler un peu [et] assez bien les lire¹⁶¹ ».

Dans un courrier du 20 juin 1945, le ministre de l'Éducation nationale, nouvellement en poste, demande à Henri Waquet de devenir correspondant départemental pour le compte de la Commission d'histoire de l'Occupation et de la Libération de la France. Comme vu précédemment, cette démarche

158 Henri Waquet, « Mot du président », *La Gazette des archives*, n°1, 1947, p. 2.

159 Arch. nat., 93 AJ 119, dossier d'élève de l'École des chartes, correspondance d'un membre de l'Association des archivistes français pour Henri Waquet, 29 novembre 1946.

160 Henri Waquet, « Mot du président », *La Gazette des archives*, n°2, 1947, p. 1.

161 Arch. nat., AB/IVc/181, dossier nominatif de la Direction des archives de France, fiche d'évaluation de l'année 1948.

auprès de l'archiviste du Finistère a lieu car on recherche pour occuper cette fonction un profil de personne précis, capable à savoir d'après la circulaire adressée aux correspondants départementaux en juillet 1947 d' « inspirer confiance au plus grand nombre, par leur action dans la résistance et leur réputation personnelle¹⁶² ». Pour le ministre, qui affirme auprès de l'archiviste « avoir bien suivi pendant la guerre toutes vos tribulations¹⁶³ », Henri Waquet forme donc la personnalité parfaite pour devenir le correspondant de son département. Malgré son absence entre 1942 et 1944, qu'il déplore par ailleurs en regrettant qu'il ne connaisse pas mieux les réseaux de résistance du territoire, leurs activités et leurs membres, il jouit d'un relatif prestige du fait de la précocité de son engagement, dès septembre 1940. D'après Laurent Douzou, cela fait partie des caractéristiques de ces premiers correspondants, ils ont toujours pris part aux événements dont ils se sont fait les relais, « le correspondant se devait d'avoir été partie prenante des combats qu'il contribuait à éclairer¹⁶⁴ ». Au bout de quelques mois, alors qu'il rapporte les premiers témoignages qu'il a récoltés, Henri Waquet montre les difficultés qu'il rencontre, comment certains individus cherchent avant tout à vanter leurs exploits, ou la manière dont d'autres se réservent car sont en pleine rédaction de leurs mémoires, ce qui se faisaient relativement souvent chez les résistants à cette période. Pour lui, bien qu'il regrette les quelques difficultés de transports inhérentes au contexte d'après guerre, il ne pointe pas du doigt les moyens financiers, qu'il juge suffisants, mais plutôt l'entêtement des acteurs de l'époque, « la mauvaise volonté ou l'inertie d'un grand nombre de correspondants¹⁶⁵ », qui continue à conserver leurs documents et leurs informations malgré ses demandes. En dépit de cela, Henri Waquet parvient quand même à développer ses prospections sur l'ensemble de son territoire, et à envoyer jusqu'en 1949 plus d'une vingtaine de rapports d'actions de résistance au Bureau central du Comité¹⁶⁶.

En 1949, suite aux demandes de sa hiérarchie, Henri Waquet se dit favorable à un rassemblement des correspondants de sa région et entame l'organisation de l'une de ces réunions, ce qui pour lui ne pourrait qu'être bénéfique à leur travail, chacun apportant son expérience et ses solutions aux différents problèmes.

Comme avant-guerre et durant ses deux années passées dans le département de la Dordogne, Henri Waquet s'engage activement dans les sociétés savantes à son retour dans le Finistère. Retrouvant

162 Arch. dép. Finistère, 76 J 24, activités dans les sociétés savantes et associations, circulaire sur la fonction du Comité d'histoire de l'Occupation et de la Libération de la France et de ses correspondants.

163 Arch. dép. Finistère, 76 J 24, activités dans les sociétés savantes et associations, correspondance du ministre de l'Éducation nationale pour Henri Waquet, 26 juin 1945.

164 Laurent Douzou, « Le travail des correspondants ..., *op. cit.*, p. 158.

165 Arch. dép. Finistère, 76 J 24, activités dans les sociétés savantes et associations, correspondance de Henri Waquet pour le délégué national du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 26 mars 1948.

166 Arch. nat., 72 AJ 26, correspondant de la Commission d'histoire de l'Occupation et de la Libération dans les départements, agenda de Henri Waquet.

ses anciennes fonctions, et principalement celle de président de la Société archéologique du Finistère, il est également amené à en exercer de nouvelles. Ainsi, il devient président du comité départemental de l'Alliance française. Créée dans le but de propager la langue française et de la mettre en valeur à l'étranger, elle s'appuie sur des délégations territoriales pour mener à bien ses actions. C'est pourquoi, dans l'objectif de redévelopper les écoles françaises en Éthiopie, après l'occupation italienne de la Seconde Guerre mondiale, on installe un comité dans le Finistère, dont Henri Waquet devient le responsable. En contact avec l'organisation installée à Addis-Abeba, il se charge ainsi de la mise en place de bourses d'études, notamment avec le concours d'entreprises locales, permettant à de jeunes éthiopiens de venir faire leurs études en France.

Dans cette même veine de promotion de l'enseignement, il soutient un projet de création d'une école dédiée aux Beaux-arts dans la région de Quimper. Montrant de nouveau son intérêt pour ce domaine, il le fait encore plus lorsqu'il prend en charge, à partir de l'été 1947, la délégation départementale du musée des arts et des traditions populaires de Paris, en lien avec la Société d'ethnographie française.

Ces activités, d'une très grande diversité, apportent une nouvelle fois la preuve de l'idéal scientifique et culturel que Henri Waquet se fait du métier d'archiviste départemental. Dans son « Mot du président¹⁶⁷ » de la *Gazette* de janvier 1949, il défend à nouveau cette participation des archivistes à de nombreuses activités intellectuelles, en reprenant l'exemple des sociétés savantes, dont il voit toujours l'implication chartiste comme une obligation du métier. Alors que celles-ci connaissent de nombreuses difficultés durant l'après-guerre, et notamment financières, il rappelle leur importance et la place qu'elles occupent dans le prestige international de la France.

Comme symbolisée par la demande d'un groupe de professeurs bretons qui lui proposent, en août 1946, de réaliser une « causerie¹⁶⁸ » sur l'art breton ou sur un point d'histoire régionale durant leur école d'été, la réputation de Henri Waquet, malgré l'éloignement durant la fin de la guerre, est donc restée intacte. En 1954, l'ensemble de son travail est ainsi récompensé par sa nomination comme membre correspondant de l'Institut de France. Pour un historien, il s'agit d'une véritable consécration que d'être rattaché à cette Académie, figure de proue des sciences historiques, rassemblant les plus éminents spécialistes du pays, dont il fait aujourd'hui bien partie.

Lors de la composition de son dossier d'admission à la retraite, il déclare, après quarante années dans son département du Finistère, regretter « de ne pas bénéficier de la même prolongation que d'autres ont eu¹⁶⁹ », démontrant une dernière fois son implication dans son métier et dans ses fonctions. Son successeur, en 1952, marque ainsi son départ :

167 Henri Waquet, « Mot du président », *La Gazette des archives*, n°5, 1949, p. 1-2.

168 Arch. dép. Finistère, 76 J 26, correspondance diverse (1944-1946), correspondance d'un professeur pour Henri Waquet, 5 août 1946.

169 Arch. nat., AB/IVc/181, dossier nominatif de la Direction des archives de France.

« Je suis heureux de rendre hommage à son activité, qui s'est exercée avec une stabilité remarquable, laquelle lui a permis de faire valoir avec éclat son intelligence et ses méthodes de travail jointes à une connaissance parfaite du département »¹⁷⁰ .

3.3. La mise en mémoire familiale

Après avoir pris connaissance, par une discussion avec le conservateur des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, de l'engagement de l'archiviste du Finistère Henri Waquet au cours de la Seconde Guerre mondiale, ma première approche de sa personne s'est faite par l'intermédiaire d'un simple moteur de recherche sur internet. C'est ainsi que j'ai consulté le site web dédié à sa famille, et géré par elle¹⁷¹. Celui-ci s'oriente et s'articule autour des deux branches de cette famille à compter des parents de Henri Waquet, couple formant la base du site internet et à partir duquel sont reliées les nombreuses pages qui le composent. Ainsi, on retrouve des notices sur leurs ascendants, chacun des couples de grands-parents disposant de quelques renseignements. Le gros travail mémoriel se tourne ensuite vers les enfants, qui disposent tous d'une page personnelle rassemblant des éléments biographiques classiques comme leur état civil (naissance, mariage, décès) mais également des informations sur leur vie et les activités qu'ils ont exercé. Touchant ensuite plus simplement les descendants, le site accorde également une place aux nombreuses publications des membres de la famille, dont l'activité intellectuelle a toujours été forte.

« Est-ce une conséquence de l'éducation transmise par l'instituteur, maître d'école, inspecteur primaire Antoine Waquet, une prédisposition génétique à l'écriture ou une plus grande aspiration à l'immortalité que celle que recherche tout auteur, mais il est certain que les " Waquet " et leurs conjoints publient beaucoup »¹⁷²

Cette première accessibilité à cette histoire familiale se fait également par les différentes notices biographiques de l'encyclopédie libre en ligne Wikipédia¹⁷³ dont la consultation, simple et facile, donne les premiers renseignements sur une personne donnée, les aspects les plus importants de sa vie. La rédaction très documentée de ces pages consultables sur internet a été, pour la famille Waquet, le moyen de faire le lien de manière aisée entre les actions de chacun de ses membres.

170 Arch. dép. Finistère, 1628 W 2, rapport annuel de l'archiviste en chef du département.

171 Site de la famille Waquet, *Index*, [en ligne], disponible sur <http://www.waquet.nom.fr/Indexfamille.html> (consulté le 8 juin 2015).

172 Site de la famille Waquet, *Publications des membres de la famille Waquet-Guermeur*, [en ligne], disponible sur <http://www.waquet.nom.fr/PUBLICATIONS/Publi1.htm> (consulté le 8 juin 2015).

173 Wikipédia, *Henri Waquet*, [en ligne], disponible sur http://fr.wikipedia.org/wiki/Henri_Waquet (consulté le 8 juin 2015).

Formant la partie visible pour le grand public, cette mise en mémoire familiale, qui passe désormais par l'utilisation des outils numériques, est présente depuis la Révolution, dont certaines copies réalisées à l'époque de documents à usage professionnel ou des correspondances privées sont parvenues jusqu'à aujourd'hui. Famille d'intellectuels, elle possède une sensibilité particulière pour la science historique, avec notamment dans ses membres trois chartistes, répartis sur trois générations différentes, mais aussi avec l'important nombre d'enseignants et de professeurs.

Dans le cas particulier de Henri Waquet, lui-même archiviste, cette démarche mémorielle est d'autant plus forte. Conscient de l'importance de la sécurisation de ses documents familiaux, il décide dès 1936 de léguer les documents concernant ses propres ancêtres, en particulier ceux de l'un d'eux ayant eu un destin singulier. En effet, le fonds de la famille Guermeur-Malingre contient les archives personnelles de Jacques Guermeur, député du département du Finistère à la Convention entre 1792 et 1795, puis membre du Conseil des Anciens jusqu'en 1797¹⁷⁴. Dans la perspective de faire partager et de rendre accessible cette histoire, il en décide le versement dans son service des Archives départementales du Finistère, après une grande prospection auprès de sa famille, dans le but de rassembler le plus grand nombre de documents possible, retraçant au mieux son histoire. A l'instar de Henri Waquet, cette même pensée est mentionnée par un de ses descendants pour expliquer le pourquoi de sa propre démarche en faveur de l'histoire de sa famille : « posséder parmi ses ancêtres directs un député à la Convention nationale est un fait assez rare et donc motivant¹⁷⁵ ».

Dans la même idée, les propres archives de Henri Waquet suivent un chemin identique, et sont versées par ses descendants dans ce dépôt du Finistère, en 1961. Relativement important, ce fonds de 2.6 mètres linéaires rassemble les traces de l'ensemble de ses activités, professionnelles comme savantes, le travail sur ses ouvrages comme ses initiatives dans les associations, et montre l'étendue de ses relations et de son influence, illustrée par la part importante occupée par la correspondance.

Pour la famille Waquet, cette conscience du patrimoine familial, de sa sauvegarde et de sa diffusion est forte. Alors que, comme vu précédemment, une partie de ses archives a déjà été versée dans des services publics, de très nombreux dossiers sont toujours conservés par la famille, comme en témoigne les documents que Dominique Waquet, petit-neveu de Henri Waquet, m'a envoyé et permis de consulter, sans que je n'aie pu avoir même connaissance de leur existence. Ce dernier, ancien universitaire, est à la charge de l'entretien de cette mémoire, se disant lui-même « dépositaire d'une

174 Archives départementales du Finistère, *Mots-clés personnes : Guermeur, Jacques Tanguy Marie*, [en ligne], disponible sur

http://mnesys-portail.archives-finistere.fr/?id=recherche_guidee_plan_detail&open=3710&doc=accounts%2Fmnesys_cg29%2Fdatas%2Fir%2Fetats_des_fonds%2FFRAD029_J.xml&page_ref=3710 (consulté le 8 juin 2015).

175 Dominique Waquet, « Note sur le travail de mémoire dans la famille Waquet-Guermeur », 3 avril 2015, transmis par courrier électronique.

grande masse de documents familiaux¹⁷⁶ », et jugeant « comme un devoir [...] de les exploiter, les diffuser, les transmettre à [son] tour » . Ayant réalisé le site internet ainsi que les notices biographiques de Wikipédia, il est notamment aujourd'hui en cours de préparation d'une biographie sur Jacques Guermeur, le député de la Convention nationale. Conscient de la présence au sein de sa famille d'un héritage qu'il faut entretenir, il l'est également quant à l'intérêt historique général d'une telle démarche, en particulier pour l'histoire locale et régionale, dans laquelle ses ancêtres, Henri Waquet en tête, ont parfois tenu une place.

Au travers de cet analyse, Henri Waquet forme donc bien l'exemple parlant de cet engagement singulier des archivistes.

Fort de sa méthode héritée de la formation de l'École des chartes, mettant constamment en avant les faits, les documents et les preuves matérielles, Henri Waquet se distingue par ses prises de position dans la recherche de ce qui est vrai. Au cours de sa vie, il s'est donc battu contre des idéaux différents des siens, et dont il a cherché à combattre les affirmations par ce qu'il maîtrise, la science historique et l'écriture. Le courant régionaliste breton tout d'abord, peu écouté de la population mais dont l'opportunisme pouvait s'avérer dangereux ; également contre le régime nazi et ce qu'il représente, contraire à ses valeurs.

Lorsqu'il se trouvait en position délicate, comme lors de son arrestation par les autorités d'occupation allemandes, sa formation de chartiste s'est de nouveau fait sentir, sa communauté lui attribuant un soutien indéfectible. Sa renommée et sa valeur, avec ses très nombreuses activités scientifiques, étant connues jusqu'au directeur des Archives de France, celui-ci l'accompagna tout au long de sa condamnation, et contribua à son atténuation.

Jusqu'à son départ en retraite, Henri Waquet a exprimé un grand professionnalisme, attaché à sa fonction et à son territoire.

176 Dominique Waquet, discussion par courrier électronique, 8 avril 2015.

Conclusion

Entre 1821 et 1945, les archivistes ont bien fait partie de ces « fonctionnaires dans la tourmente¹⁷⁷ », que les événements ont amenés à se questionner et à se positionner vis-à-vis de causes qui les touchaient spécifiquement, prenant ou non parti en faveur d'une situation donnée, au travers de leurs fonctions ou de leurs positions dans la société.

Comme l'ensemble des intellectuels, l'engagement par la voie militaire, par les armes, reste une exception chez les archivistes. Mais son existence et sa présence par quelques exemples phares demeurent symbolique de cette hétérogénéité de ce qu'il a été dans ce milieu professionnel. Effectivement, entre les deux exemples de l'affaire Dreyfus et de la Seconde Guerre mondiale, on distingue nettement deux formes d'engagement. Tout d'abord, la première se réalise dans un cadre collectif bien défini, a lieu au sein de l'École où se regroupent les chartistes, et s'exprime, bien que par l'intermédiaire de personnalités fortes, d'une manière collective, le groupe et le nombre lui donnant une force et une légitimité. Le second exemple d'engagement est en revanche, quant à lui, plus personnel. Dans le contexte de surveillance, de contrôle et de méfiance constante que connaissait la période d'occupation de 1940 à 1944, chacun, s'il voulait exprimer ses sentiments, devait le faire avec précautions. Ainsi, les archivistes n'ont agi que de manière individuelle, laissant de côté la force collective qu'ils pouvaient représenter.

Henri Waquet, autour de cette problématique, apporte l'illustration de ce qu'a été l'engagement d'un chartiste, à son échelle, durant cette période troublée de la Seconde Guerre mondiale. Bien qu'ayant été fortement soutenu une fois son action de résistant connue de tous, il l'avait entamée dans une démarche purement individuelle, détachée du milieu des archives à proprement parlé.

Archiviste et intellectuel reconnu, l'enseignement de l'École des chartes lui a permis de se forger une « identité professionnelle¹⁷⁸ », qui explique ce lien important pour les chartistes entre formation et prise de position. Spécialistes des choses de l'histoire, ayant retenu l'expérience des événements passés qu'ils maîtrisent bien, c'est en vertu de ces connaissances qu'ils s'engagent, faisant preuve d'un fort patriotisme historique, une sensibilité particulière envers la défense de leur patrie. Constamment confrontés aux sources de l'histoire, c'est sous cette revendication de scientifiques qu'ils combattent certaines idées et affirment les leurs.

Dans sa lutte contre l'autonomisme breton, Henri Waquet conserve ce rapport à l'écrit, met à profit ses compétences historiques pour invalider certaines thèses régionalistes, et ce malgré le danger que cela

177 Marc Bergère, Jean Le Bihan, sous la dir. de, *Fonctionnaires dans la tourmente. Épurations administratives et transitions politiques à l'époque contemporaine*, Genève, Georg, 2009, 302 p.

178 *Ibid.*, p. 10.

pouvait comporter. Au travers de la science, de la preuve des documents et des faits, comme le lui a transmis sa formation chartiste, il fait connaître et défend ses idées.

Par la suite, malgré le contexte difficile causé par la forte répression des occupants allemands, il continue et confirme cet engagement pour ses idées au sein de la Résistance, tout comme d'autres archivistes par ailleurs. Cette implication concrète, mettant son intégrité physique en danger, est la preuve de la fidélité des archivistes à leurs idées même, et surtout, dans des périodes compliquées. L'engagement dans la guerre a été pour certains chartistes un révélateur de leur personnalité. Après-guerre, alors qu'il reconnaît une situation plus apaisée, Henri Waquet s'implique dans une forte activité, mais celle-ci était déjà très intense avant 1940. D'autres en revanche, encore jeunes durant les combats, ont profité des événements pour s'épanouir, s'émanciper, et connaîtront par la suite de grandes carrières d'archiviste et d'administrateur, comme le montre les exemples d'Yves Pérotin ou de Marcel Baudot. Ce phénomène est révélateur de la volonté d'action et d'initiative des archivistes.

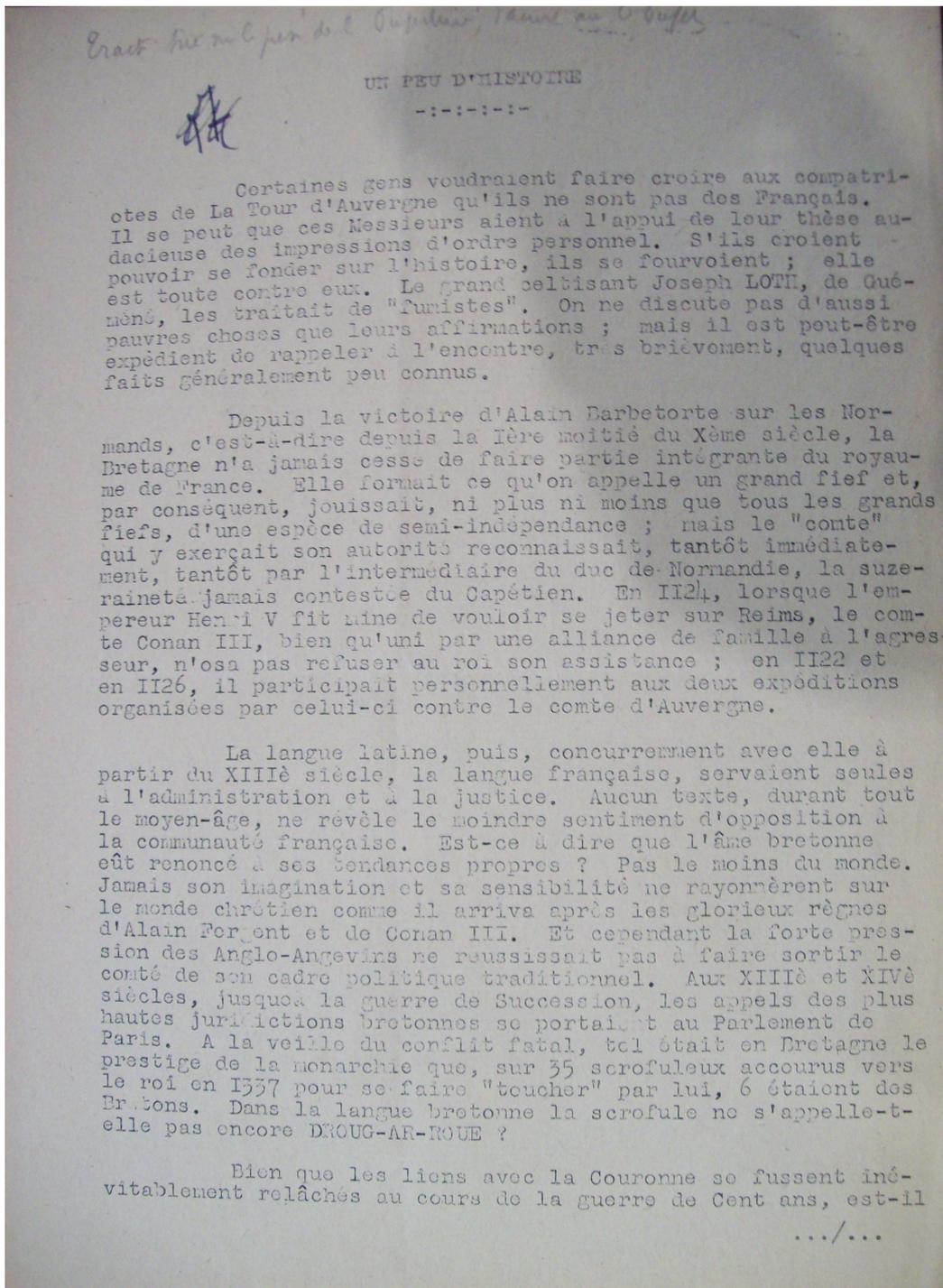
Ce caractère personnel de l'engagement qui a été celui des archivistes durant la Seconde Guerre mondiale est contrebalancé par la toujours présente fraternité chartiste, qui n'a pas hésité à s'exprimer lors de l'incarcération de Henri Waquet. Défendant ainsi l'un de ses membres, cette communauté a montré qu'elle existait, bien que se manifestant d'une manière particulière. Durant la guerre, elle n'a en effet orchestré aucune levée de masse face à l'occupant, n'a pas pris la parole pour une défense collective de ses intérêts.

Henri Waquet, sujet de ce travail, a lui même mis en avant cet état de fait à son arrivée à la tête de l'Association des archivistes français dans l'après-guerre, soulignant avec un vif intérêt le besoin pour les archivistes de se rassembler, de s'unir pour augmenter leur influence, leur *lobbying*.

Après avoir observé l'attitude des chartistes en fonction des événements historiques en France, il peut être également pertinent de se pencher sur leurs engagements dans un autre contexte géographique. En élargissant quelque peu les bornes chronologiques de cet exposé, on peut se poser la question des prises de positions opérées par les archivistes dans des zones de fortes tensions à l'extérieur du territoire français métropolitain, avec une pensée particulière pour le service des Archives départementales de l'Algérie. Dans la période si spéciale que connaît ce territoire dans l'après-guerre, il est intéressant de s'interroger sur le comportement du personnel de ce service, composé de fonctionnaires d'État mais en lien direct avec la population algérienne, et donc directement touché par les tensions politiques de l'époque.

Annexes

Annexe 1 : « Un peu d'histoire », papier anti-autonomiste de Henri Waquet (juin 1940)



nécessaire de rappeler les noms des trois grands connétables, Du Guesclin, Clisson, Richemont, serviteurs résolus des trois rois Charles ?

Il faut venir jusqu'au duc François II pour trouver quelque chose qui ait l'apparence d'un mouvement séparatiste. Ce mouvement, inspiré par un homme, le trésorier Pierre Landais, ne fut en réalité qu'une manifestation de la violente réaction féodale qui se produisit presque partout en France contre la politique un peu fiévreuse de Louis XI. Les Bretons d'alors, tout en se refusant à une absorption complète, ne prétendaient pas pour autant à une indépendance véritable ; l'immense majorité de la noblesse se prononçait pour le roi.

Après 1532, l'union une fois devenue définitive sans rien d'humiliant pour la Bretagne, ses habitants conservèrent des privilèges fort avantageux, garantis par l'existence de leurs "Etats". A partir de 1554 ils eurent en outre un Parlement spécial pour eux, cour souveraine jugeant en dernier ressort. Ils tenaient farouchement à leurs droits. Le cas échéant, ils bataillaient contre les prétentions excessives et l'arbitraire du pouvoir central. Ils ne s'en montraient pas moins loyaux Français. L'idée ne venait à personne qu'il y eût à cet égard matière à quelque doute. Ni les troubles profonds de la Ligue ni les petites intrigues de la conspiration de Pontcalloc n'ébranlèrent leur loyalisme.

Un gentilhomme cornouaillais contemporain de Richelieu, esprit charmant, érudit de mérite, Guy Autret de Missirien, a exprimé en 1637 avec une éloquence chaleureuse le sentiment de tous les hommes qui, autour de lui, étaient capables de réfléchir sur les destins de la Bretagne. Nul n'était plus attaché au pays de ses ancêtres. Il en connaissait le passé comme le présent. Il en parlait la langue. En même temps, comme il aimait la grande patrie, comme il savait le dire ! Ayant appris que les Impériaux se répandaient dans nos provinces du Nord et de l'Est, le voilà qui s'émeut ; sa "pensée est à toutes les heures du jour aux mains avec les ennemis". Il compatit "à la désolation de nos compatriotes" - ce sont ses propres termes - "de nos FRERES de Picardie et de Bourgogne. Ils sont Français comme nous et membres d'un même corps". Finalement, sous sa plume, un mot jaillit, qui dit tout : "LA FRANCE, NOTRE MERE".

Cette ferme voit sortir du lointain des âges, écoutons-la ; c'est celle d'un bon Breton.

HENRI WAQUET

Annexe 2 : Exemple de rapport sur l'opinion public de Henri Waquet envoyé au préfet du Finistère (11 avril 1941)

Quimper, le 11 avril 1941

L'Archiviste en chef du département
à Monsieur le Préfet du FINISTÈRE,

J'ai l'honneur de vous présenter mon neuvième rapport sur les mouvements de l'opinion publique dans le département.

Aucun changement notable dans les dispositions des esprits en ce qui concerne la politique générale.

Je n'ai pas à signaler la belle tenue de la population de l'agglomération brestoïse, qui, -sauf les inévitables faiblesses d'un petit nombre-, montre un patriotisme plein de crânerie, de patience et d'espoir. Cette fière attitude est une réponse topique aux basses entreprises des séparatistes et aussi aux injustes méfiances de quelques personnages officiels mal informés. Le journal La Bretagne se vend peu. J'ai acquis la conviction que cette feuille n'est, sous le masque d'un régionalisme modéré, qu'une doublure provisoire de l'Heure Bretonne. Elle a été fondée à l'instigation du major Von Helwig, chargé actuellement des services de presse de l'armée allemande à Rennes. Ce Von Helwig, apparenté aux Hohenzollern, est, paraît-il un Prussien Balte, sa famille passe pour hostile à l'hitlérisme, dont lui-même serait un partisan résolu. Ayant été attaché pendant plusieurs mois à la Feldkommandantur de Quimper, il est ainsi entré en relations avec divers Quimpérois, dont M. Jacques Guillemot, actuellement président du Conseil d'administration du journal la Bretagne. La police allemande aurait voulu mettre la main sur l'Ouest-Eclair, dont les administrateurs, jugés trop peu dociles, avaient en outre le tort de défendre un programme social chrétien analogue à celui des chanceliers d'Autriche Dollfus et Schuschnigg. Afin d'éviter leur éviction, les administrateurs de l'Ouest-Eclair ont cru utile de composer, sans toutefois engager la responsabilité financière de leur journal dans la nouvelle affaire. D'ailleurs M. Guillemot et l'un de ses amis, M. De Cambourg, lui aussi de Quimper, leur avaient été présentés par une personnalité finistérienne bien connue et justement respectée, mais dont par malheur la perspicacité n'égale pas la valeur morale. Le secrétaire de la rédaction est un flamingant, survenu je ne sais par quelle voie. Quant au rédacteur en chef, son nom de Merrien n'est qu'un pseudonyme de La Poix de Fréminville, ancien collaborateur de l'Heure Bretonne.

Je tiens à ajouter que ces Messieurs : Guillemot, Cambourg et Fréminville, étaient jusqu'à ces derniers temps étrangers à

.../...

tous les milieux où on s'intéresse aux choses bretonnes (sociétés historiques, artistiques, archéologiques, littéraires, économiques, etc...) et n'ont aucun titre à parler au nom d'une province à laquelle ils n'ont rendu aucun service. Cette pauvre littérature mise à la solde de l'occupant sur la médiocrité, aussi bien intellectuelle que morale.

L'Archiviste en chef
du département,

H. WAQUET

Pour copie conforme à l'original
conservé aux Archives départementales

H. Waquet

Annexe 3 : Liste chronologique des publications de Henri Waquet¹⁷⁹

Date	Titre	Revue/Collections/Ouvrage	Editeur
1912	« Notes sur les médecins de Clément IV »	<i>Mélanges d'archéologie et d'histoire</i> , n°32	École française de Rome
1913	« Pêcheurs cornouaillais du XV ^e siècle »	<i>Bulletin</i> , n°40	Société archéologique du Finistère
1917	<i>La légende de Séna</i>		
1917	« Comment étaient traités les prisonniers de guerre en Bretagne à l'époque de la guerre de Trente ans »	<i>Bulletin</i> , n°44	Société archéologique du Finistère
1917	« Une crise à l'abbaye du Relecq, 1458-1492 »	<i>Bulletin</i> , n°44	Société archéologique du Finistère
1918	« L'église Saint-Louis de Brest »		
1918	« Notice sur le fonds Prosper Hémon des Archives du Finistère »	<i>Bulletin</i> , n°45	Société archéologique du Finistère
1919	<i>Le bailliage de Vermandois</i>		Champion
1919	« La chapelle Notre-Dame de Kerinec et les hopitaux des chapelles bretonnes »	<i>Bulletin</i> , n°46	Société archéologique du Finistère
1920	<i>Vieilles pierres bretonnes</i>		Le Goaziou
1920	« Quimper (études archéologiques) »	<i>Bulletin</i> , n°47	Société archéologique du Finistère
1920	« Locronon (études archéologiques) »	<i>Bulletin</i> , n°47	Société archéologique du Finistère
1920	« Les Monuments historiques du Finistère »	<i>Bulletin</i> , n°47	Société archéologique du Finistère
1921	« Un prélat amateur des jardins, François de Coëtlogon, évêque de Cornouaille (1668-1706) »	<i>Bulletin</i> , n°48	Société archéologique du Finistère

179 Site de la famille Waquet, *Publications des membres de la famille Waquet-Guermeur*, [en ligne], disponible sur <http://www.waquet.nom.fr/PUBLICATIONS/Publi1.htm> (consulté le 8 juin 2015).

1923	« La réformation de la noblesse en 1668 en Bretagne »	<i>Bulletin</i> , n°50	Société archéologique du Finistère
1923	« Cinquantenaire de la Société archéologique du Finistère. Discours prononcé à la séance du 28 juin 1923 »	<i>Bulletin</i> , n°50	Société archéologique du Finistère
1924	« Une rentrée des classes à Quimper, l'an VIII »	<i>Bulletin</i> , n°51	Société archéologique du Finistère
1925	« Un hommage aux vieux saints bretons »	<i>Bulletin</i> , n°52	Société archéologique du Finistère
1925	« Les "vies" latines de Saint Corentin »	<i>Bulletin</i> , n°52	Société archéologique du Finistère
1926	« La statue tombale d'Auffray du Châtel (XVI ^e siècle) »	<i>Bulletin</i> , n°53	Société archéologique du Finistère
1926	« Note sur le jansénisme à Quimper »	<i>Bulletin</i> , n°53	Société archéologique du Finistère
1926	« Le diocèse de Cornouaille en 1789 »	<i>Bulletin</i> , n°53	Société archéologique du Finistère
1926	<i>Le musée breton de Quimper</i>		Laurens
1926	« Carhaix ou Châteaulin. Querelles et intrigues pour la possession d'un sous-préfet en 1818 »	<i>Bulletin</i> , n°53	Société archéologique du Finistère
1927	« Quelques notes sur les anciens ports du Finistère »	<i>Bulletin</i> , n°54	Société archéologique du Finistère
1927	« Bonaparte glorifié au pays bigouden (26 août 1798) »	<i>Bulletin</i> , n°54	Société archéologique du Finistère
1927	« Une émeute à Kernilis en 1666 »	<i>Bulletin</i> , n°54	Société archéologique du Finistère
1929	<i>Suger. Vie de Louis VI le Gros</i>	Classiques de l'histoire de France au Moyen-âge	Belles-Lettres
1929	« Le Finistère dans l'histoire et dans l'art »	<i>Bulletin</i> , n°56	Société archéologique du Finistère

1929	« Extraits des comptes des miseurs de Quimper »	<i>Bulletin</i> , n°56	Société archéologique du Finistère
1930	« A propos de la quévaise. Un cas de communisme agraire en Basse-Bretagne du XII ^e au XV ^e siècle »	<i>Bulletin</i> , n°57	Société archéologique du Finistère
1933	<i>L'art breton</i>		Arthaud
1934	« Les Bretons de Paris au Moyen-âge »	<i>Bulletin</i> , n°61	Société archéologique du Finistère
1935	« Notes démographiques sur Quimper et Concarneau au XV ^e siècle »	<i>Bulletin</i> , n°62	Société archéologique du Finistère
1936	« Guillaume du Buys et la société quimpéroise du XVI ^e siècle »	<i>Bulletin</i> , n°63	Société archéologique du Finistère
1936	« Un nouveau livre sur les saints bretons »	<i>Bulletin</i> , n°63	Société archéologique du Finistère
1936	« Claude Blad »	<i>Bulletin</i> , n°63	Société archéologique du Finistère
1937	<i>Calvaire bretons</i>	Encyclopédie illustrée	Alpina
1938	« Les combats pour Brest en 1594 »	<i>Mémoires</i> , n°18	Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne
1939	« Nouvelles de Quimper, 1751 »	<i>Bulletin</i> , n°66	Société archéologique du Finistère
1939	« La salle synodale de l'ancien évêché de Quimper »	<i>Bulletin</i> , n°66	Société archéologique du Finistère
1940	« Histoire de la Bretagne »	<i>Visages de la Bretagne</i>	Horizons de France
1942	<i>Abbon. Le siège de Paris par les Normands</i>	Classiques de l'histoire de France au Moyen-âge	Belles-Lettres
1942	« Messire Guy Autret, sieur de Missirien et de Lezergué »	<i>Mémoires</i> , n°22	Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne
1943	<i>Histoire de la Bretagne</i>	Que sais-je ?	Presses universitaires de France

1943	« Lettre »	<i>Bulletin</i> , n°70	Société historique et archéologique du Périgord
1943	« Le château de Castelnaud »	<i>Bulletin</i> , n°70	Société historique et archéologique du Périgord
1944	« Charte de l'abbaye de Périgord pour l'abbaye de Brantôme »	<i>Bulletin</i> , n°71	Société historique et archéologique du Périgord
1944	« Date de Saint-Front »	<i>Bulletin</i> , n°71	Société historique et archéologique du Périgord
1944	« Histoire du château de Castelnaud »	<i>Bulletin</i> , n°71	Société historique et archéologique du Périgord
1944	« Peintures de l'église de Coulaures »	<i>Bulletin</i> , n°71	Société historique et archéologique du Périgord
1945	« Confidences d'un recteur bas-breton. Trégourez en 1672 »	<i>Mémoires</i> , n°25	Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne
1946	« Les destructions de la guerre en Bretagne. Volume 1 »	<i>Mémoires</i> , n°26	Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne
1947	« José-Maria de Hérédia en Bretagne »	<i>Mémoires</i> , n°27	Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne
1947	« Les destructions de la guerre en Bretagne. Volume 2. »	<i>Mémoires</i> , n°27	Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne
1947	« Lettre d'un volontaire de 1792 »	<i>Bulletin</i> , n°74	Société archéologique du Finistère
1948	« Michelet en Bretagne »	<i>Mémoires</i> , n°28	Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne
1948	« Les destructions de la guerre en Bretagne. Volume 3. »	<i>Mémoires</i> , n°28	Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne

1948	<i>Manuel des études finistériennes</i>		
1951	« Les vieilles églises de "l'école" de Pont-Croix »	<i>Bulletin</i> , n°77	Société archéologique du Finistère
1952	« Chroniques (vitrail de Guengat et retable de Plourin-Morlaix) »	<i>Bulletin</i> , n°78	Société archéologique du Finistère
1952	« Autour du cénotaphe de Saint Ronan »	<i>Bulletin</i> , n°78	Société archéologique du Finistère
1952	« Considérations sur un adjectif : episcopus corisopitensis »	<i>Mémoires</i> , n°32	Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne
1952	<i>Guimiliau</i>	<i>Reflets de Bretagne</i>	Jos le Doaré
1953	« Le chanoine Jean Moreau et ses mémoires sur la Ligue »	<i>Bulletin</i> , n°79	Société archéologique du Finistère
1954	« Le relèvement religieux de la Basse-Bretagne au XI ^e siècle »	<i>Mémoires</i> , n°34	Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne
1954	« Note sur le voyage de François I ^{er} en Bretagne en 1518 »	<i>Bulletin</i> , n°80	Société archéologique du Finistère
1955	A propos de Pencran et de Saint-Jean-du-Doigt	<i>Bulletin</i> , n°81	Société archéologique du Finistère
1955	« Note sur le voyage de François I ^{er} en Bretagne »	<i>Bulletin</i> , n°81	Société archéologique du Finistère
1956	« Une épidémie étrange à Brest vers 1475 »	<i>Mémoires</i> , n°36	Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne
1957	« Discours au congrès de la Société française d'archéologie »	<i>Bulletin</i> , n°83	Société archéologique du Finistère
1957	« Tableau de la Bretagne »	<i>Tableaux de la France</i>	Alpina
1957	« Notice : Cornouaille »	<i>Actes du 115e congrès archéologique de France</i>	
1960	« Locronan et la Troménie »	<i>Images de Bretagne</i>	Jos le Doaré

1960	« Mémoires du chanoine Jean Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne »	<i>Archives historique de Bretagne, n°1</i>	Archives départementales du Finistère
1960	<i>Série G, clergé séculier antérieur à 1970</i>		Arthaud
1968	<i>Dictionnaire des églises de France - Tome IV Ouest (participation)</i>		Robert Laffont

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
LES ARCHIVISTES ET LEUR TEMPS.....	7
1L'École nationale des chartes : une formation originale.....	7
.1.1.Un certain rapport à l'histoire.....	7
.1.2.Une communauté chartiste.....	9
.1.3.Des devenir parfois éloignés des métiers de la conservation.....	11
2L'affaire Dreyfus : point culminant de l'engagement chartiste.....	14
.2.1.Une affaire d'ampleur nationale.....	14
.2.2.Une place importante occupée par les chartistes.....	17
.2.3.De fortes tensions.....	19
3La Seconde Guerre mondiale.....	21
.3.1.L'archiviste : un professionnel consciencieux.....	21
.3.2.Une attitude hétérogène face à l'occupant.....	25
.3.3.Une conscience des événements.....	29
BIBLIOGRAPHIE.....	34
ÉTAT DES SOURCES.....	41
HENRI WAQUET, ARCHIVISTE DU FINISTÈRE.....	44
1Un chartiste au profil classique.....	44
.1.1.Une formation conventionnelle.....	44
.1.2.Un érudit reconnu.....	46
.1.3.L'implication dans la vie scientifique de son département.....	48
2Des convictions fortes durant la Seconde Guerre mondiale.....	51
.2.1.Sa lutte contre le mouvement autonomiste breton.....	51
.2.2.Son action de résistance contre l'occupant.....	55
3Une fin de vie dans la continuité.....	58
.3.1.L'arrestation et la condamnation.....	58
.3.2.Un après-guerre toujours actif.....	62
.3.3.La mise en mémoire familiale.....	67
CONCLUSION.....	70
ANNEXES.....	72

RÉSUMÉ

Ce mémoire de recherche a pour but de cerner la place des archivistes dans les faits qui les entourent. En prenant comme bornes chronologiques le XIX^e et la première moitié du XX^e siècle, délimités par la création de l'École des chartes en 1821 et par la fin des années 1940 avec la sortie de la Seconde Guerre mondiale. Les archivistes, gardiens de la mémoire, étaient à l'époque exclusivement issus de la formation de cette École, dont la méthode et la vision de l'histoire, se basant systématiquement sur les documents et les preuves écrites, les imprégnaient dans leur travail comme dans leurs prises de position dans la vie civile. Au travers des exemples très différents que sont l'affaire Dreyfus et le second conflit mondial, l'engagement des archivistes et ses spécificités apparaissent précisément.

Afin d'illustrer cette idée que les archivistes, face aux événements et aux grands faits de société qu'ils connaissent, ont une forme d'engagement qui se distingue du reste de la population, l'étude du chartiste Henri Waquet, archiviste en chef du Finistère de 1912 à 1951, est particulièrement intéressante. Très actif et influent sur son territoire, il a défendu ses idées quitte à se mettre en danger. Avec ses moyens, il a lutté contre les idéaux de certains régionalistes bretons profitant, pour s'affirmer, de la montée du nationalisme que connaît l'Europe dans l'avant-guerre. Suite à l'invasion allemande du début d'été 1940, il s'engage très tôt dans la Résistance, au sein du réseau du musée de l'Homme, et subit pour cela la féroce répression mise en place par les autorités d'occupation.

Mots-clés : archiviste, engagement, École des Chartes, événements, Seconde Guerre mondiale, Bretagne, Henri Waquet, Résistance.

ABSTRACT

The main goal of this Master's thesis is to identify the place of the archivists at the events which surround them. Between the chronological limits of XIXth century and the first half of XXth century, respectively represented by the creation of the *École des chartes* in 1821 and the World War II end in the 1940's. The archivists, guardians of the memory, were at these times exclusively trained in the *École des chartes* college. Its method and History's view, based on documents and written facts, inspired them in their professional works and in their civil life initiatives. Through two really different examples, the Dreyfus affair and the WWII, the engagement of the archivist and its characteristics are precisely appearing.

To illustrate the idea of what the archivists had a particular commitment from the rest of the population, in front of the historic events which they know, I choose to study the chartist Henri Waquet, who worked in the Finistere between 1912 and 195. He was really active and influential on his territory, and he defended his ideas even risking his own life. With his abilities, he fought against Breton regionalists who took advantage of the rising of nationalists feelings in 1930's. After the German invasion in 1940, he early engaged himself into the French Resistance, notably with the *musée de l'Homme* network, and suffered the brutal repression that was caused by the occupation authorities, result of his involvement.

keywords : archivist, commitment, Ecole des Chartes, events, World War II, Brittany, Henri Waquet, French Resistance.

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00



ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Quentin Audran
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 09 / 06 / 2015

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

